



2023

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du
service public de l'eau



**Syndicat d'Eau du Roumois et
du Plateau du Neubourg**

Rapport relatif au prix et à la qualité du
service public de l'eau potable pour
l'exercice présenté conformément à
l'article L22245 du code général des
collectivités territoriales



SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DU SERVICE.....	5
1.1.	PRÉSENTATION ET COMPÉTENCES DU SERVICE.....	5
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
1.3.	TERRITOIRE DESSERVI	5
2.	DONNÉES DU SERVICE AUX ABONNÉS.....	8
2.1.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0).....	8
2.2.	NOMBRE D'ABONNÉS	8
2.3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
2.3.1.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	11
2.3.2.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	11
2.3.3.	Taux de réclamations (P155.1).....	11
3.	MODALITÉS DE TARIFICATION ET FACTURE D'EAU TYPE	12
3.1.	MODALITÉS DE TARIFICATION.....	12
3.2.	FACTURE D'EAU TYPE (D102.0).....	14
4.	DONNÉES TECHNIQUES SUR LES RÉSEAUX (PRODUCTION ET DISTRIBUTION)	15
4.1.	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT	15
4.2.	ECHANGES D'EAU.....	15
4.2.1.	Volume produit par le service	15
4.2.2.	Volume importé par le service	16
4.2.3.	Volume exporté (vendu au cours de l'exercice)	17
4.3.	VOLUME MIS EN DISTRIBUTION	18
4.4.	VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ	18
4.4.1.	Volumes consommés par les abonnés	18
4.4.2.	Volume de consommation sans comptage.....	18
4.4.3.	Volume de service.....	19
4.4.4.	Volume consommé autorisé.....	19
4.4.5.	Volume perdu	19
4.5.	LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	20
4.6.	BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2022	20
4.7.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU	20
4.7.1.	Les principaux indicateurs et leurs définitions	20
4.7.2.	Nos résultats 2022/2023.....	21
4.7.3.	Evolution 2019-2023 des principaux indicateurs de performance	21
4.7.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	22
4.8.	AUTRES DONNÉES ET INDICATEURS CONCERNANT LE RÉSEAU.....	23
4.8.1.	Indice linéaire de réparation	23
4.8.2.	Branchements	23
4.8.3.	Compteurs	23
4.8.4.	Taux de consommation électrique	24
4.8.5.	Branchements en plomb	24
4.9.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	25
4.9.1.	Bilan cartographie / SIG.....	25
4.9.2.	Définition de l'indice de gestion patrimoniale à partir de 2013 (P103.2B)	27
4.9.3.	Calcul de l'indice	27
5.	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE (P101.1 ET P102.1).....	29

5.1.	BILAN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ 2023	29
5.2.	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)	30
6.	GESTION FINANCIÈRE	31
6.1.	BILAN 2023	31
6.1.1.	Produits de fonctionnement courant	31
6.1.2.	Charges de fonctionnement courant	32
6.1.3.	Indicateurs financiers	32
6.1.4.	Durée d'extinction de la dette (P153.2)	33
6.2.	ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE LA DETTE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES	33
6.3.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	34
6.4.	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)	36
6.5.	ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)	36
6.6.	AMORTISSEMENTS	37
6.7.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	37
7.	BILAN, DÉTAILS DES BESOINS ET PROJETS D'INVESTISSEMENTS	38
7.1.	PROTECTION DE LA RESSOURCE	38
7.2.	PRODUCTION	38
7.3.	DISTRIBUTION	39
7.4.	SERVICES SUPPORT	39
8.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	41

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1. PRÉSENTATION ET COMPÉTENCES DU SERVICE

Le dernier règlement du service a été approuvé le 17/07/2009. La commission consultative des services publics locaux est créée à chaque élection du comité syndical.

Le schéma de distribution a été réalisé en 2022.

Le SERPN gère les compétences liées au service suivantes :

- **Protection du point de prélèvement**
Un service protection de la ressource en eau composé de trois ingénieures qui mettent en œuvre la stratégie de protection de la ressource du SERPN à l'échelle des bassins d'alimentation de captage. Les postes bénéficient de financement de l'Agence de l'Eau. Des partenariats avec les collectivités voisines peuvent être établis pour mutualiser les moyens dans le cadre d'intérêts communs (ex : partenariat avec la métropole pour le BAC des Varras Moulineaux).
- **Production et traitement**
Il y a 13 stations de production qui sont en service sur le territoire. L'eau est traitée au chlore gazeux. Un traitement mécanique (ultra filtration) est en place uniquement sur le plus gros de nos points d'eau (les Varras). Pour les autres points d'eau, un tel traitement n'est pas nécessaire.
- **Transfert**
Interconnexion des réseaux de production afin d'assurer la distribution en cas de travaux sur certaines stations ou châteaux d'eau.
- **Stockage**
 - 23 réservoirs
 - Volume de stockage de 16 570 m³
 - 32 cuves (nettoyage annuel)
 - Taux de mobilisation moyen de la ressource : 48,3% (Prélèvement moyen journalier/Capacité de production x 100 x 24)
 - Durée de stockage moyenne : 26 Heures (Volume de stockage / Prélèvement moyen journalier x 24)
- **Distribution**
 - 1 500 km de réseau
 - 35 910 compteurs (35 641 en 2022, +0.8%)

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

1.3. TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau *intercommunal* par le SERPN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg). Au 01/01/2018, les communes du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des bois, St Germain de Pasquier et Vraiville ont adhéré à la Communauté d'Agglomération Seine Eure. La Communauté d'Agglomération Seine Eure ayant la compétence Eau Potable contrairement à Roumois Seine, s'est donc substituée aux communes au sein du SERPN transformant ainsi le SERPN en syndicat mixte fermé.

La communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle a voté pour la prise de compétence Eau Potable à compter du 01/01/2020. Cette dernière est donc membre du SERPN depuis le 01/01/2020, en représentation substitution de ses communes Bonneville-Aptot, Brestot, Ecauelon, Illeville-sur-Montfort, Pont Authou, Rougemontiers, Routot et Thierville.

Liste des EPCI adhérents au SERPN en 2023 :

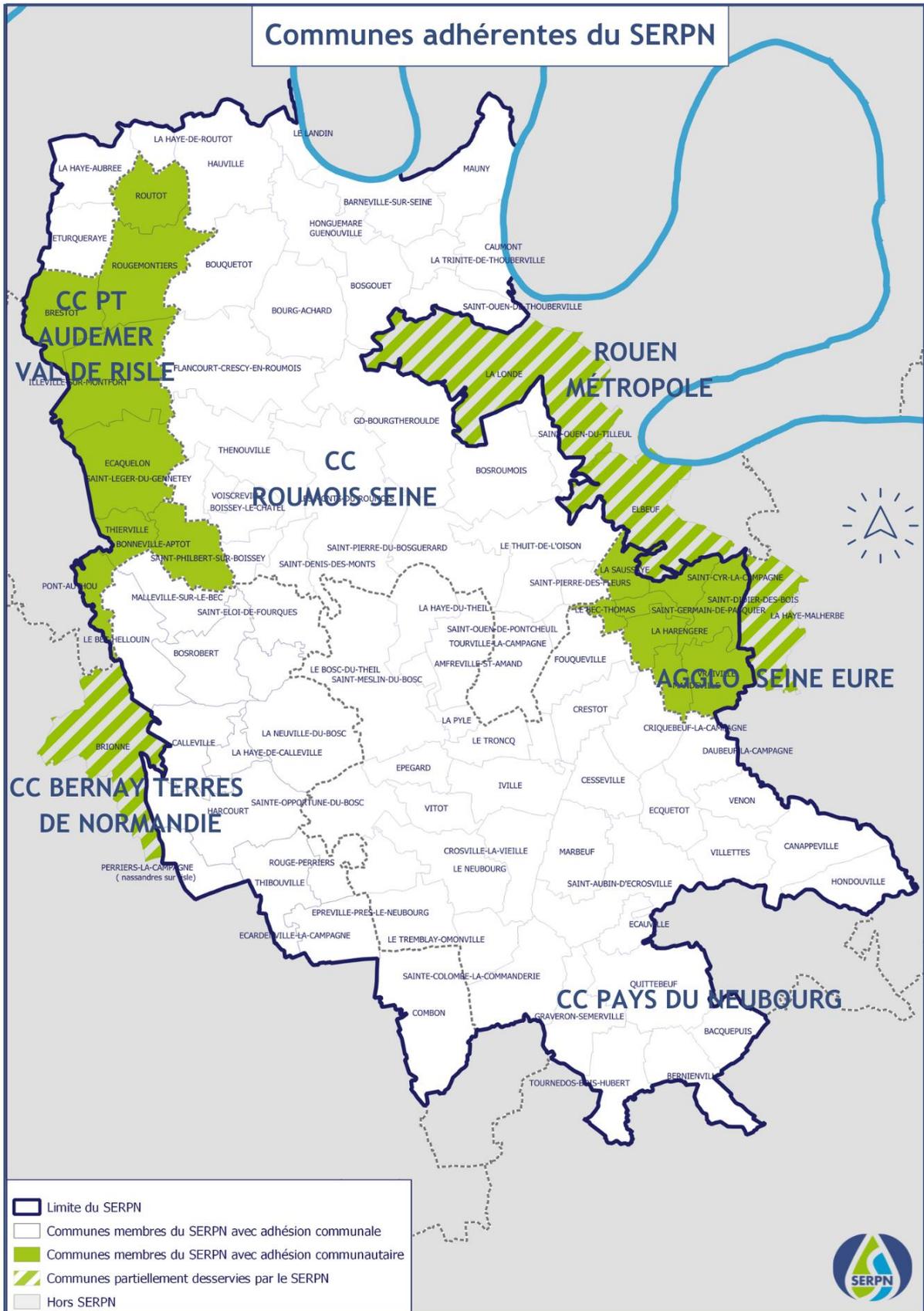
Insee	Commune	Insee	Commune	Insee	Commune
1 27011	AMFREVILLE ST AMAND	33 27311	HARCOURT	65 27490	ROUGEMONTIERS
2 27033	BACQUEPUIS	34 27316	HAUVILLE	66 27498	ROUGE-PERRIERS
3 27039	BARNEVILLE-SUR-SEINE	35 27327	HECTOMARE	67 27500	ROUTOT
4 27057	BERNIENVILLE	36 27339	HONDOUVILLE	68 27511	ST AUBIN D'ECROSVILLE
5 27083	BONNEVILLE APTOT	37 27340	HONGUEMARE GUENOUVILLE	69 27529	ST CYR LA CAMPAGNE
6 27077	BOISSEY LE CHÂTEL	38 27349	ILLEVILLE SUR MONTFORT	70 27531	ST DENIS DES MONTS
7 27091	BOSGOUET	39 27354	IVILLE	71 27534	ST DIDIER DES BOIS
8 27095	BOSROBERT	40 27313	LA HARENGÈRE	72 27536	ST ELOI DE FOURQUES
9 27090	BOSROUMOIS	41 27317	LA HAYE AUBRÉE	73 27545	ST GERMAIN DE PASQUIER
10 27102	BOUQUETOT	42 27318	LA HAYE DE CALLEVILLE	74 27558	ST LÉGER DU GENNETEY
11 27103	BOURG-ACHARD	43 27319	LA HAYE DE ROUTOT	75 27572	ST MESLIN DU BOSC
12 27110	BRESTOT	44 27320	LA HAYE DU THEIL	76 27579	ST OUEN DE PONTCHEUIL
13 27125	CALLEVILLE	45 27432	LA NEUVILLE DU BOSC	77 27580	ST OUEN DE THOUBERVILLE
14 27127	CANAPPEVILLE	46 27482	LA PYLE	78 27582	ST OUEN DU TILLEUL
15 27133	CAUMONT	47 27616	LA SAUSSAYE	79 27584	ST PAUL DE FOURQUES
16 27135	CESSEVILLE	48 27661	LA TRINITÉ DE THOUBERVILLE	80 27586	ST PHILBERT SUR BOISSEY
17 27164	COMBON	49 27052	LE BEC HÉLOUIN	81 27593	ST PIERRE DES FLEURS
18 27185	CRESTOT	50 27053	LE BEC THOMAS	82 27595	ST PIERRE DU BOSGUÉRARD
19 27187	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	51 27302	LE BOSC DU THEIL	83 27524	STE COLOMBE LA COMMANDERIE
20 27192	CROSVILLE LA VIEILLE	52 27363	LE LANDIN	84 27576	STE OPPORTUNE DU BOSC
21 27201	DAUBEUF LA CAMPAGNE	53 27428	LE NEUBOURG	85 27089	THÉNOUVILLE
22 27209	ECAQUELON	54 27638	LE THUIT DE L'OISON	86 27630	THIBOUVILLE
23 27210	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	55 27658	LE TREMBLAY OMONVILLE	87 27631	THIERVILLE
24 27212	ÉCAUVILLE	56 27663	LE TRONCQ	88 27650	TOURNEDOS-BOIS-HUBERT
25 27215	ECQUETOT	57 27062	LES MONTS DU ROUMOIS	89 27654	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE
26 27219	ÉPÉGARD	58 27380	MALLEVILLE SUR LE BEC	90 27677	VENON
27 27224	ÉPREVILLE PRÈS LE NEUBOURG	59 27382	MANDEVILLE	91 27692	VILLETES
28 27228	ÉTURQUERAYE	60 27389	MARBEUF	92 27695	VILLEZ SUR LE NEUBOURG
29 27085	FLANCOURT CRESCY EN	61 76419	MAUNY	93 27698	VITOT
30 27261	FOUQUEVILLE	62 27425	NASSANDRES SUR RISLE	94 27699	VOISCREVILLE
31 27105	GRAND BOURG THEROULDE	63 27468	PONT AUTHOU	95 27700	VRAVILLE
32 27298	GRAVERON SÉMERVILLE	64 27486	QUITTEBEUF		

EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) adhérent au SERPN :

COMMUNE

Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle

Communauté d'Agglomération Seine Eure



2. DONNÉES DU SERVICE AUX ABONNÉS

2.1. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Au 31/12/2023, le service public d'eau potable dessert : **D101.0 : 76 319 habitants.**
(76 314 habitants au 31/12/2022)

2.2. NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	INSEE	COMMUNE	Pop. Insee (1)	Dom.	Non Dom.	Sans AC (3)	Avec AC (3)	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2022	Evol
1	27011	Amfreville St Amand	1 210	585	3	588	0	588	589	-0,2%
2	27033	Bacquepuis	310	136	2	138	0	138	137	0,7%
3	27039	Barneville-sur-Seine	552	241	6	247	0	247	247	0,0%
4	27057	Bernienville	294	136	1	137	0	137	137	0,0%
5	27077	Boissey-le-Châtel	864	419	3	21	401	422	416	1,4%
6	27083	Bonneville-Aptot	268	116	2	4	114	118	117	0,9%
7	27091	Bosgouet	759	365	7	145	227	372	365	1,9%
8	27095	Bosrobert	679	295	4	299	0	299	293	2,0%
9	27090	Bosroumois (1)	3 786	1 820	11	329	1 502	1 831	1 811	1,1%
10	27102	Bouquetot	1 057	494	2	496	0	496	485	2,3%
11	27103	Bourg-Achard	4 012	2 020	12	183	1 849	2 032	2 038	-0,3%
12	27110	Brestot	660	287	1	1	287	288	285	1,1%
13	27116	Brionne (desservie à 2%)	87	28	0	13	15	28	28	0,0%
14	27125	Calleville	664	339	2	54	287	341	340	0,3%
15	27127	Canappeville	721	273	1	274	0	274	276	-0,7%
16	27133	Caumont	1 098	520	5	375	150	525	521	0,8%
17	27135	Cesseville	455	204	0	204	0	204	201	1,5%
18	27164	Combon	826	4	0	4	0	4	4	0,0%
19	27185	Crestot	583	231	4	235	0	235	235	0,0%
20	27187	Criquebeuf-la-Campagne	344	150	4	154	0	154	154	0,0%
21	27192	Crosville-la-Vieille	615	344	4	37	311	348	346	0,6%
22	27201	Daubeuf-la-Campagne	241	104	1	105	0	105	104	1,0%
23	27209	Écaquelon	612	288	7	7	288	295	293	0,7%
24	27210	Écardenville-la-Campagne	477	223	5	228	0	228	226	0,9%
25	27212	Écauville	112	56	0	56	0	56	56	0,0%
26	27215	Ecquetot	399	173	2	175	0	175	174	0,6%
27	76231	Elbeuf (desservie à 0,5%)	82	69	0	51	18	69	69	0,0%
28	27219	Épégard	543	248	4	252	0	252	251	0,4%
29	27224	Épreville-près-le-Neubourg	463	213	1	214	0	214	209	2,4%
30	27228	Éturqueraye	307	129	1	130	0	130	131	-0,8%
31	27085	Flancourt Crescy en Roumois	1 576	685	4	689	0	689	687	0,3%
32	27261	Fouqueville	453	214	2	216	0	216	214	0,9%
33	27105	Grand Bourgtheroulde	4 117	1 980	13	481	1 512	1 993	1 979	0,7%
34	27298	Graveron-Sémerville	325	148	1	149	0	149	148	0,7%
35	27311	Harcourt	1 100	432	4	184	252	436	433	0,7%

	INSEE	COMMUNE	Pop. Insee (1)	Dom.	Non Dom.	Sans AC (3)	Avec AC (3)	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2022	Evol
36	27316	Hauville	1 322	610	3	447	166	613	611	0,3%
37	27327	Hectomare	219	100	1	101	0	101	103	-1,9%
38	27339	<i>Hondouville (desservie à 5%)</i>	41	20	0	20	0	20	20	0,0%
39	27340	Honguemare-Guenouville	718	337	5	329	13	342	336	1,8%
40	27349	Illeville-sur-Montfort	874	383	4	8	379	387	382	1,3%
41	27354	Iville	421	210	1	211	0	211	206	2,4%
42	27313	La Harengère	623	249	2	251	0	251	250	0,4%
43	27317	La Haye-Aubrée	462	223	5	228	0	228	227	0,4%
44	27318	La Haye-de-Calleville	259	129	1	130	0	130	129	0,8%
45	27319	La Haye-de-Routot	302	133	3	136	0	136	136	0,0%
46	27320	La Haye-du-Theil	309	126	0	126	0	126	125	0,8%
47	27322	<i>La Haye-Malherbe (desservie à 0,3%)</i>	5	1	0	0	1	1	1	0,0%
48	76391	<i>La Londe (desservie à 2%)</i>	49	25	0	25	0	25	24	4,2%
49	27432	La Neuville-du-Bosc	726	294	2	212	84	296	297	-0,3%
50	27482	La Pyle	172	69	1	70	0	70	69	1,4%
51	27616	La Saussaye	1 942	915	3	109	809	918	917	0,1%
52	27661	La Trinité-de-Thouberville	433	205	4	80	129	209	206	1,5%
53	27052	Le Bec-Hellouin	405	241	1	103	139	242	238	1,7%
54	27053	Le Bec-Thomas	215	106	1	107	0	107	106	0,9%
55	27302	Le Bosc du Theil	1 313	633	5	569	69	638	631	1,1%
56	27363	Le Landin	230	106	1	107	0	107	106	0,9%
57	27428	Le Neubourg	4 478	2 455	16	66	2 405	2 471	2 452	0,8%
58	27638	Le Thuit de l'Oison	3 789	1 653	4	100	1 557	1 657	1 644	0,8%
59	27658	Le Tremblay-Omonville	378	197	1	198	0	198	199	-0,5%
60	27663	Le Troncq	173	82	1	83	0	83	84	-1,2%
61	27062	Les Monts du Roumois	1 616	722	3	561	164	725	725	0,0%
62	27380	Malleville-sur-le-Bec	271	127	1	128	0	128	127	0,8%
63	27382	Mandeville	326	145	0	145	0	145	145	0,0%
64	27389	Marbeuf	477	216	1	217	0	217	213	1,9%
65	76419	Mauny	165	66	0	66	0	66	68	-2,9%
66	27425	<i>Nassandres sur Risle (1) (desservie à 15,1%)</i>	364	192	1	193	0	193	187	3,2%
67	27468	Pont-Authou	598	286	2	2	286	288	287	0,3%
68	27486	Quittebeuf	669	310	1	311	0	311	303	2,6%
69	27498	Rouge-Perriers	369	164	1	165	0	165	164	0,6%
70	27497	Rougemontiers	1 055	459	3	13	449	462	461	0,2%
71	27500	Routot	1 755	850	4	49	805	854	830	2,9%
72	27511	Saint-Aubin-d'Écrosville	746	353	3	149	207	356	355	0,3%
73	27529	Saint-Cyr-la-Campagne	439	197	4	201	0	201	201	0,0%
74	27531	Saint-Denis-des-Monts	208	110	1	111	0	111	111	0,0%
75	27534	Saint-Didier-des-Bois	900	399	2	23	378	401	399	0,5%
76	27536	Saint-Éloi-de-Fourques	558	239	1	240	0	240	241	-0,4%
77	27545	Saint-Germain-de-Pasquier	122	68	0	68	0	68	69	-1,4%
78	27558	Saint-Léger-du-Gennetey	183	73	2	75	0	75	76	-1,3%
79	27572	Saint-Meslin-du-Bosc	303	120	0	120	0	120	120	0,0%

	INSEE	COMMUNE	Pop. Insee (1)	Dom.	Non Dom.	Sans AC (3)	Avec AC (3)	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2022	Evol
80	27579	Saint-Ouen-de-Pontcheuil	103	46	0	46	0	46	45	2,2%
81	27580	Saint-Ouen-de-Thouberville	2 481	1 079	6	105	980	1 085	1 084	0,1%
82	27582	Saint-Ouen-du-Tilleul	1 763	777	4	43	738	781	784	-0,4%
83	27584	Saint-Paul-de-Fourques	286	126	0	126	0	126	126	0,0%
84	27586	Saint-Philbert-sur-Boissey	174	81	0	81	0	81	81	0,0%
85	27593	Saint-Pierre-des-Fleurs	1 656	731	2	14	719	733	732	0,1%
86	27595	Saint-Pierre-du-Bosguérard	1 014	376	2	35	343	378	378	0,0%
87	27524	Ste-Colombe-la-Commanderie	886	375	1	376	0	376	374	0,5%
88	27576	Ste-Opportune-du-Bosc	662	276	1	277	0	277	276	0,4%
89	27089	Thenouville	1 025	455	4	459	0	459	459	0,0%
90	27630	Thibouville	353	160	1	161	0	161	160	0,6%
91	27631	Thierville	375	196	2	3	195	198	197	0,5%
92	27650	Tournedos-Bois-Hubert	472	188	1	189	0	189	190	-0,5%
93	27654	Tourville-la-Campagne	1 139	480	1	287	194	481	476	1,1%
94	27677	Venon	411	163	0	163	0	163	161	1,2%
95	27692	Villettes	171	89	1	90	0	90	90	0,0%
96	27695	Ville-sur-le-Neubourg	276	120	0	120	0	120	119	0,8%
97	27698	Vitot	577	286	1	111	176	287	285	0,7%
98	27699	Voisreville	121	59	3	62	0	62	63	-1,6%
99	27700	Vraiville	741	275	1	276	0	276	276	0,0%
TOTAL			76 319	34 905	245	16 552	18 598	35 150	34 936	0,6%

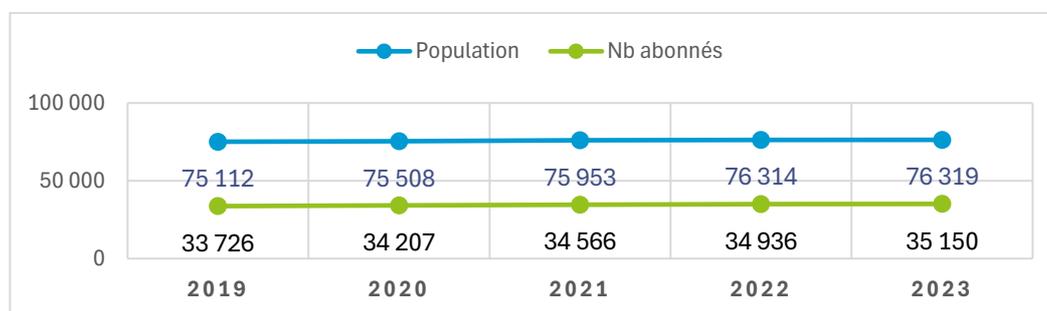
(1) Population légale au 01/01/2023 issue du recensement 2017 (mise à jour en décembre 2022)

(2) Quatre communes ne sont pas adhérentes au SERPN mais uniquement partiellement desservies (Elbeuf, La Londe, La Haye Malherbe et Brionne)

(3) AC = Assainissement Collectif, comptabilisé uniquement pour les communes où le SERPN assure la facturation

Au 31/12/2023, le service public d'eau potable dessert : **VP.056 : 35 150 abonnés.**

(34 936 abonnés au 31/12/2022 soit +0.6 % en 2023)



	2022	2023
Nombre d'abonnés	34 936	35 150
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 500	1 500
Population desservie	76 314	76 319
Volume annuel consommé par les abonnés	3 632 149	3 534 909

VP.228 Densité linéaire d'abonnés <i>Nombre d'abonnés par km de réseau</i>	23,29 ab/km	23,43 ab/km
VP.229 Ratio nb habitants par abonné <i>Population desservie / Nombre d'abonnés</i>	2,18 hab./ab.	2,17 hab./ab.
Consommation moyenne par abonné <i>Volumes consommés / nb abonnés</i>	104 m³/ab.	101 m³/ab

2.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

2.3.1. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

	2022	2023
Nb interruptions de service non programmées (VP.152)	128	97
Nombre d'abonnés	34 936	35 150
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées <i>(Nb interruptions de services non programmées/nb abonnés) x1000</i>	3,66 ‰	2,76 ‰

Pour 1000 abonnés

2.3.2. DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **3 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

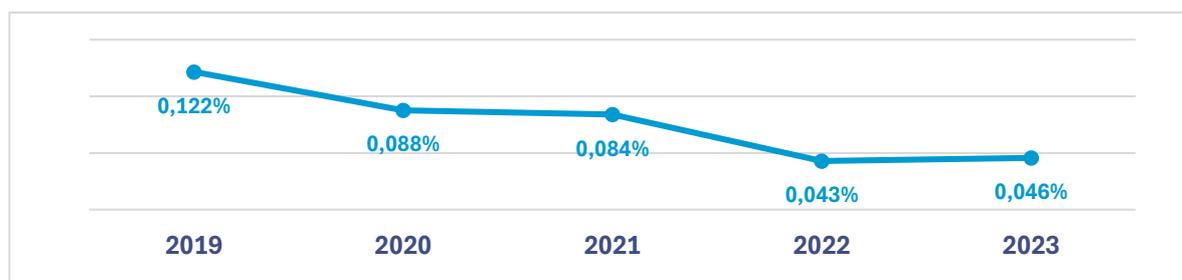
	2022	2023
Nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai	292	175
Nombre total d'ouvertures de branchements	340	239
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements <i>(Nb ouvertures de branchements ayant respecté le délai / nb total d'ouvertures de branchements) x 100</i>	85%	73%

2.3.3. TAUX DE RÉCLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au tarif (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le système d'information clientèle permet d'enregistrer les réclamations écrites reçues ainsi que les réclamations téléphoniques.

	2022	2023
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (VP.003)	15	16
Nombre d'abonnés	34 936	35 150
P155.1 Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés) <i>(Nb réclamations laissant une trace écrite / nb total abonnés du service) x 1000</i>	0,43 ‰	0,46 ‰



Évolution du taux de réclamations écrites depuis 2019

3. MODALITÉS DE TARIFICATION ET FACTURE D'EAU TYPE

3.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le tarif a été calculé afin d'uniformiser les prix appliqués sur l'ensemble des anciens syndicats de base. Il a été ainsi fixé par la délibération du 17/12/2008.

Ce tarif est révisable chaque année en fonction des coûts du service par délibération de l'assemblée générale et applicable à l'ensemble des communes du SERPN. Les tarifs ont été augmentés au 01/04/2023.

	TARIFS HT	
	01/01/2023	01/01/2024
Mise en service du branchement (ouverture)	40,00 €	50,00 €
Frais de mutation (sans déplacement d'un agent) à la charge du nouvel abonné	10,00 €	20,00 €
Étalonnage du compteur (si non défectueux)	150,00 €	200,00 €
Remplacement du compteur de diamètre inférieur à 30 (sous la responsabilité de l'abonné)	150,00€	200,00 €
Remplacement du compteur de diamètre supérieur à 30 (sous la responsabilité de l'abonné)	150,00 €	-
Remplacement du compteur de diamètre supérieur à 30 (sous la responsabilité de l'abonné)	-	100,00 €
Prix d'achat du compteur dans le cadre du marché signé avec le fournisseur, augmenté du présent forfait pour déplacement et prestation de l'agent SERPN.	-	100,00 €
Déplacement d'agent non justifié (dégâts après compteur à la charge de l'abonné)	150,00€	200,00 €
Remplacement de la tête radio émettrice du compteur (disparition ou endommagement)	200,00€	250,00 €
Déplacement d'agent pour relève d'un compteur lorsque l'abonné refuse le changement de son compteur	-	200,00 €
Forfait d'accès à l'eau aux gens du voyage : par véhicule et par famille par 7 jours d'occupation, en l'absence de refus du maire	-	10,00 €

En cas de vol d'eau sur les bornes incendies, les contrevenants seront facturés d'une amende de 500m³.



		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement par compteur	Diamètre 15-20	35 €	45 €
	Diamètre 25-40	40 €	100 €
	Diamètre 50-60	60 €	400 €
	Diamètre 80	80 €	800 €
	Diamètre 100 et +	100 €	1 000 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Consommation	De 0 à 500 m ³	1,60 €/m ³	1,70 €/m ³
	De 501 à 1000 m ³	1,427 €/m ³	
	De 1001 m ³ à 10 000 m ³	1,2948 €/m ³	
	Au-delà de 10 000 m ³	1,2643 €/m ³	
Taxes			
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %

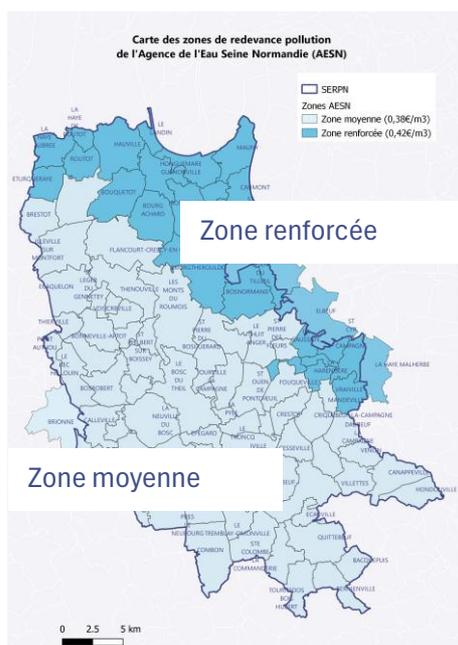
(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public

Redevances

Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) **Incluse dans le tarif de la part proportionnelle de la collectivité. Au titre de l'année 2022, le SERPN a reversé 368 316 € euros au titre de cette redevance.**

		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	Zone Renforcée (En 40% des abonnés)	0,4200 €/m ³	0,4200 €/m ³
	Zone Moyenne (Environ 60% des abonnés)	0,3800 €/m ³	0,3800 €/m ³

Le SERPN est un syndicat mixte, Etablissement Public à Caractère Intercommunal (EPCI) et le tarif pour chaque commune est identique. Les volumes consommés sont relevés et facturés avec une fréquence semestrielle. Toutefois la redevance pollution collectée par le SERPN et reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est différenciée selon deux zones :

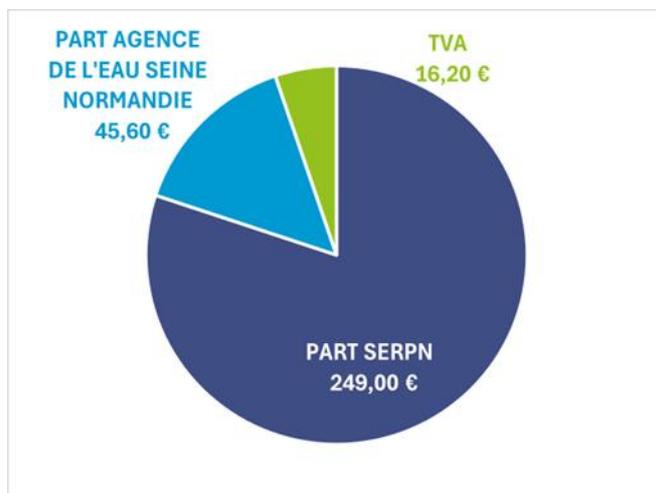


Carte des zones de redevance pollution de l'Agence de l'Eau Seine Normandie



3.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Composition d'une facture d'eau 120 m³ (référence selon l'INSEE) en € TTC au 01/01/2024



Répartition	01/01/2023	01/01/2024
PART SERPN (abonnement + consommation)	1,89 €/m ³ (227/120)	2,08 €/m ³ (249/120)
PART REDEVANCE POLLUTION (AESN)	0,38 €/m ³ (45,60/120)	0,38 €/m ³ (45,60/120)
TVA (5.5%)	0,13 €/m ³ (14,99/120)	0,14 €/m ³ (16,20/120)

D 102.0 PRIX TTC au m³

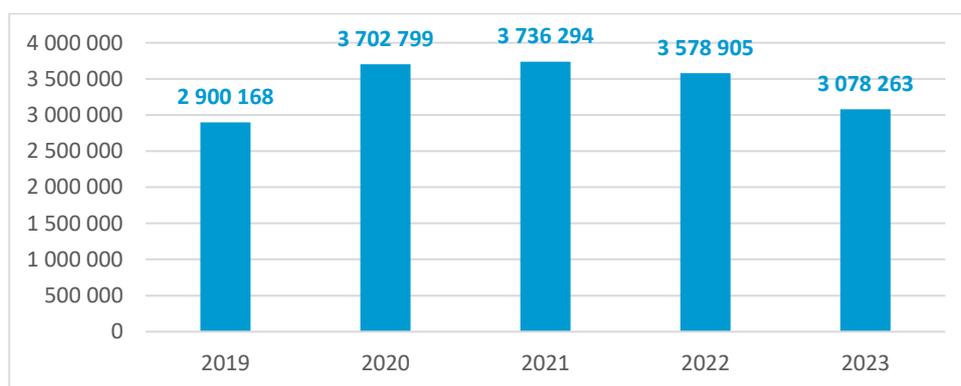
2,39 €/m³

2,59 €/m³

Le prix moyen de l'eau potable sur le territoire du SERPN retenu est celui de la Zone Moyenne car il représente la majorité des abonnés.

Les volumes vendus diffèrent des volumes comptabilisés car ils sont facturés en décalage par rapport à la consommation réelle. De plus, en cas de fuite abonné, un dégrèvement sur les m³ facturés est effectué sur le volume consommé réellement (l'abonné ne paye au maximum que 2 fois sa consommation habituelle).

Les **volumes facturés** au titre de l'année 2023 sont : **3 078 263 m³** (3 578 905 m³ en 2021). La baisse s'explique par une baisse de consommation de 4,5% mais aussi par un recalage du planning de relève qui a engendré des périodes de consommation facturées plus courtes.



Évolution des volumes facturés sur l'exercice



Le SERPN facture pour le compte des gestionnaires en assainissement, la part assainissement collectif



Voir factures d'eau type 120 m³ en annexe 1 et la note relative aux redevances et aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2023 en annexe 2

4. DONNÉES TECHNIQUES SUR LES RÉSEAUX (PRODUCTION ET DISTRIBUTION)

4.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT

100% des volumes prélevés sont des eaux souterraines.

Station	Capacité de production*	Prélèvements autorisés (m3/j)
St Amand de Hautes terres (Le bouricar)	40	800 m3/j
Ecaquelon (Forêt de Montfort)	115	
Rougemontiers (La Porte de la Brique)	50	
La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	165	1900 m3/j
Le bois du moulin	100	1800 m3/j
Montfort sur Risle (Le Doult Claireau)	50	685 m3/j
Le Valanglier	40	800 m3/j
La Vacherie	125	2 800 m3/j
Le moulin Vorins	50	
Val Galopin	42	600 m3/j
Les forrières d'Omonville	115	2250 m3/j
UF des Varras	600	12 000 m3/j
Buhot la source Leduc	162	1 100 m3/jour

*m3/h équipement de pompage

4.2. ECHANGES D'EAU

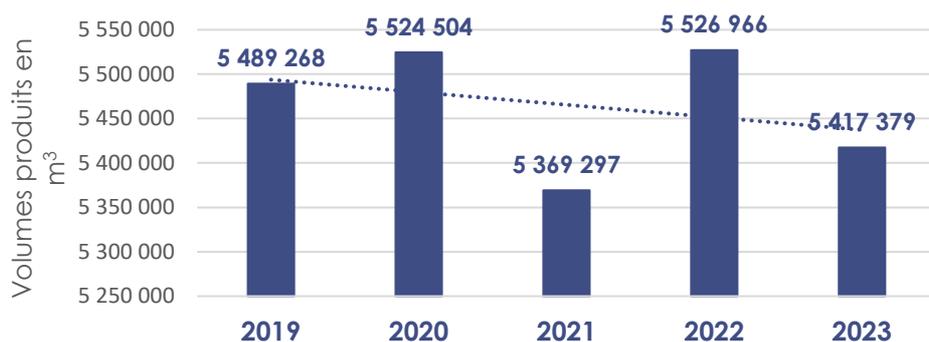
4.2.1. VOLUME PRODUIT PAR LE SERVICE

Le service a une station de traitement située aux Varras. Le type de traitement que cette station utilise est l'ultrafiltration. Elle sert à supprimer la turbidité.

Le système d'ultrafiltration est un traitement mécanique qui permet de débarrasser l'eau de toutes les impuretés dont la taille dépasse 0,2 microns (10 000 fois plus petit que les pores de la peau).

DÉTAIL DES VOLUMES PRODUITS EN 2022/2023

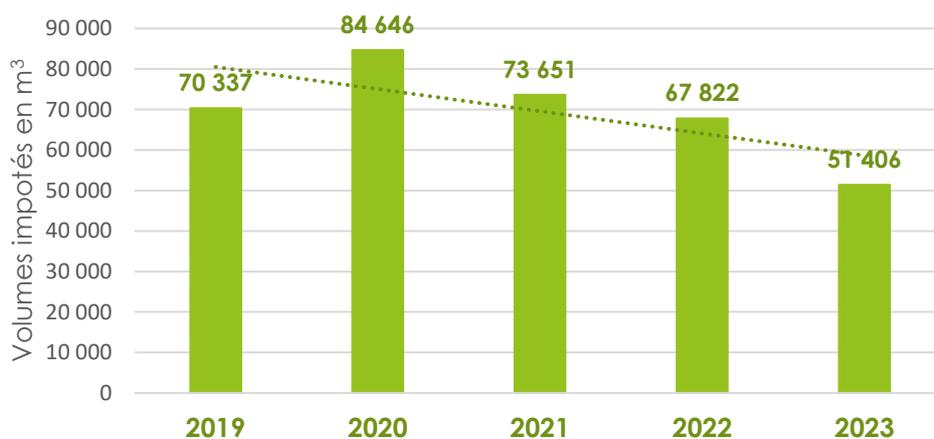
Station	2022	2023	Évolution
St Amand de Hautes terres (Le bouricar)	169 625	136 652	-24,1%
Ecaquelon (Forêt de Montfort)	402 949	464 138	13,2%
Rougemontiers (La Porte de la Brique)	54 146	30 307	-78,7%
La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	656 815	710 389	7,5%
Le bois du moulin	249 742	279 883	10,8%
Montfort sur Risle (Le Doult Claireau)	216 455	197 665	-9,5%
Le Valanglier	110 179	19 885	-454,1%
La Vacherie	362 720	318 030	-14,1%
Le moulin Vorins	59 367	167 338	64,5%
Val Galopin	173 993	142 579	-22,0%
Les forrières d'Omonville	299 715	347 896	-13,8%
UF des Varras	2 337 400	2 237 100	-4,5%
Buhot la source Leduc	433 860	365 517	-18,7%
VP.059 - Volume Produit (V1)	5 526 966	5 417 379	-2,0 %



Évolution des volumes produits depuis 2019

4.2.2. VOLUME IMPORTÉ PAR LE SERVICE

Fournisseur	2022	2023	Évolution
CASE - Réservoir Canappeville	0	0	0%
CASE - La Mare Hermier	1	2	50%
CASE - RD133 Silo	38 938	30 279	-22%
MRN- Les Déserts import	3	0	-100%
MRN - Le Stade import	70	60	-15%
MRN - CE import	1	4	306%
MRN - Faudits imports	18 711	6 933	-63%
MRN - Pochet imports	0	0	0%
CCPC - E04 Ferme des Buquets Beaulieu	0	58	-
CCPC - E05 Vers Pithienville	9 055	10 110	12%
CCPC - E06 Chemin Bois Maurey	6	197	3016%
CCPC - E07 Rte de Claville	314	470	49%
GEA - E02 Bout de la Ferme limite Sacquenville	124	135	9%
GEA - E03 Hameau Pithienville	599	3 159	427%
VP.060 - Volume importé (V2)	67 822	51 406	-24,2%



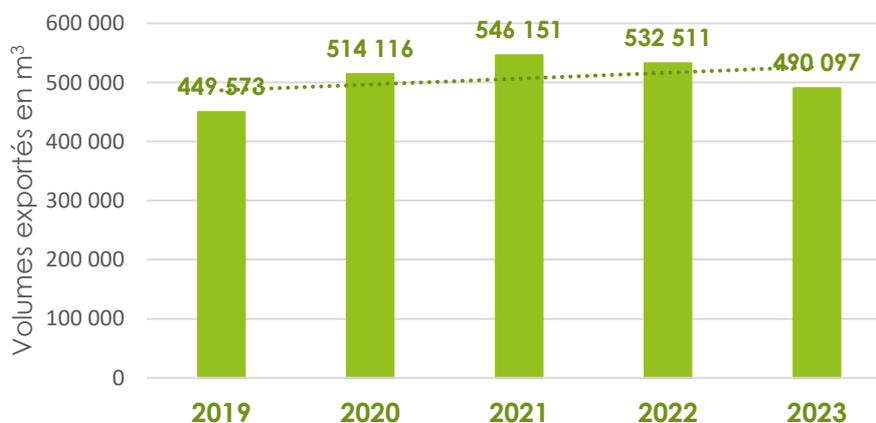
Évolution des volumes importés depuis 2019

4.2.3. VOLUME EXPORTÉ (VENDU AU COURS DE L'EXERCICE)

VOLUMES VENDUS À D'AUTRES SERVICES

Bénéficiaire	2022	2023	Évolution
MRN - Normandie Récupère	1 434	1 580	10%
MRN - Maison Brûlée	7 055	8 180	16%
MRN - Yville	64 815	63 599	-2%
MRN - Les Déserts export	2 949	3 270	11%
MRN - Le Stade export	39 765	36 824	-7%
MRN - CE export	35 343	11 942	-66%
MNR - Faudits export	2	1	-49%
MRN - Pochet export	183 393	179 124	-2%
MRN - Les Roques	2 158	5 990	178%
CASE - Réservoir Canappeville	160 260	141 243	-12%
CASE - La Mare Hermier	10 797	9 526	-12%
CASE - RD133 Silo	3 200	3 121	-2%
CASE - Vers La Haye Malherbe (St Didier)	929	0	-100%
CASE - Vers Surtauville (St Didier)	160	6 729	4095%
SAEP Vallée de la Risle - Station de Montfort	261	88	-66%
SAEP Vallée de la Risle - Perriers La Campagne	0	0	0%
SAEP Fond des Vaux - Les Monts de Caux	3 302	2 976	-10%
CCPC - E04 Ferme des Buquets Beaulieu	16 218	15 447	-5%
CCPC - E05 Vers Pithienville	336	326	-3%
CCPC - E06 Chemin Bois Maurey	9	10	13%
CCPC - E07 Rte de Claville	80	100	26%
GEA - E02 Bout de la Ferme limite Sacquenville	45	16	-64%
GEA - E03 Hameau Pithienville	0	6	-

VP.061 - Volume exporté (V3) 532 511 490 097 - 8%



Évolution des volumes exportés depuis 2019

4.3. VOLUME MIS EN DISTRIBUTION

Les volumes mis en distribution correspondent à la somme des volumes produits (V_1) et des volumes importés (V_2) auxquels on déduit les volumes exportés (V_3)

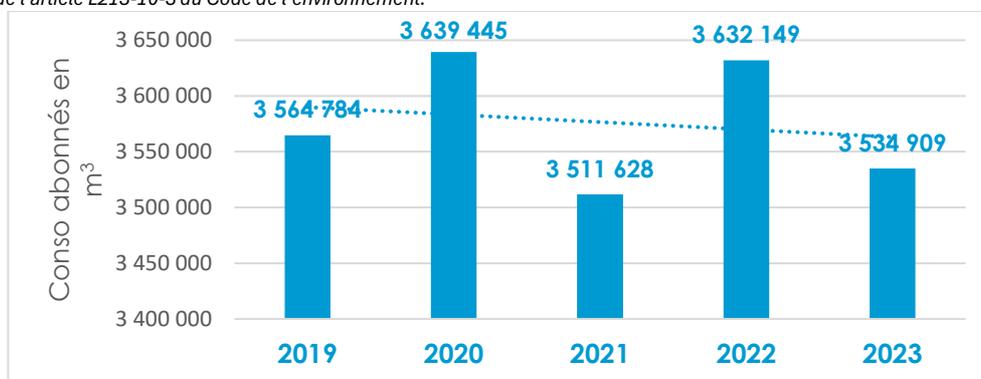
Rappels des volumes servant au calcul	2022	2023	Évolution
Volumes produits (V_1)	5 526 966	5 417 379	-2%
Volumes importés (V_2)	67 822	51 406	-24.2%
Volumes exportés (V_3)	532 511	490 097	-8%
Volumes mis en distribution $V_4 = V_1 + V_2 - V_3$	5 062 277	4 978 688	-1.7%

4.4. VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ

4.4.1. VOLUMES CONSOMMÉS PAR LES ABONNÉS

Abonnés	2022	2023	Évolution
VP.063 - Abonnés domestiques ⁽¹⁾	3 483 858	3 380 891	-2.9%
VP.201- Abonnés non domestiques (Dont bornes à eau)	148 291	153 017	3.2%
VP.232 - Volumes consommés par les abonnés (V7)	3 632 149	3 534 909	-2.7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Évolution des volumes consommés par les abonnés depuis 2019

4.4.2. VOLUME DE CONSOMMATION SANS COMPTAGE

Selon la méthode ASTEE, le volume de consommation sans comptage a été estimé de la façon suivante. Le nombre d'incendie a été estimé à 405 (pas de retour du SDIS).

	2022	2023	Évolution
Nombre d'essais PI / BI (8 m³ par essai)	200	200	0 %
Nombre d'incendies (40 m³ par incendie)	405	405	0 %
Prises d'eau sur poteau incendie (non évalué)			
VP.221 - Volume consommation sans comptage (V8)	17 800	17 800	0 %

4.4.3. VOLUME DE SERVICE

Le volume de service a été estimé en additionnant les éléments suivants :

- Nettoyage des réservoirs : 20% du volume total, soit **3 314 m³**
- Désinfection après travaux : 8 volumes de canalisation + 0,2 m³ par branchement créé, réparé ou renouvelé
- Purge et lavage des conduites : équivalent en m³ d'une purge de 30 minutes par fuite sur conduite réparée en considérant un débit de 2,5 m³/h. Cela correspond au nombre de fuites sur conduite multiplié par 1,25
- Analyseurs de Chlore : estimation à **635 m³** par rapport au nombre d'analyseurs et à leurs débits.
- Autres petits travaux : 8 m³ par autres petits travaux (PI, BI, ...)

	Volume unitaire	2022		2023	
		Qté	Volume	Qté	Volume
Nettoyage des réservoirs	-		3 314		3 314
Nb branchements créés	0,2	228	46	113	23
Nb branchements réparés (fuites sur branchement)	0,2	109	22	117	23
Nb branchements renouvelés	0,2	121	24	619	124
Volume de canalisation renouvelée	8	404.13	3 233	1 032.50	8 260
Nb fuites sur conduite	1.25	128	160	97	121
Autres travaux (PI, PI, ...)	8	12	96	18	144
Analyseurs de chlore (Volume estimé)	-		635		635
VP.220 - Volume de service (V9)			7 530		12 644

4.4.4. VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ

	2022	2023	Évolution
VP.232 - Volumes consommés par les abonnés	3 632 149	3 534 909	-2.7%
VP.221 - Volume consommation sans comptage	17 800	17 800	0%
VP.220 - Volume de service	7 530	12 644	67.9%
Volume consommé autorisé V6 = V7 + V8 + V9	3 657 478	3 565 353	-2.5%

4.4.5. VOLUME PERDU

	2022	2023	Évolution
Volumes mis en distribution (V4)	5 062 277	4 978 688	-1.7%
Volume perdu V5 = V4 - V6	1 404 799	1 413 335	0.6%

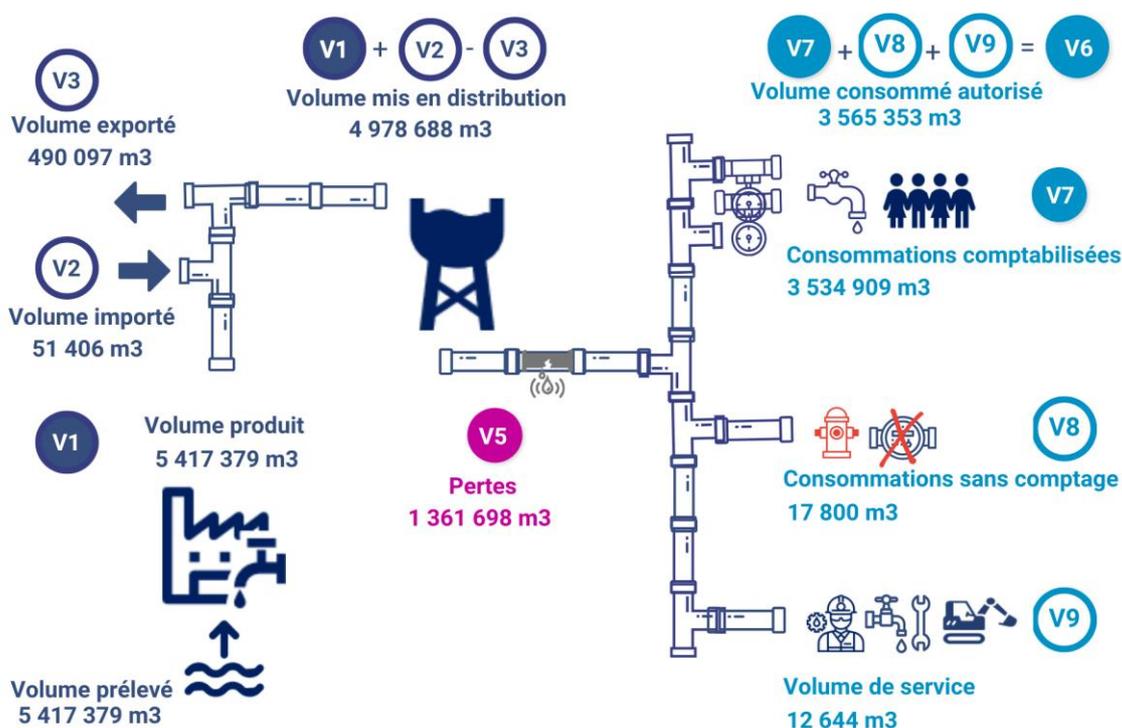
4.5. LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Au 31/12/2023, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de :

1 500 km

(1 500 km au 31/12/2022).

4.6. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2023



4.7. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

4.7.1. LES PRINCIPAUX INDICATEURS ET LEURS DÉFINITIONS

Le rendement du réseau (P.104.3) de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{\text{Volume produit (V1)} + \text{Volume importé (V2)}}$$

Le rendement primaire permet d'éliminer l'influence des volumes estimés sur le rendement du réseau

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume vendu (V7)}}{\text{Volume mis en distribution (V4)}}$$

Le rendement seuil est le rendement de réseau minimum calculé en tenant compte des volumes consommés par rapport à la longueur. Un rendement de réseau en dessous de ce seuil entraîne un doublement de la redevance prélèvement due à l'agence de l'eau.

$$\text{Rendement seuil} = 65\% + \frac{\text{Indice linéaire de consommation}}{5}$$

$$\text{où Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{365 \times \text{Linéaire réseau en km}}$$

L'indice linéaire des volumes non-comptés (P105.3) permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

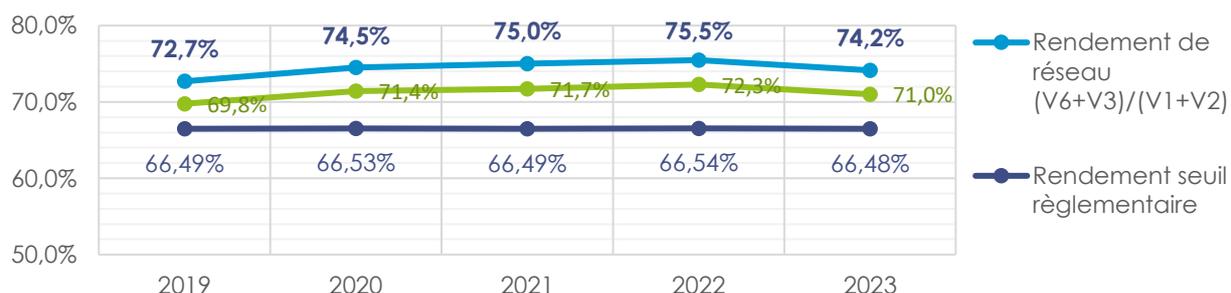
L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

4.7.2. NOS RÉSULTATS 2022/2023

	2022	2023
V6 Volume consommé autorisé	3 657 478	3 565 353
V3 Volume exporté	532 511	490 097
V6 + V3	4 189 989	4 055 450
V1 Volume produit	5 526 966	5 417 379
V2 Volume importé	67 822	51 406
V1 + V2 (VP.234)	5 594 788	5 468 785
P104.3 Rendement du réseau (V6+V3) / (V1+V2)	75,5 %	74,2%
V7 Volume consommé par les abonnés	3 632 149	3 534 909
V4 Volume mis en distribution	5 062 277	4 978 688
Rendement primaire (V7/V4)	72,3 %	71,0%
Linéaire de réseau en km	1 500	1 500
ILC : Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) (V6+V3) / (365 x Linéaire en km)	7,69 m ³ /j/km	7,41 m ³ /j/km
Rendement seuil (65% + ILC/5)	66,54 %	66,48%
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (V4-V7) / 365 x Linéaire en km)	2,54 m³/j/km	2,64 m³/j/km
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau (V4-V6) / 365 x Linéaire en km)	2,50 m³/j/km	2,58 m³/j/km

4.7.3. EVOLUTION 2019-2023 DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE



Évolution du rendement depuis 2019

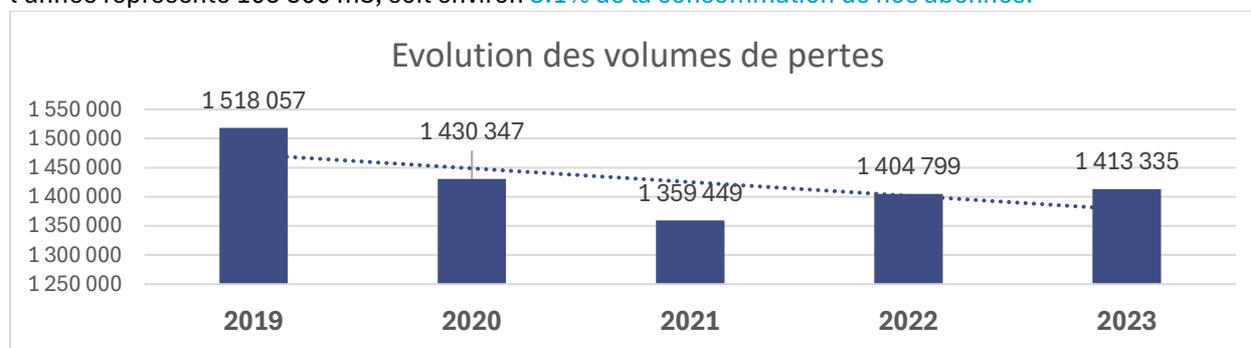
Sur 2369 entités de gestion ayant validé leurs données sur SISPEA, le rendement réseau moyen en milieu rural (densité d'abonné < 25 abonnés par km) est de 77,2%, toutefois le rendement primaire moyen est de 65,3%.



Évolution des indices linéaire des pertes en réseau et des volumes non comptés depuis 2019

Une légère baisse du rendement en 2023 qui s'explique en grande partie par une grosse fuite sur une canalisation de production aux Varras qui a été difficile à localiser et réparer. En volume de pertes, il y a 8 500 m³ d'écart entre 2022 et 2023.

Depuis 2019, 0,2 m³ de moins perdu par km de réseau et par jour, soit au total 300 m³ par jour, ce qui sur l'année représente 109 500 m³, soit environ **3.1% de la consommation de nos abonnés.**



4.7.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé (km) sur l'exercice	7,91	7,07	9,71	9,60	10,33
Longueur du réseau (km)	1 491	1 496	1 499	1 500	1 500
Taux de renouvellement annuel	0,53%	0,47%	0,65 %	0,64%	0,69%
Durée nécessaire au renouvellement complet du réseau correspondante	188	212	154	156	145

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé (km) sur les 5 dernières années	49,95	47,95	50,59	49,22	49,85
Moyenne annuelle (km) basée sur les 5 dernières années	9,99	9,58	10,12	9,84	9,97
P107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau	0,67%	0,64%	0,67%	0,66%	0,59%
Durée nécessaire au renouvellement complet du réseau correspondante	149	156	148	152	168

4.8. AUTRES DONNÉES ET INDICATEURS CONCERNANT LE RÉSEAU

4.8.1. INDICE LINÉAIRE DE RÉPARATION

	2022	2023	Évolution
Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	128	97	-24,2%
Longueur du réseau	1 500	1 500	
Indice linéaire de réparation	8,5 %	6,5 %	

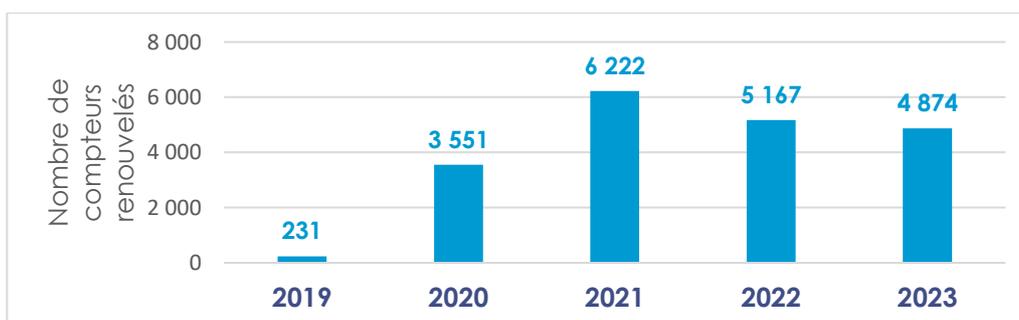
4.8.2. BRANCHEMENTS

	2022	2023	Évolution
Nombre d'interventions pour fuite sur branchement	109	117	7,3%
Nombre de branchements	37 401	37 679	0,7%
Taux de branchements réparés	0,29 %	0,31%	
Nombre de branchements commandés	228	296	
<i>Branchements simples</i>	208	231	
<i>Branchements lotissement</i>	20	65	
Nombre de branchements	37 401	37 679	
Taux de création de branchements	0,61 %	0,79%	

4.8.3. COMPTEURS

Le renouvellement de l'ensemble du parc compteurs a démarré en juin 2020. L'ensemble des compteurs devrait être renouvelé d'ici à 2026 en fonction des possibilités budgétaires.

	2022	2023	Évolution
Nombre de renouvellements de compteurs	5 167	4 874	-5,7%
Nombre de compteurs	35 641	35 910	0,8%
Taux de renouvellement de compteurs	14,5 %	13,57%	



Historique des renouvellements de compteurs depuis 2019

4.8.4. TAUX DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

<i>Consommation d'électricité distribution / Volumes pompés sur le réseau</i>	2022	2023	Évolution
Consommation d'électricité distribution (kW/h)	4 080 510	4 317 082	5,8%
Volumes pompés sur le réseau (m3)	5 526 966	5 417 379	-2,0%
Taux de consommation électrique	0,74	0,80	

Détail des consommations 2023

	kWh	Volume produit	Ratio Kwh/m ³
St Amand de Hautes terres (Le bouricar)	116 722	136 652	0,85
Ecaquelon (Forêt de Montfort)	385 133	464 138	0,83
Rougemontiers (La Porte de la Brique)	35 480	30 307	1,17
La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	451 039	710 389	0,63
Le bois du moulin	149 910	279 883	0,54
Montfort sur Risles (Le Doult Claireau)	201 679	197 665	1,02
Le Valanglier	24 312	19 885	1,22
La Vacherie	247 969	318 030	0,78
Le moulin Vorins	131 979	167 338	0,79
Val Galopin	149 875	142 579	1,05
UF des Varras	1 707 795	2 237 100	0,76
Les forrières d'Omonville	305 545	347 896	0,88
Buhot la source Leduc	286 822	365 517	0,78
Châteaux d'eau et surpresseurs	122 822		
TOTAL	4 317 082	5 417 379	0,80
Bureaux SERPN	87 295		



Plus il y a de fuites sur le réseau, moins la consommation heures creuses / heures pleines des stations de production peut être optimisée

4.8.5. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Le nombre de branchements plomb restant n'est pas fiable car la connaissance des matériaux de branchements est incomplète depuis 2009. Une grande partie des matériaux a été repérée lors des changements de compteurs de 2009 à 2012. Le SERPN continue de travailler pour se mettre en conformité et les branchements plombs sont toujours renouvelés lors des tranches de travaux.

En 2023, des campagnes de renouvellement de branchements plombs ont été menées.

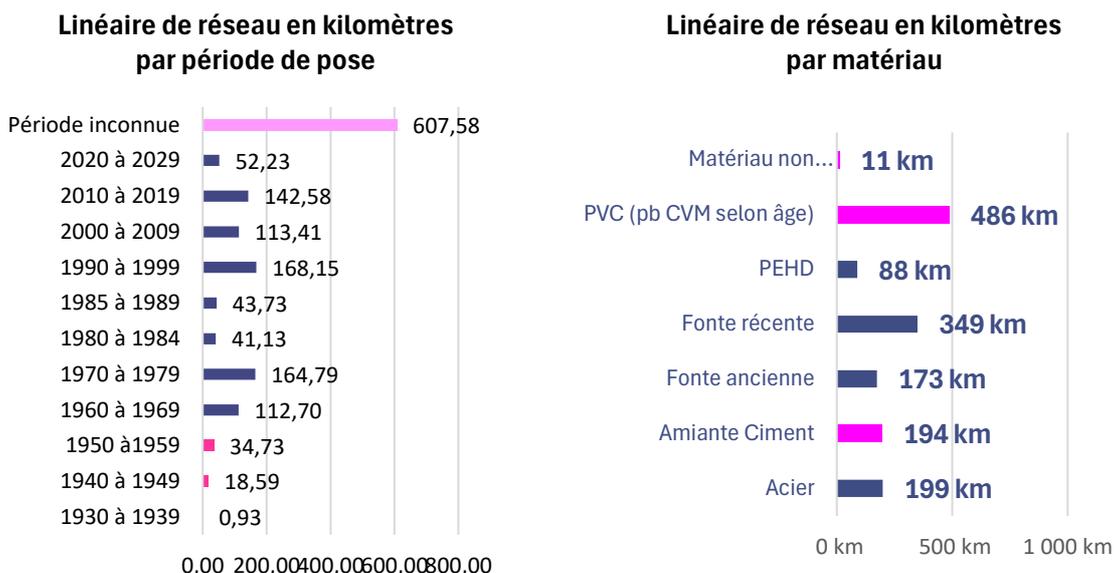
Branchements	2022	2023
Nombre total de branchements	37 401	37 679
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année (corrections de données incluses)	32	334
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 161	827
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés (Nb brchts plomb modifiés ou supprimés / Nb total brchts)	0,09 %	0,89 %
% de branchements en plomb restants (Nb brchts restants / Nb total de brchts)	3,10 %	2,19%

4.9. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

4.9.1. BILAN CARTOGRAPHIE / SIG

NOTRE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Au total 1500 km permettent de desservir un peu plus de 37 000 branchements. L'état de notre patrimoine est vieillissant même si notre connaissance des périodes de pose n'est pas optimale avec encore plus de 600 km de réseau dont la période n'est pas connue. Toutefois, il est raisonnable de penser qu'une majorité de celles-ci datent de l'après-guerre.



Le CVM est classé comme substance cancérigène certain pour l'homme depuis 1987. En majorité sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC fabriquée avant 1980.

Les zones de conduites à risque ont été déterminées par un bureau d'études selon l'âge des conduites, le temps de contact de l'eau par modélisation hydraulique.

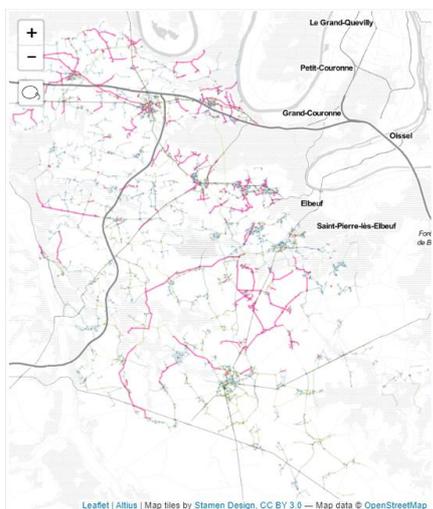
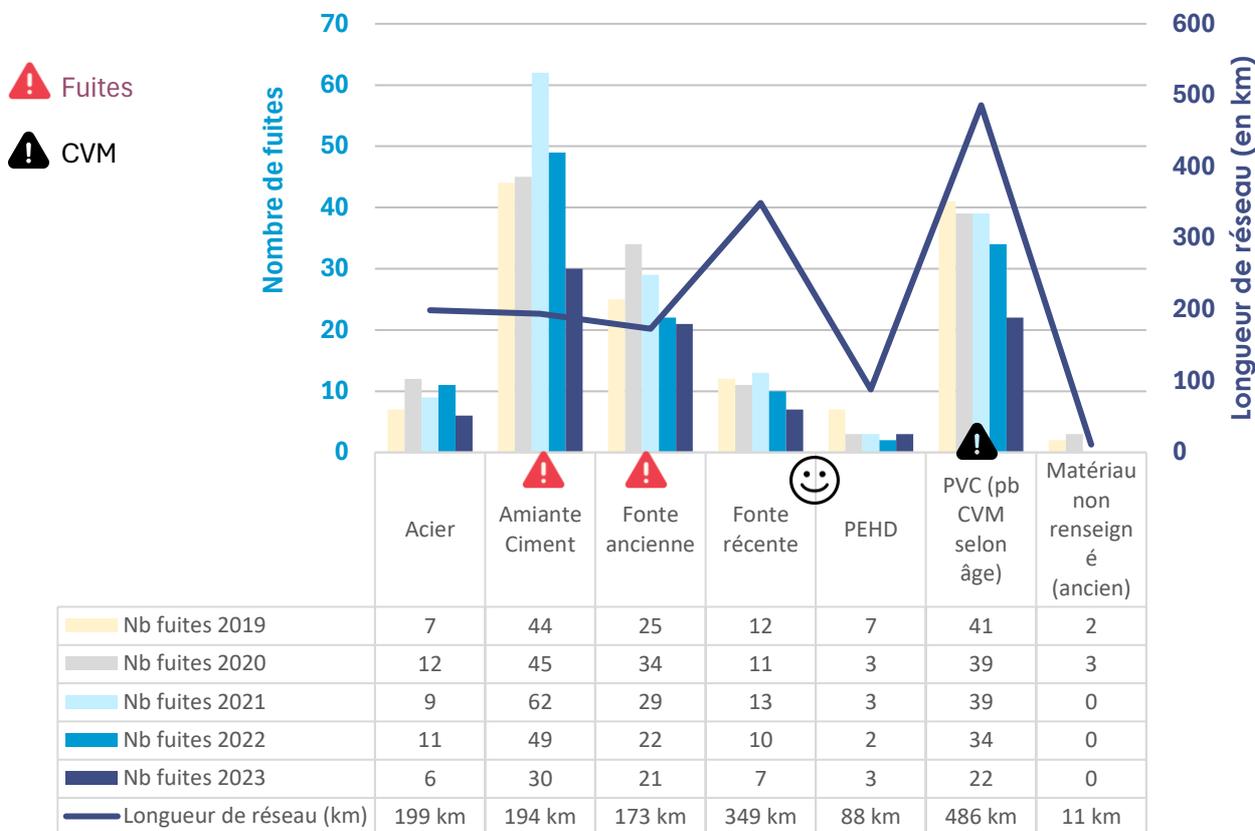
Plus le temps de contact de l'eau est long plus le risque de présence de CVM est élevé :

Temps de contact	Nb zones	km réseau
24-48 h	96	46
48-72 h	28	15
> 72h	15	33

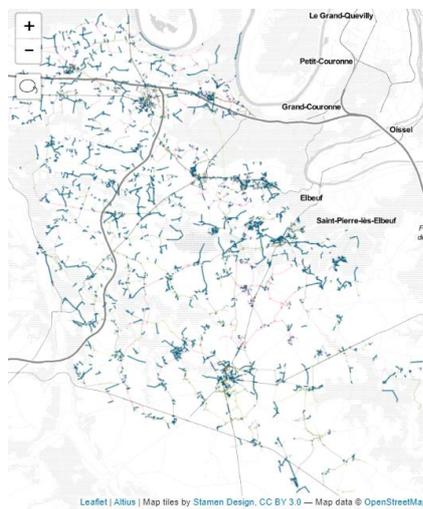


Sur l'ensemble des zones à risques, des campagnes d'analyses sont lancées et si le résultat révèle la présence de CVM, il n'y a aucun régime dérogatoire, nous devons immédiatement mettre en place des purges du réseau pour les éliminer en attendant le renouvellement de la conduite.

Evolution 2019 – 2023 du nombre de fuites sur conduite par matériau



Localisation des conduites en amiante ciment



Localisation des conduites en polychlorure de vinyle

Evolution du nombre de branchements localisés précisément et reliés à la base de données clientèle

31 717 branchements sont cartographiés plus ou moins précisément : 27 958 sont reliés à la base clientèle dont 21 660 sont géolocalisés précisément en 2022 (information de mars 2023).

57% des branchements sont reliés et cartographiés avec précision A (43% en 2022)

4.9.2. DÉFINITION DE L'INDICE DE GESTION PATRIMONIALE À PARTIR DE 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

4.9.3. CALCUL DE L'INDICE

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C selon les conditions précisées dans les tableaux ci-dessous avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Points SERPN
PARTIE A : Plans de réseaux (15 points)		15/15
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10/10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5/5
		Points SERPN
PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points)		26/30
Les 15 points de la partie A doivent être obtenus pour bénéficier de points supplémentaires		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui : 10/10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	99% : 5/5
	<i>L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5</i>	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	60% : 11/15
	<i>L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. De même que le point VP239 pour les points supplémentaires</i>	

Conditions à remplir pour prendre en compte les points suivants :

VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui
	40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.	A+B 41/45

PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

75/75

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10/10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10/10
VP.244	Localisation des branchements sur les plans de réseaux <i>La localisation des branchements est réalisée à 100% même si seulement 74.2% le sont précisément (57.9% en 2022). le but est pour nous de les géolocaliser précisément pas seulement de les localiser.</i>	100% : 10/10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10/10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10/10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10/10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10/10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5/5

2022

2023

P103.2B Indice de gestion patrimoniale des réseaux

114 points

116 points

5. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE (P101.1 ET P102.1)

 Voir bilan ARS 2023 complet en annexe 3

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). La nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) est de 100%.

	Paramètres microbiologiques		Paramètres Physico Chimiques		
	Nombre de prélèvements		Nombre de prélèvements		
	Réalisés	Non conformes	Réalisés	Non conformes	
027000327 - AMFREVILLE-SAINT-AMAND	15	0	15	0	A
027000350 - ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	20	0	30	12	C
027000367 - QUITTEBEUF	11	0	88	48	C
027000410 - CANAPPEVILLE	10	0	12	0	A
027000415 - PONT AUTHOU	16	0	26	12	C
027000421 - SAINT DIDIER DES BOIS	13	0	13	0	A
027000453 - GRAND BOURGTHEROULDE	39	0	59	14	C
027000884 - HARCOURT	13	0	23	12	C
027000920 - SAINT OUEN THOUBERVILLE	16	0	16	2	C
027000943 - NEUBOURG	27	0	65	47	C
027001169 - BERVILLE EN ROUMOIS	27	0	50	17	C
027001532 - ROUGEMONTIERS	16	0	19	2	C
027001533 - BOURG ACHARD	21	0	32	2	C
027001537 - BEC HELLOUIN	7	0	17	12	C
TOTAL 2023	251	0	465	180	
TOTAL 2022	252	0	432	63	

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nb prélèvements réalisés} - \text{Nb prélèvements non conformes}}{\text{Nb prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

	Bactériologique P101.1		Physico-chimique P102.1	
	2022	2023	2022	2023
Taux de conformité	100%	100%	85,42%	61,29%

5.1. BILAN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ 2023

Votre territoire est découpé en 14 zones de distribution (UDI).

Sur 3 UDI, l'eau distribuée en 2023 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Sur 8 UDI, des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour les pesticides sont observés : vous devez donc établir un programme d'actions préventives et curatives sur les ouvrages "Vallée de la Haye", "les Forières d'Omonville", "le Bois du Moulin", "le Duc (le Buhot)", "les Varras", "Forêt de Montfort", "le Doult Claireau" et "Porte de la Brique".

Sur l'UDI "Neubourg", des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour les nitrates sont également constatés. A ce titre, la consommation de cette eau est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons.

Sur l'UDI "Quittebeuf", un dépassement ponctuel de la limite de qualité fixée pour les nitrates a été observé.

Sur les UDI "Saint Ouen de Thouberville" et "Bourg Achard", des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour le chlorothalonil R471811 ont été observés en 2023. Ce métabolite ayant été classé non pertinent en avril 2024, la valeur indicative de 0,9 microgramme/L s'applique à la place de la limite de qualité de 0,1 microgramme/L. Par conséquent, aucune action corrective n'est requise.

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Pour conclure, je vous remercie de veiller à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau.

5.2. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Nom	Commune	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)
LE BOURICAR	AMFREVILLE ST AMAND	01233X0010	01/10/1987	80 %	470	376
LEDUC (LE BUHOT)	BOSROBERT	01235X0002	18/03/1988	60 %	1 169	701
LE VAL GALOPIN	CAUMONT	00997X0019		50 %	410	205
FORET DE MONTFORT	ECAQUELON	01224X0042	02/03/1992	80 %	1 268	1 014
LES VARRAS	MAUNY	00996X0002	27/01/1997	60 %	4 408	2 645
LE DOULT CLAIREAU	MONTFORT-SUR-RISLE	01224X0003		50 %	599	300
VALLEE DE LA HAYE	LA NEUVILLE-DU-BOSC	01235X0046	02/10/1986	80 %	2 134	1 707
PORTE DE LA BRIQUE	ROUGEMONTIERS	00988X0011	02/03/1992	80 %	700	560
HAMEAU DU VALANGLIER	ST-CYR-LA-CAMPAGNE	01234X0066	19/02/1986	80 %	386	309
LE MOULIN VORIN		01234X0284		80 %	38	30
LE BOIS DU MOULIN	LE TREMBLAY-OMONVILLE	01493X0003	15/10/1997	80 %	1 268	1 014
LES FORIERES D'OMONVILLE		01493X0016	03/02/1995	80 %	1 403	1 122
LE HOM	LA VACHERIE	01501X0073	17/03/1994	80 %	348	278
Total : 13					14 601	10 263

Indice consolidé pour l'UGE (): 68,5 % en 2023 (68,5% en 2022)**
(P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau)

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage x débit du captage

(**) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

UGE : Unité de Gestion

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1. BILAN 2023

6.1.1. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Chapitre	2021	2022	2023
Prestations de service	R - (70)	74 990 €	63 539 €	56 170 €
Vente d'eau (DC. 184)	R - (70)	7 746 465 €	7 531 421 €	5 836 372 €
Vente d'eau (part assainissement - reversement)	D - (67)	1 334 545 €	1 272 864 €	1 414 801 €
	R - (70)	1 042 911 €	946 966 €	1 010 900 €
<i>Sous total</i>	Déficit ⁽¹⁾	291 634 €	325 899 €	403 902 €
Vente d'eau (part modernisation – reversement)	D - (014)	431 537 €	199 409 €	275 432 €
	R - (70)	222 865 €	235 158 €	289 684 €
<i>Sous total</i>	Déficit ⁽¹⁾	208 672 €		
	Recette		35 749 €	14 252 €
Vente d'eau (part pollution- reversement)	D - (014)	1 373 865 €	1 499 152 €	1 583 080 €
	R - (70)	1 297 026 €	1 197 593 €	1 298 364 €
<i>Sous total</i>	Déficit ⁽¹⁾	76 839 €	301 559 €	284 716 €
Subventions d'exploitation	R - (74)	650 427 €	177 056 €	645 642 €
Autres produits de fonctionnement courant	R - (70)	1 615 634 €	1 679 252 €	1 683 915 €
	R - (75)	76 748 €	192 780 €	121 740 €
TOTAL Produits de fonctionnement courant		9 587 119 €	9 052 339 €	7 669 473 €

(1) Déficit lié aux modalités d'application des imputations de la facturation sur les acomptes de mensualisations, qui contiennent une part assainissement, pollution et modernisation mais qui sont imputées jusqu'à juillet 2023 100% en Vente d'eau. Le décompte de l'année N+1 permet de régulariser les écritures comptables de l'année N.



Voir annexe 4 Explications budgétaires.

Objectifs 2024/2025 :

- Solder l'ensemble des mensualisés sur l'exercice comptable (possible car une majorité de compteurs sont désormais télérelevés). La charge de travail engendrée nécessitera de caler cela sur deux ans : 2024 puis 2025.
- Mettre en place une régie de recette sur les mensualisés permettra de ne plus inscrire sur nos imputations comptables la part assainissement, et permettra aussi d'améliorer la déclaration des volumes facturés à l'agence de l'eau puisque les encaissements seront au moins en partie connus de nos outils.

6.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Chapitre	2021	2022	2023
Charges de personnel	D - (012)	2 319 066 €	2 443 315 €	2 709 948 €
	R - (013)	51 743 €	48 887 €	54 987 €
Achats et charges externes	D - (011)	2 807 694 €	3 219 365 €	3 946 400 €
Autres charges de gestion courante	D - (65)	193 393 €	227 789 €	289 607 €
Impôts et taxes	D - (011)	242 898 €	373 751 €	410 910 €
TOTAL Charges de fonctionnement courant		5 511 308 €	6 215 334 €	7 301 878 €

6.1.3. INDICATEURS FINANCIERS

ÉPARGNE BRUTE = CAF NETTE

= RECETTES RÉELLES – CHARGES RÉELLES – REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL

	Chapitre	2021	2022	2023
(A) Recettes de fonctionnement courant		9 587 119 €	9 052 339 €	7 669 473 €
(B) Charges de fonctionnement courant		5 511 308 €	6 215 334 €	7 301 878 €
Excédent brut de fonctionnement (A) – (B)		4 075 811 €	2 837 005 €	367 595 €
Autres produits et charges de fonctionnement				
(C) Produits financiers (hors reprises)	R – (76)	3 €	3 €	4 €
(D) Charges financières (hors dotations)	D – (66)	215 468 €	212 991 €	305 390 €
(E) Produits exceptionnels (hors reprises)	R – (77)	1 924 €	31 532 €	4 337 €
(F) Charges exceptionnelles (hors dotations)	D – (67)	376 004 €	408 743 €	494 7 €
Recettes de fonctionnement réelles (A) + (C) + (E)		9 589 045 €	9 083 874 €	7 673 813 €
Charges de fonctionnement réelles (B) + (D) + (F)		6 102 779 €	6 837 068 €	8 102 225 €
CAF BRUTE (Capacité d'autofinancement brute)		3 486 266 €	2 246 806 €	- 428 412 €
Remboursement de la dette en capital				
		1 034 651 €	977 750 €	1 130 090 €
CAF NETTE (Capacité d'autofinancement nette)		2 451 615 €	1 269 056 €	- 1 558 501 €
VP.182				

L'épargne brute ou CAF nette en 2023 est négative : cela signifie que les recettes de fonctionnement ne couvrent plus la totalité des charges réelles d'exploitation.

Cela est lié à l'augmentation tarifaire réalisée au 01/04/2023 qui n'a pas encore apporté la totalité des recettes attendues par cette augmentation sur l'exercice 2023.

Financement propre :

	Chapitre	2021	2022	2023
(G) Cession d'actifs	R – (77)	19 583 €	22 500 €	39 789 €
(H) Subventions d'investissement	RI – (13)	705 554 €	399 649 €	2 313 650 €
FINANCEMENT PROPRE (CAF NETTE) – (G) – (H)		3 176 753 €	1 691 205 €	794 937 €

Pas d'autre recette d'investissement donc le financement disponible est le financement propre.

6.1.4. DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 Décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

La durée d'extinction de la dette n'est donc pas calculable pour 2023.

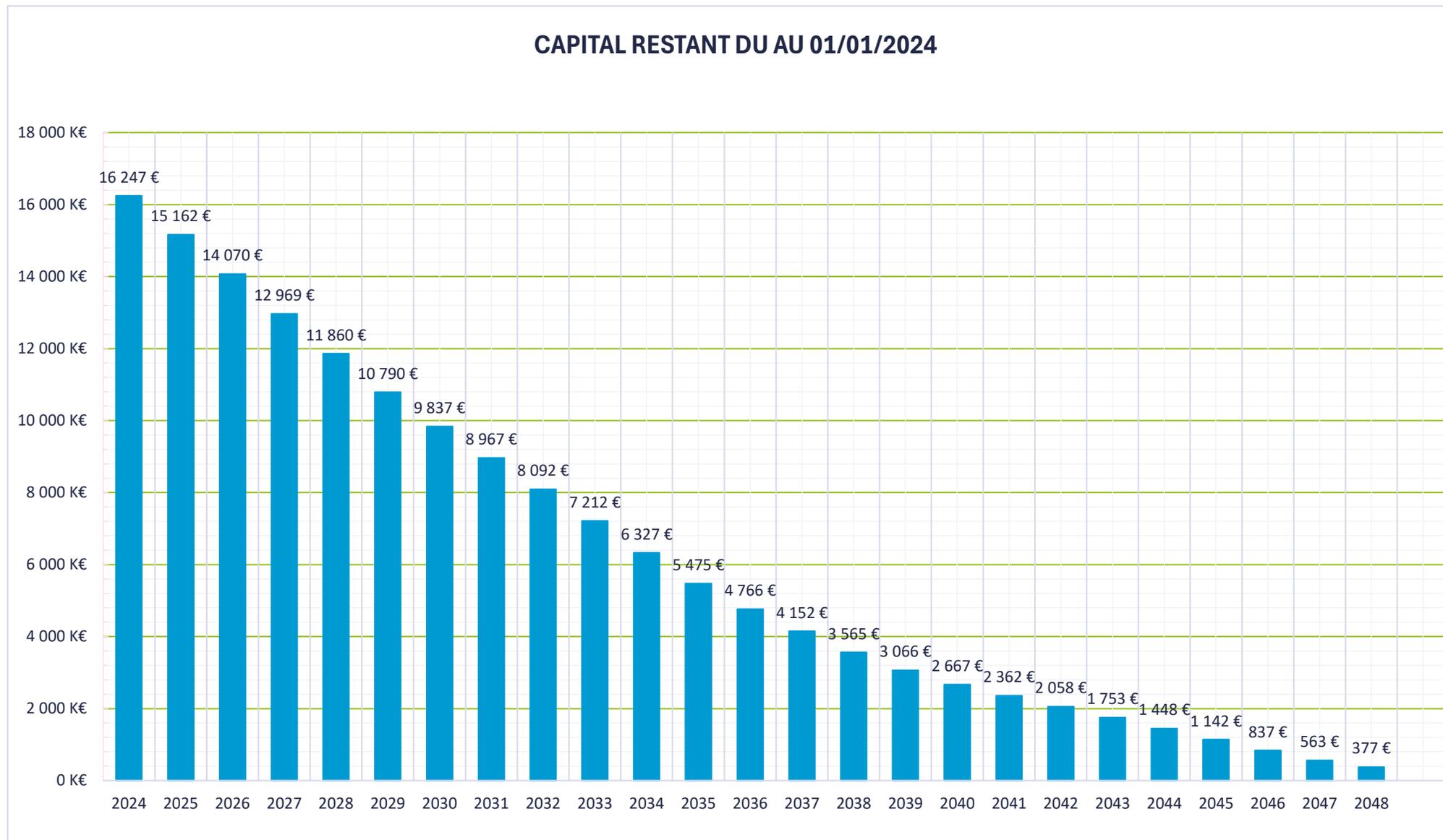
	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N (VP. 182)	13 275 877 €	14 226 000 €	16 246 941 €
P153.2 Durée d'extinction de la dette	5,42	11,21	Non calculable

6.2. EVOLUTION DE L'ÉTAT DE LA DETTE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

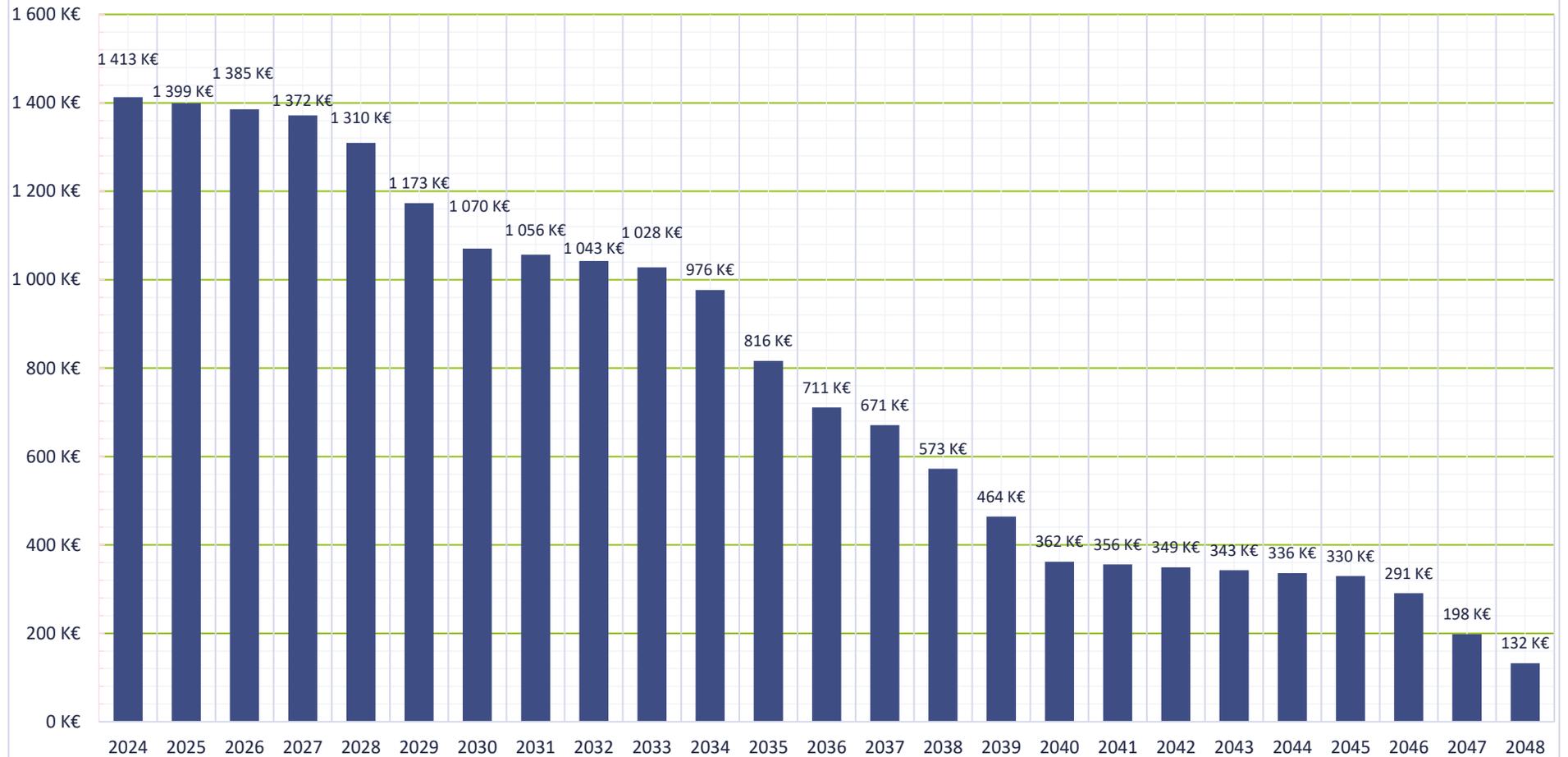
	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N	13 275 877 €	14 226 000 €	16 246 941 €
En capital (1641)	1 034 651 €	977 750 €	1 130 089 €
En intérêts (66111)	218 002 €	212 208 €	306 758 €

⇒ **Augmentation des dépenses de fonctionnement 2023 de 94 550€ par rapport à 2022 uniquement lié à l'augmentation de l'emprunt**

6.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE



Annuités dûes



6.4. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)

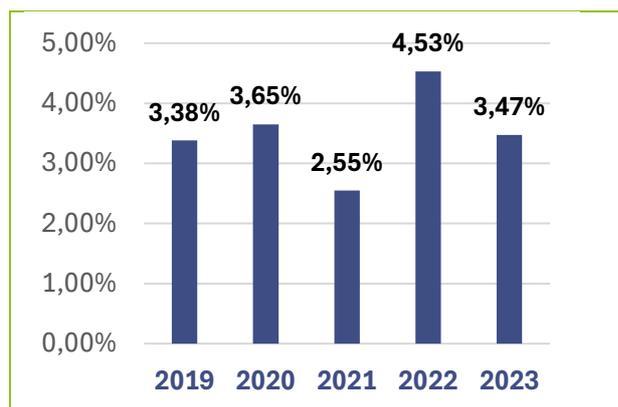
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

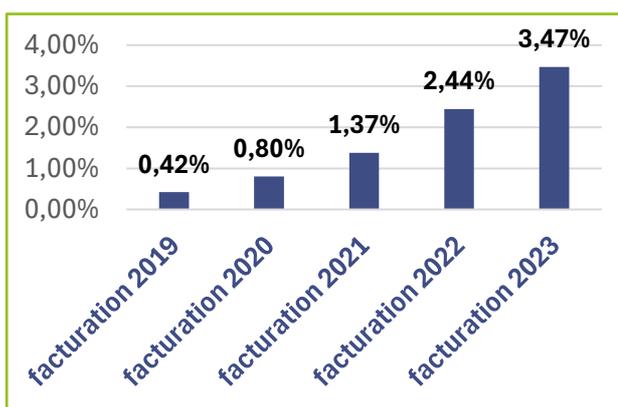
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente

$$= \frac{\text{Montant d'impayé au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}}$$

	2022	2023
VP. 268 Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	426 323 €	266 304€
VP.185 Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	9 403 931 €	7 674 493 €
P154.0 Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année N-1	4,53 %	3,47 %



Taux d'impayé
au 31/12/N sur facturations N-1



Taux d'impayé au 31/12/2023
sur facturations antérieures

6.5. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)

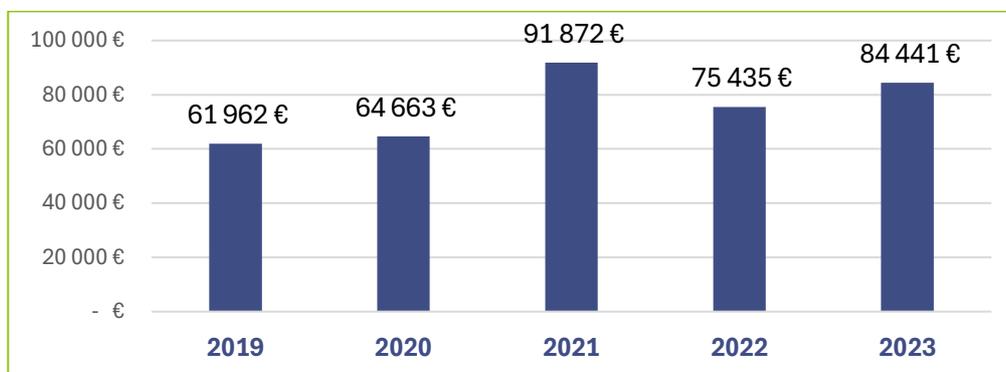
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2022	2023
VP.119 Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (Non-valeurs)	75 435 €	84 441 €
Volume facturé	3 578 905	3 078 363
P109.0 Montant des abandons de créances par m3 facturé	0,021 €/m³	0,027 €/m³



Evolution des non-valeurs depuis 2019

6.6. AMORTISSEMENTS

Historique sur 5 ans de la dotation aux amortissements (compte 6811)

	2021	2022	2023
Dotation aux amortissements	1 973 392 €	2 222 431 €	2 257 545 €
Variation	12,3%	12,6%	1,58%

6.7. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

	2021	2022	2023
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	131 481 €	287 130 €	23 130 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 496 812 €	4 349 293 €	6 704 536 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	3 395 828 €	649 713 €	- €
Restes à réaliser investissements	2 204 850 €	2 228 864 €	1 239 927 €
Montants financiers HT des travaux engagés (DC.195)	7 228 970 €	7 515 000 €	7 967 593 €
Montants des subventions	705 554 €	399 649 €	2 313 650 €
Reste à réaliser subventions	1 247 758 €	1 522 942 €	295 903 €
Montant total subventions	1 953 312 €	1 922 591 €	2 609 553 €
Contribution du budget général	5 275 658 €	5 592 409 €	5 358 040 €

7. BILAN, DÉTAILS DES BESOINS ET PROJETS D'INVESTISSEMENTS

7.1. PROTECTION DE LA RESSOURCE

Objectifs : Limiter la dégradation de la ressource et améliorer la qualité de l'eau brute.

Enjeux / risques : Non-respect des exigences sanitaires, arrêt d'un point d'eau (manque de ressource)

Particularités du SERPN :

Trois ingénieures dédiées, des partenariats pour mutualiser les moyens et pour acquérir des connaissances, des projets reconnus au niveau national, une connaissance importante de la qualité de la ressource.

Une nappe d'eau karstique sensible aux transferts rapides de polluants, des pressions, sur le territoire, majoritairement agricoles. Une seule station équipée de traitement (turbidité).

Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours. Pas de possibilité de mélange d'eau pour abattre les concentrations de nitrates.

Des analyses d'eau renforcées :

163 analyses d'eau renforcées pour 29 analyses d'eau réglementaires. La moitié des 13 points d'eau nécessite une forte vigilance sur l'évolution de leur qualité et la mise en œuvre d'actions d'animation.

Dépenses 2023 : 564 086 € (756 000 € en 2022)

Échéances 2024	Exemples de projets spécifiques en cours
<ul style="list-style-type: none">• Campagne de traçages sur les territoires sud du SERPN pour améliorer la connaissance sur les récents transferts rapides• Conseil technique et sites démonstratifs pour accompagner les acteurs du changement• Essais et expérimentations sur les intercultures longues sur le BAC (bassin d'alimentation de captage) de La Neuville du Bosc• Réflexion sur un nouveau PSE avec enjeu phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Démonstration d'un nouvel outil pour estimer les quantités d'azote lessivé• Atelier de reconception des systèmes de culture en appui avec l'utilisation de la malette écopyt'eau• Révision de la priorisation des points d'eau et de la stratégie d'animation compte tenu des nouveaux enjeux à l'échelle du SERPN.



Voir Annexe 5 Rapport annuel des actions en cours

7.2. PRODUCTION

Objectifs : Assurer la production en continu, en quantité et de qualité suffisante

Enjeux : Arrêt d'un point d'eau (manque de ressource), non-respect des exigences sanitaires

Particularités :

Un réseau structuré pour que les stations se secourent entre elles. Une seule station équipée de traitement (turbidité). Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours.

Chiffres clés : 13 stations de production

Une cinquantaine de pompes : coût de renouvellement moyen 10 000 € (CRM)

17 réservoirs : étanchéité à revoir régulièrement (20 ans), CRM = 200 000€

40 Kms de réseau entre les stations et les châteaux d'eau

Les équipements électriques vieillissent aussi et doivent être conformes aux normes qui évoluent

Des investissements réguliers : uUn budget 500 000 € par an pour étaler les investissements d'entretien afin de sécuriser la production

Pour information, une grande partie des travaux électriques sont gérés en interne par nos agents. Le petit matériel est affecté au budget de fonctionnement pour les travaux de maintenance et mise à niveau.

Échéances 2024	Exemples de projets spécifiques en cours
<ul style="list-style-type: none"> • Etude de la station de traitement des nitrates et produits phytosanitaire au Tremblay Omonville • Etude de préfiguration et programmation des solutions et/ou traitements à mettre en œuvre pour le traitement de l'eau des autres stations de production du SERPN • Travaux sur château d'eau : Bosrobert et La Chouque (étanchéité et normes de sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation électrique des sites stratégiques : Régénération et transferts du vieux groupe électrogène des Varras pour installation sur station de la Neuville • Remise à niveau de ballon anti-bellier • Sécurisation des sites par vidéo surveillance

7.3. DISTRIBUTION

Objectifs : Assurer la continuité de service, optimiser le rendement

Enjeux : Augmentation du coût de production si baisse du rendement (doublement de la redevance prélèvement située autour de 300 000 € / an). Dégradation du service aux abonnés (coupures non programmées, problèmes de pression)

Orientations stratégiques : Améliorer la surveillance du réseau, renouveler le patrimoine pour limiter les fuites.

Chiffres clés :

1 500 km de réseau avec de nombreux équipements à entretenir :

- 70 régulateurs de pression
- 200 compteurs de sectorisation
- 570 ventouses
- Plus de 8000 vannes

Dépenses 2023 : 2 351 000 € hors travaux de renouvellement (4 147 178 €)

Particularités / spécificités du SERPN :

Un réseau rural et vieillissant très étendu (22 abonnés par km de réseau)

Une disparité de la démographie sur le territoire, la population augmente plus vite à certains endroits, ce qui déséquilibre les consommations.

Échéances 2024	Exemples de projets spécifiques en cours
<ul style="list-style-type: none"> • Redéploiement des prélocalisateurs de fuite optimisé par l'Intelligence Artificielle • Analyse des risques sanitaires des conduites étude des risques sur le PVC antérieur à 1980. • 	<ul style="list-style-type: none"> • Jumeau numérique du réseau pour optimiser la programmation des travaux • Renouvellement des compteurs abonnés : passage des compteurs en télérelève toujours en cours • Renouvellement du réseau fuyard (cf. plan pluriannuel de travaux de réseau en annexe 6)

7.4. SERVICES SUPPORT

Il s'agit des services Informatique, SIG (Système d'Information Géographique), Comptabilité, clientèle et communication.

Objectifs : Optimiser les coûts engendrés par les besoins des différents services

Enjeux : Etre en mesure de permettre le télétravail et le travail de manière performante et sécurisée

- Maintenir un parc matériel en bon état compte tenu de l'obsolescence rapide des ordinateurs
- Disposer d'outils matériel et logiciels performants permettant la facturation des 35 000 abonnés, la gestion patrimoniale des réseaux (SIG), la télésurveillance des sites, la gestion des interventions, la gestion documentaire, la gestion des relèves de compteurs afin d'optimiser la masse salariale

Orientations stratégiques :

Améliorer la sécurité du SI (Système d'Information), optimiser les outils supports et le fonctionnement des services SIG, Compta et Clientèle

Dépenses 2023 : 33 567 € en investissement / 75 900 € en fonctionnement (abonnements, maintenance logiciels)

Particularités / spécificités du SERPN :

Un parc informatique à la fois conséquent et à la taille limite pour internaliser certaines prestations.

Échéances 2024	Exemples de projets spécifiques réalisés en 2023
<ul style="list-style-type: none">Établissement et gestion d'un plan de communicationÉvolution des outils informatiques internes (Gestion des plans de prévention maintenance, Outils pour la régie de recettes)Externalisation de l'impression et mise sous pli des courriers/facturesMise en place de VA Mobility : Outil permettant aux agents de terrain de consulter et signaler des fuites directement sur la carte depuis leur smartphone. Cela automatise la remontée des informations terrain au SIG.Mise en place de nouveaux outils de reporting liés à la comptabilité et à la gestion clientèleSécurisation des sites de production et de stockage (enregistrements vidéos + diffusion en direct). La gestion grâce aux compétences internes de ce projet permet d'économiser des prestationsObligation de géoréférencement des réseaux d'eau potable en classe A (haute précision) en zone urbaine (communes de plus de 2000 habitants) avant 2026 et en zone rurale avant 2032. Cette obligation nécessite un fond de plan appelé PCRS non disponible à ce jour sur notre territoire. La région se positionne sur le projet et un vol est prévu en 2025.	<ul style="list-style-type: none">Remédiation des points critiques identifiés par l'audit de sécurité réalisé en 2021Mise en place d'une meilleure surveillance des serveursDéveloppement d'outils SharePoint par service : permet de réduire le stockage interne, d'optimiser l'accès aux données ainsi que le travail en équipe.Mise en place du parapheur électroniqueAmélioration du suivi des validations des plans avec KizéoMise en place d'un nouvel outil de GED (Gestion Électronique des Documents)

8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

Indicateurs descriptifs des services

		2022	2023	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	76 314	76 319	Page 8
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,39 €	2,39 €	Page 14
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrés]	3	3	Page 11

Indicateurs de performance

		2022	2023	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %	Page 28
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	85,42%	61,29%	Page 28
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (en nb de points sur 120)	114	116	Page 27
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,5 %	74,2%	Page 21
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /j/km)	2,54	2,64	Page 21
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /j/km)	2,50	2,58	Page 21
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en km)	0,66	0,66	Page 23
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68,5	68,5	Page 29
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,021	0,027	Page 36
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,66‰	2,76‰	Page 11
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	85 %	73%	Page 11
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	15,92	Non calculable-	Page 32
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,53 %	3,47%	Page 35
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,43 ‰	0,46‰	Page 11



ANNEXES

Annexe 1 : Factures types
120 m³

Annexe 2: Note Agence sur
les redevance Agence de
l'Eau Seine Normandie

Annexe 3: Bilan ARS

Annexe 4: Explications
budgétaires

Annexe 5 : Rapport annuel
des actions de protection
de la ressource

Annexe 6 : bilan réseau et
plan pluriannuel des
investissements





ANNEXE 1

Factures type de 120 m³



Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique "L'observatoire".

TARIFS AU 01/01/2023

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m³	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF									EAU + ASST 120 m³	
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire Asst Déléataire	Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA		M3 TTC
Amfreville-Saint-Amand	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Bacquepuis	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Barneville-sur-Seine	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											
Bec-Thomas	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											
Bernienville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Boissey-le-Châtel	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,9762 €	0,7355 €	0,185 €	0,2897 €	3,1864 €	708,46 €
Bonneville-Aptot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Bosgouet	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,6381 €	0,7355 €	0,185 €	0,2559 €	2,8145 €	668,89 €
Bosrobert	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07	- €	- €	- €	- €	2,5900 €	- €	0,185 €	0,2775 €	3,0525 €	653,89 €
Bosroumois (Bosc Roger)	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,4715 €	0,7355 €	0,185 €	0,2392 €	2,6312 €	646,90 €
Bosroumois (Bosnormand)	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,7010 €	0,7355 €	0,185 €	0,2622 €	2,8837 €	677,20 €
Bouquetot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											
Bourg-Achard	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,6940 €	0,7355 €	0,185 €	0,2615 €	2,8760 €	676,27 €
Brestot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Brionne	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07	- €	- €	- €	- €	2,5900 €	- €	0,185 €	0,2775 €	3,0525 €	653,89 €
Calleville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07	- €	- €	- €	- €	2,5900 €	- €	0,185 €	0,2775 €	3,0525 €	653,89 €
Canappeville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Caumont	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	2,3055 €	0,7355 €	0,185 €	0,3226 €	3,5486 €	756,99 €
Cesseville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Combon	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Crestot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Criquebeuf-la-Campagne	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Crosville-la-Vieille	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Crosville la vieille VEOLIA	- €	- €	- €	- €	- €	1,1870 €	0,185 €	0,1372 €	1,5092 €	468,70 €
Daubeuf-la-Campagne	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Écaquelon	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Écardenville-la-Campagne	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Écauville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											

TARIFS AU 01/01/2023

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m³	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF										EAU + ASST 120 m³		
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire Asst Délégateur	Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA	M3 TTC			
Ecquetot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Épégard	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Épreville-près-le-Neubourg	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Éturqueraye	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €													
Flancourt-Crescy-en-Roumois	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Fouqueville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Grand Bourgtheroulde	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	0,8316 €	0,7355 €	0,185 €	0,1752 €	1,9273 €			562,43 €
Graveron-Sémerville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Harcourt	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07	- €	- €	- €	- €	2,5900 €	- €	0,185 €	0,2775 €	3,0525 €			653,89 €
Hauville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	0,1843 €	0,7355 €	0,185 €	0,1105 €	1,2153 €			476,99 €
Hectomare	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Hondouville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Honguemare-Guenouville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,6806 €	0,7355 €	0,185 €	0,2601 €	2,8612 €			674,50 €
Illeville-sur-Montfort	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
Iville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
La Harengère	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €													
La Haye-Aubrée	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €													
La Haye-de-Calleville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
La Haye-de-Routot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €													
La Haye-du-Theil	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
La Neuville-du-Bosc	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07	- €	- €	- €	- €	2,5900 €	- €	0,185 €	0,2775 €	3,0525 €			653,89 €
La Pyle	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €													
La Saussaye	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	CA Seine Eure Pas de délégataire	- €	- €	- €	- €	1,5200 €	- €	0,185 €	0,1705 €	1,8755 €			517,72 €
La Trinité-de-Thouberville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,4335 €	0,7355 €	0,185 €	0,2354 €	2,5894 €			641,89 €
Le Bec-Hellouin	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07	- €	- €	- €	- €	2,5900 €	- €	0,185 €	0,2775 €	3,0525 €			653,89 €
Le Bosc du Theil	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Bosc du Theil * Pas de délégataire	170,00 €	- €	- €	170,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0185 €	0,2035 €			482,01 €
Le Landin	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €													

TARIFS AU 01/01/2023

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m³	Gestionnaire Asst Déléataire	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF									EAU + ASST 120 m³
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC			Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA	M3 TTC	
Le Neubourg	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Le Neubourg VEOLIA	- €	31,62 €	3,16 €	34,78 €	0,2400 €	0,9321 €	0,185 €	0,1357 €	1,4928 €	501,51 €
Le Thuit de l'Oison (Thuit Anger)	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	0,8219 €	0,7355 €	0,185 €	0,1742 €	1,9166 €	556,09 €
Le Thuit de l'Oison (Thuit Signol, Thuit Simer)	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	SITEUR * Pas de déléataire	64,00 €	- €	- €	64,00 €	2,0000 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,2035 €	616,01 €
Le Tremblay-Omonville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Le Troncq	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Les Monts du Roumois (Asst Berville)	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,7270 €	0,7355 €	0,185 €	0,2648 €	2,9123 €	675,56 €
Malleville-sur-le-Bec	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Mandeville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Marbeuf	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Mauny	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											
Nassandres sur Risle	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Pont-Authou	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	CCPAVR Pas de déléataire	- €	- €	- €	- €	2,5200 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,7235 €	614,41 €
Quittebeuf	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Rougemontiers	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	CCPAVR Pas de déléataire	- €	- €	- €	- €	2,5600 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,7635 €	619,21 €
Rouge-Perriers	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Routot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	CCPAVR SAUR	- €	70,54 €	7,0540 €	77,59 €	0,9600 €	1,6556 €	0,185 €	0,2801 €	3,0807 €	739,93 €
Saint-Aubin-d'Écrosville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	St Aubin Ecrosville Pas de déléataire	50,00 €	- €	5,00 €	55,00 €	2,5400 €	- €	0,185 €	0,2725 €	2,9975 €	702,29 €
Saint-Cyr-la-Campagne	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											
Saint-Denis-des-Monts	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Saint-Didier-des-Bois	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	CA Seine Eure VEOLIA	- €	- €	- €	- €	0,7260 €	1,3740 €	0,185 €	0,2285 €	2,5135 €	594,28 €
Sainte-Colombe-la- Commanderie	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Saint-Éloi-de-Fourques	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Sainte-Opportune-du- Bosc	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Saint-Germain-de- Pasquier	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											
Saint-Léger-du-Gennetey	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											

TARIFS AU 01/01/2023

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m³	Gestionnaire Asst Délégataire	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF								EAU + ASST 120 m³	
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC			Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA		M3 TTC
Saint-Meslin-du-Bosc	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											
Saint-Ouen-de-Thouberville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,9323 €	0,7355 €	0,185 €	0,2853 €	3,1381 €	707,73 €
Saint-Ouen-du-Tilleul	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,7494 €	0,7355 €	0,185 €	0,2670 €	2,9369 €	683,58 €
Saint-Paul-de-Fourques	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Saint-Philbert-sur-Boissey	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Saint-Pierre-des-Fleurs	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	30,00 €	3,50 €	38,50 €	1,3951 €	0,7355 €	0,185 €	0,2316 €	2,5472 €	631,75 €
Saint-Pierre-du-Bosguérard	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	SITEUR * Pas de délégataire	64,00 €	- €	- €	64,00 €	2,0000 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,2035 €	616,01 €
Thénouville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Thibouville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Thierville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Tournedos-Bois-Hubert	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Tourville-la-Campagne	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	SITEUR * Pas de délégataire	64,00 €	- €	- €	64,00 €	2,0000 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,2035 €	616,01 €
Venon	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Villettes	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Villez-sur-le-Neubourg	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Vitot	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €	Vitot * Pas de délégataire	- €	- €	- €	- €	2,8000 €	- €	0,185 €	0,2985 €	3,2835 €	681,61 €
Voiscreville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,38 €	0,1089 €	2,0889 €	287,59 €											
Vraiville	35,00 €	1,93 €	36,93 €	1,60 €	0,42 €	0,1111 €	2,1311 €	292,66 €											

* budget collectivité sans TVA

Commune en zone renforcée AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)

Redevances agence de l'eau et TVA revenant à l'état

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m ³	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF										EAU + ASST 120 m ³	TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF									
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire asst Déléguataire	Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire ANC	Redevance annuelle HT	EAU + ANC 120 m ³							
Amfreville-Saint-Amand	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Bacquepuis	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Barneville-sur-Seine	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €																					
Bec-Thomas	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €																					
Bernierville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Boissey-le-Châtel	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	2,0723 €	0,7952 €	0,185 €	0,3053 €	3,3578 €	754,91 €										
Bonneville-Aptot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €													CCPAVR *	25,00 €	335,80 €						
Bosgouet	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,8469 €	0,7952 €	0,185 €	0,2827 €	3,1098 €	730,22 €										
Bosrobert	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Interco Bernay SAUR	- €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	0,9700 €	1,0645 €	0,185 €	0,2220 €	2,4415 €	647,78 €										
Bosroumois (Bosc Roger)	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,7358 €	0,7952 €	0,185 €	0,2716 €	2,9876 €	715,55 €										
Bosroumois (Bosnormand)	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,8888 €	0,7952 €	0,185 €	0,2869 €	3,1559 €	735,75 €										
Bouquetot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €																					
Bourg-Achard	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,8842 €	0,7952 €	0,185 €	0,2864 €	3,1508 €	735,14 €										
Brestot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €													CCPAVR *	25,00 €	335,80 €						
Brionne	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Interco Bernay SAUR	- €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	0,9700 €	1,0645 €	0,185 €	0,2220 €	2,4415 €	647,78 €										
Calleville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Interco Bernay SAUR	- €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	0,9700 €	1,0645 €	0,185 €	0,2220 €	2,4415 €	647,78 €										
Canappeville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Caumont	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	2,2918 €	0,7952 €	0,185 €	0,3272 €	3,5992 €	788,94 €										
Cesseville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Combon	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Crestot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Criquebeuf-la-Campagne	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Crosville-la-Vieille	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Crosville la vieille VEOLIA	- €	- €	- €	- €	- €	1,2617 €	0,185 €	0,1447 €	1,5914 €	501,77 €										
Daubeuf-la-Campagne	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Écauvelon	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €													CCPAVR *	25,00 €	335,80 €						
Écardenville-la-Campagne	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Écauville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Ecquetot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Épégard	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Épreville-près-le-Neubourg	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Éturqueraye	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €																					
Flancourt-Crescy-en-Roumois	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					
Fouqueville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €																					

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m ³	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF										EAU + ASST 120 m ³	TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire asst Déléguataire	Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire ANC	Redevance annuelle HT	EAU + ANC 120 m ³	
Grand Bourgtheroulde	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,3092 €	0,7952 €	0,185 €	0,2289 €	2,5183 €	659,24 €				
Graveron-Sémerville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Harcourt	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Interco Bernay SAUR	- €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	0,9700 €	1,0645 €	0,185 €	0,2220 €	2,4415 €	647,78 €				
Hauville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	0,8777 €	0,7952 €	0,185 €	0,1858 €	2,0437 €	602,28 €				
Hectomare	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Hondouville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Honguemare-Guenouville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,8752 €	0,7952 €	0,185 €	0,2855 €	3,1409 €	733,95 €				
Illeville-sur-Montfort	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €													CCPAVR *	25,00 €	335,80 €
Iville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
La Harengère	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €															
La Haye-Aubrée	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €															
La Haye-de-Calleville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
La Haye-de-Routot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €															
La Haye-du-Theil	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
La Neuville-du-Bosc	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Interco Bernay SAUR	- €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	0,9700 €	1,0645 €	0,185 €	0,2220 €	2,4415 €	647,78 €				
La Pyle	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
La Saussaye	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	CA Seine Eure Pas de déléguataire	- €	- €	- €	- €	1,5200 €	- €	0,185 €	0,1705 €	1,8755 €	540,93 €				
La Trinité-de-Thouberville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,7105 €	0,7952 €	0,185 €	0,2691 €	2,9598 €	712,21 €				
Le Bec-Hellouin	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Interco Bernay SAUR	- €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	0,9700 €	1,0645 €	0,185 €	0,2220 €	2,4415 €	647,78 €				
Le Bosc du Theil	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Bosc du Theil * Pas de déléguataire	170,00 €	- €	- €	170,00 €	- €	- €	0,185 €	0,0185 €	0,2035 €	505,22 €				
Le Landin	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €															
Le Neubourg	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Le Neubourg VEOLIA	- €	33,62 €	3,36 €	36,98 €	0,2400 €	0,9935 €	0,185 €	0,1419 €	1,5604 €	535,03 €				
Le Thuit de l'Oison (Thuit Anger)	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,3028 €	0,7952 €	0,185 €	0,2283 €	2,5113 €	653,33 €				
Le Thuit de l'Oison (Thuit Signol, Thuit Simer)	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	SITEUR * Pas de déléguataire	64,00 €	- €	- €	64,00 €	2,0000 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,2035 €	639,22 €				
Le Tremblay-Omonville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Le Troncq	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Les Monts du Roumois (Asst Berville)	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,9020 €	0,7952 €	0,185 €	0,2882 €	3,1704 €	732,43 €				
Malleville-sur-le-Bec	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Mandeville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Marbeuf	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															
Mauny	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €															
Nassandres sur Risle	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €															

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m ³	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF										EAU + ASST 120 m ³	TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		EAU + ANC 120 m ³
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire asst Délégataire	Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire ANC	Redevance annuelle HT	
Pont-Authou	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	CCPAVR Pas de délégataire	- €	- €	- €	- €	2,7600 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,9635 €	666,42 €	CCPAVR *	25,00 €	335,80 €
Quittebeuf	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Rougemontiers	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	CCPAVR Pas de délégataire	- €	- €	- €	- €	2,7800 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,9835 €	668,82 €	CCPAVR *	25,00 €	335,80 €
Rouge-Perriers	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Routot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	CCPAVR SAUR	- €	73,46 €	7,35 €	80,81 €	0,9600 €	1,7242 €	0,185 €	0,2869 €	3,1561 €	775,41 €	CCPAVR *	25,00 €	340,87 €
Saint-Aubin-d'Écrosville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	St Aubin Ecrosville Pas de délégataire	50,00 €	- €	5,00 €	55,00 €	2,5400 €	- €	0,185 €	0,2725 €	2,9975 €	725,50 €			
Saint-Cyr-la-Campagne	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €														
Saint-Denis-des-Monts	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Saint-Didier-des-Bois	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	CA Seine Eure VEOLIA	- €	- €	- €	- €	0,7260 €	1,3740 €	0,185 €	0,2285 €	2,5135 €	617,49 €			
Sainte-Colombe-la-Commanderie	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Saint-Éloi-de-Fourques	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Sainte-Opportune-du-Bosc	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Saint-Germain-de-Pasquier	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €														
Saint-Léger-du-Gennetey	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Saint-Mestin-du-Bosc	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €														
Saint-Ouen-de-Thouberville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	2,0430 €	0,7952 €	0,185 €	0,3023 €	3,3255 €	756,10 €			
Saint-Ouen-du-Tilleul	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,7494 €	0,7952 €	0,185 €	0,2730 €	3,0026 €	717,35 €			
Saint-Paul-de-Fourques	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Saint-Philbert-sur-Boissey	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Saint-Pierre-des-Fleurs	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Roumois Seine SAUR	5,00 €	32,43 €	3,74 €	41,17 €	1,6849 €	0,7952 €	0,185 €	0,2665 €	2,9316 €	703,77 €			
Saint-Pierre-du-Bosguérard	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	SITEUR * Pas de délégataire	64,00 €	- €	- €	64,00 €	2,0000 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,2035 €	639,22 €			
Thénouville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Thibouville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Thierville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €												CCPAVR *	25,00 €	335,80 €

TARIFS AU 01/01/2024

Commune	TARIFS PART EAU POTABLE							EAU 120 m ³	TARIFS PART ASSAINISSEMENT COLLECTIF										EAU + ASST 120 m ³	TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		EAU + ANC 120 m ³
	Abo Eau HT	Abo TVA	Abo TTC	M3 Eau HT	M3 Poll HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire asst Délégataire	Abo collectivité	Abo Fermier	Abo TVA	Abo Asst TTC	M3 Collectivité HT	M3 Fermier HT	M3 Mod HT	M3 TVA	M3 TTC		Gestionnaire ANC	Redevance annuelle HT	
Tournedos-Bois-Hubert	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Tourville-la-Campagne	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	SITEUR * Pas de délégataire	64,00 €	- €	- €	64,00 €	2,0000 €	- €	0,185 €	0,0185 €	2,2035 €	639,22 €			
Venon	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Villettes	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Villez-sur-le-Neubourg	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Vitot	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €	Vitot * Pas de délégataire	- €	- €	- €	- €	2,8000 €	- €	0,185 €	0,2985 €	3,2835 €	704,82 €			
Voisreville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,38 €	0,1144 €	2,1944 €	310,80 €														
Vraiville	45,00 €	2,48 €	47,48 €	1,70 €	0,42 €	0,1166 €	2,2366 €	315,87 €														

* budget collectivité sans TVA

Commune en zone renforcée AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)

Redevances agence de l'eau et TVA revenant à l'état

Comparatif Tarifs 2023/2024

Commune	PART EAU 2023	PART EAU 2024	Augmentation annuelle	REDEV Pollution 2023 = 2024	Gestionnaire asst	PART ASST 2023	PART ASST 2024	Augmentation annuelle	Redevance Modernisation 2023=2024	TOTAL Facture 2023	TOTAL Facture 2024	Augmentation annuelle	% Evolution 2023/2024	Prix m3 total 2023	Prix m3 total 2024	Part serpn par m3 sur facture 120 2023	Part serpn par m3 sur facture 120 2024	Part asst par m3 sur facture 120 2023	Part asst par m3 sur facture 120 2024	Part AESN par m3 sur facture 120 2023	Part AESN par m3 sur facture 120 2024
Amfreville-Saint-Amand	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Bacquepuis	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Barneville-sur-Seine	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Bec-Thomas	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Bernienville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Boissey-le-Châtel	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Roumois Seine SAUR	396,444 €	419,683 €	23,239 €	24,420 €	708,457 €	754,906 €	46,449 €	6,56%	5,904 €	6,291 €	1,996 €	2,189 €	3,304 €	3,497 €	0,6044 €	0,6044 €
Bonneville-Aptot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Bosgouet	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	351,815 €	389,930 €	38,115 €	24,420 €	668,892 €	730,217 €	61,325 €	9,17%	5,574 €	6,085 €	1,996 €	2,189 €	2,932 €	3,249 €	0,6466 €	0,6466 €
Bosrobert	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07/23	341,880 €	312,554 €	- 29,326 €	24,420 €	653,893 €	647,777 €	- 6,116 €	-0,94%	5,449 €	5,398 €	1,996 €	2,189 €	2,849 €	2,605 €	0,6044 €	0,6044 €
Bosroumois (Bosc Roger)	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	329,824 €	375,265 €	45,441 €	24,420 €	646,901 €	715,552 €	68,651 €	10,61%	5,391 €	5,963 €	1,996 €	2,189 €	2,749 €	3,127 €	0,6466 €	0,6466 €
Bosroumois (Bosnormand)	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	360,118 €	395,461 €	35,343 €	24,420 €	677,195 €	735,748 €	58,553 €	8,65%	5,643 €	6,131 €	1,996 €	2,189 €	3,001 €	3,296 €	0,6466 €	0,6466 €
Bouquetot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Bourg-Achard	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	359,194 €	394,854 €	35,660 €	24,420 €	676,271 €	735,141 €	58,870 €	8,71%	5,636 €	6,126 €	1,996 €	2,189 €	2,993 €	3,290 €	0,6466 €	0,6466 €
Brestot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Brionne	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07/23	341,880 €	312,554 €	- 29,326 €	24,420 €	653,893 €	647,777 €	- 6,116 €	-0,94%	5,449 €	5,398 €	1,996 €	2,189 €	2,849 €	2,605 €	0,6044 €	0,6044 €
Calleville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07/23	341,880 €	312,554 €	- 29,326 €	24,420 €	653,893 €	647,777 €	- 6,116 €	-0,94%	5,449 €	5,398 €	1,996 €	2,189 €	2,849 €	2,605 €	0,6044 €	0,6044 €
Canappeville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Caumont	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	439,912 €	448,657 €	8,745 €	24,420 €	756,989 €	788,944 €	31,955 €	4,22%	6,308 €	6,575 €	1,996 €	2,189 €	3,666 €	3,739 €	0,6466 €	0,6466 €
Cesseyville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Combon	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Crestot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Criquebeuf-la-Campagne	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Crosville-la-Vieille	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Crosville la vieille VEOLIA	156,684 €	166,544 €	9,860 €	24,420 €	468,697 €	501,767 €	33,070 €	7,06%	3,906 €	4,181 €	1,996 €	2,189 €	1,306 €	1,388 €	0,6044 €	0,6044 €
Daubeuf-la-Campagne	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Écaqueton	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Écardenville-la-Campagne	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Écauville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Ecquetot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Épégard	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Épreville-près-le-Neubourg	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Éturqueraye	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Flancourt-Crescy-en-Roumois	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Fouqueville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Grand Bourgheroulde	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	245,357 €	318,954 €	73,597 €	24,420 €	562,434 €	659,241 €	96,807 €	17,21%	4,687 €	5,494 €	1,996 €	2,189 €	2,045 €	2,658 €	0,6466 €	0,6466 €
Graveron-Sémerville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Harcourt	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07/23	341,880 €	312,554 €	- 29,326 €	24,420 €	653,893 €	647,777 €	- 6,116 €	-0,94%	5,449 €	5,398 €	1,996 €	2,189 €	2,849 €	2,605 €	0,6044 €	0,6044 €
Hauville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	159,914 €	261,996 €	102,082 €	24,420 €	476,991 €	602,283 €	125,292 €	26,27%	3,975 €	5,019 €	1,996 €	2,189 €	1,333 €	2,183 €	0,6466 €	0,6466 €
Hectomare	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Hondouville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Honguemare-Guenouville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	357,425 €	393,666 €	36,241 €	24,420 €	674,502 €	733,953 €	59,451 €	8,81%	5,621 €	6,116 €	1,996 €	2,189 €	2,979 €	3,281 €	0,6466 €	0,6466 €
Illeville-sur-Montfort	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Iville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
La Harengère	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
La Haye-Aubrée	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
La Haye-de-Calleville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
La Haye-de-Routot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
La Haye-du-Theil	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0	

Commune	PART EAU 2023	PART EAU 2024	Augmentation annuelle	REDEV Pollution 2023 = 2024	Gestionnaire asst	PART ASST 2023	PART ASST 2024	Augmentation annuelle	Redevance Modernisation 2023=2024	TOTAL Facture 2023	TOTAL Facture 2024	Augmentation annuelle	% Evolution 2023/2024	Prix m3 total 2023	Prix m3 total 2024	Part serpn par m3 sur facture 120 2023	Part serpn par m3 sur facture 120 2024	Part asst par m3 sur facture 120 2023	Part asst par m3 sur facture 120 2024	Part AESN par m3 sur facture 120 2023	Part AESN par m3 sur facture 120 2024
La Saussaye	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	CA Seine Eure Pas de délégataire	200,640 €	200,640 €	- €	24,420 €	517,717 €	540,927 €	23,210 €	4,48%	4,314 €	4,508 €	1,996 €	2,189 €	1,672 €	1,672 €	0,6466 €	0,6466 €
La Trinité-de-Thouberville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	324,808 €	371,925 €	47,117 €	24,420 €	641,885 €	712,212 €	70,327 €	10,96%	5,349 €	5,935 €	1,996 €	2,189 €	2,707 €	3,099 €	0,6466 €	0,6466 €
Le Bec-Hellouin	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Interco Bernay SAUR à partir 01/07/23	341,880 €	312,554 €	- 29,326 €	24,420 €	653,893 €	647,777 €	- 6,116 €	-0,94%	5,449 €	5,398 €	1,996 €	2,189 €	2,849 €	2,605 €	0,6044 €	0,6044 €
Le Bosc du Theil	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Bosc du Theil * Pas de délégataire	170,000 €	170,000 €	- €	24,420 €	482,013 €	505,223 €	23,210 €	4,82%	4,017 €	4,210 €	1,996 €	2,189 €	1,417 €	1,417 €	0,6044 €	0,6044 €
Le Landin	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Le Neubourg	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Le Neubourg VEOLIA	189,499 €	199,804 €	10,305 €	24,420 €	501,512 €	535,027 €	33,515 €	6,68%	4,179 €	4,459 €	1,996 €	2,189 €	1,579 €	1,665 €	0,6044 €	0,6044 €
Le Thuit de l'Oison (Thuit Anger)	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Roumois Seine SAUR	244,077 €	318,109 €	74,032 €	24,420 €	556,090 €	653,332 €	97,242 €	17,49%	4,634 €	5,444 €	1,996 €	2,189 €	2,034 €	2,651 €	0,6044 €	0,6044 €
Le Thuit de l'Oison (Thuit Signol, Thuit Simer)	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	SITEUR * Pas de délégataire	328,000 €	328,000 €	- €	24,420 €	640,013 €	663,223 €	23,210 €	3,63%	5,333 €	5,527 €	1,996 €	2,189 €	2,733 €	2,733 €	0,6044 €	0,6044 €
Le Tremblay-Omonville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Le Tronçq	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Les Monts du Roumois (Asst Berville)	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Roumois Seine SAUR	363,550 €	397,203 €	33,653 €	24,420 €	675,563 €	732,426 €	56,863 €	8,42%	5,630 €	6,104 €	1,996 €	2,189 €	3,030 €	3,310 €	0,6044 €	0,6044 €
Malleville-sur-le-Bec	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Mandeville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Marbeuf	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Mauny	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Nassandres sur Risle	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Pont-Authou	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	CCPAVR Pas de délégataire	332,640 €	364,320 €	31,680 €	24,420 €	644,653 €	699,543 €	54,890 €	8,51%	5,372 €	5,830 €	1,996 €	2,189 €	2,772 €	3,036 €	0,6044 €	0,6044 €
Quittebeuf	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Rougemontiers	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	CCPAVR Pas de délégataire	337,920 €	366,960 €	29,040 €	24,420 €	649,933 €	702,183 €	52,250 €	8,04%	5,416 €	5,852 €	1,996 €	2,189 €	2,816 €	3,058 €	0,6044 €	0,6044 €
Rouge-Perriers	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Routot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	CCPAVR SAUR	422,853 €	435,120 €	12,267 €	24,420 €	739,930 €	775,407 €	35,477 €	4,79%	6,166 €	6,462 €	1,996 €	2,189 €	3,524 €	3,626 €	0,6466 €	0,6466 €
Saint-Aubin-d'Écrossville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	St Aubin Ecrosville Pas de délégataire	390,280 €	390,280 €	- €	24,420 €	702,293 €	725,503 €	23,210 €	3,30%	5,852 €	6,046 €	1,996 €	2,189 €	3,252 €	3,252 €	0,6044 €	0,6044 €
Saint-Cyr-la-Campagne	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Saint-Denis-des-Monts	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Saint-Didier-des-Bois	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	CA Seine Eure VEOLIA	277,200 €	277,200 €	- €	24,420 €	594,277 €	617,487 €	23,210 €	3,91%	4,952 €	5,146 €	1,996 €	2,189 €	2,310 €	2,310 €	0,6466 €	0,6466 €
Sainte-Colombe-la-Commanderie	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Saint-Éloi-de-Fourques	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Sainte-Opportune-du-Bosc	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Saint-Germain-de-Pasquier	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Saint-Léger-du-Gennetey	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Saint-Meslin-du-Bosc	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €
Saint-Ouen-de-Thouberville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	390,650 €	415,815 €	25,166 €	24,420 €	707,727 €	756,102 €	48,376 €	6,84%	5,898 €	6,301 €	1,996 €	2,189 €	3,255 €	3,465 €	0,6466 €	0,6466 €
Saint-Ouen-du-Tilleul	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €	Roumois Seine SAUR	366,507 €	377,060 €	10,553 €	24,420 €	683,584 €	717,347 €	33,763 €	4,94%	5,697 €	5,978 €	1,996 €	2,189 €	3,054 €	3,142 €	0,6466 €	0,6466 €
Saint-Paul-de-Fourques	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Saint-Philbert-sur-Boissey	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Saint-Pierre-des-Fleurs	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Roumois Seine SAUR	319,739 €	368,546 €	48,807 €	24,420 €	631,752 €	703,769 €	72,017 €	11,40%	5,265 €	5,865 €	1,996 €	2,189 €	2,664 €	3,071 €	0,6044 €	0,6044 €
Saint-Pierre-du-Bosguérard	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	SITEUR * Pas de délégataire	328,000 €	328,000 €	- €	24,420 €	640,013 €	663,223 €	23,210 €	3,63%	5,333 €	5,527 €	1,996 €	2,189 €	2,733 €	2,733 €	0,6044 €	0,6044 €
Thénuville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Thibouville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Thierville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Tournedos-Bois-Hubert	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Tourville-la-Campagne	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	SITEUR * Pas de délégataire	328,000 €	328,000 €	- €	24,420 €	640,013 €	663,223 €	23,210 €	3,63%	5,333 €	5,527 €	1,996 €	2,189 €	2,733 €	2,733 €	0,6044 €	0,6044 €
Venon	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Villettes	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Villez-sur-le-Neubourg	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €

Comparatif Tarifs 2023/2024

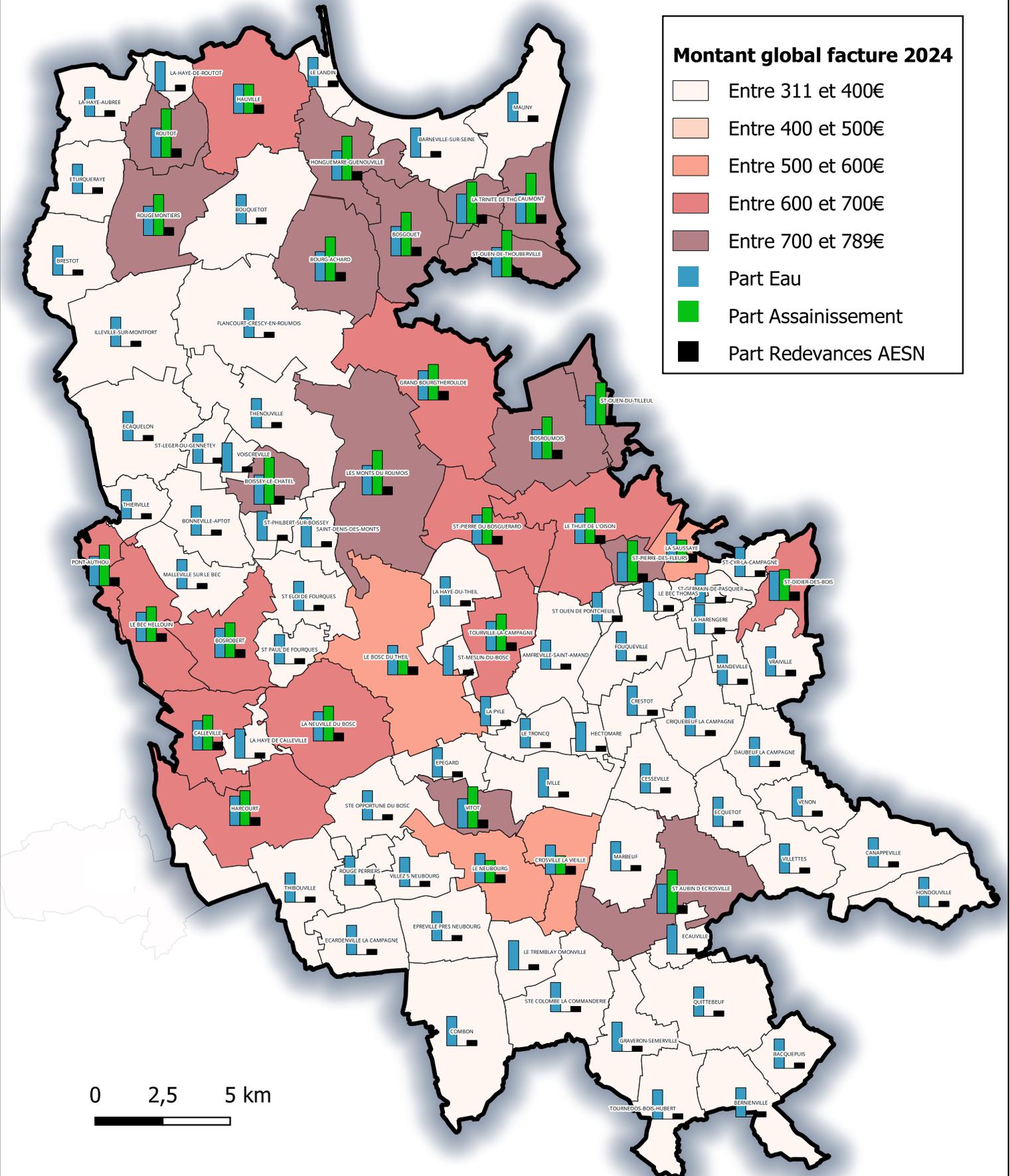
Commune	PART EAU 2023	PART EAU 2024	Augmentation annuelle	REDEV Pollution 2023 = 2024	Gestionnaire asst	PART ASST 2023	PART ASST 2024	Augmentation annuelle	Redevance Modernisation 2023=2024	TOTAL Facture 2023	TOTAL Facture 2024	Augmentation annuelle	% Evolution 2023/2024	Prix m3 total 2023	Prix m3 total 2024	Part serpn par m3 sur facture 120 2023	Part serpn par m3 sur facture 120 2024	Part asst par m3 sur facture 120 2023	Part asst par m3 sur facture 120 2024	Part AESN par m3 sur facture 120 2023	Part AESN par m3 sur facture 120 2024
Vitot	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €	Vitot * Pas de délégataire	369,600 €	369,600 €	- €	24,420 €	681,613 €	704,823 €	23,210 €	3,41%	5,680 €	5,874 €	1,996 €	2,189 €	3,080 €	3,080 €	0,6044 €	0,6044 €
Voiscreville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	48,1080 €						287,593 €	310,803 €	23,210 €	8,07%	2,397 €	2,590 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4009 €	0,4009 €
Vraiville	239,485 €	262,695 €	23,210 €	53,1720 €						292,657 €	315,867 €	23,210 €	7,93%	2,439 €	2,632 €	1,996 €	2,189 €	- €	- €	0,4431 €	0,4431 €

MONTANT GLOBAL D'UNE FACTURE DE 120M3 EN 2024

Territoire du SERPN



Montant global facture 2024

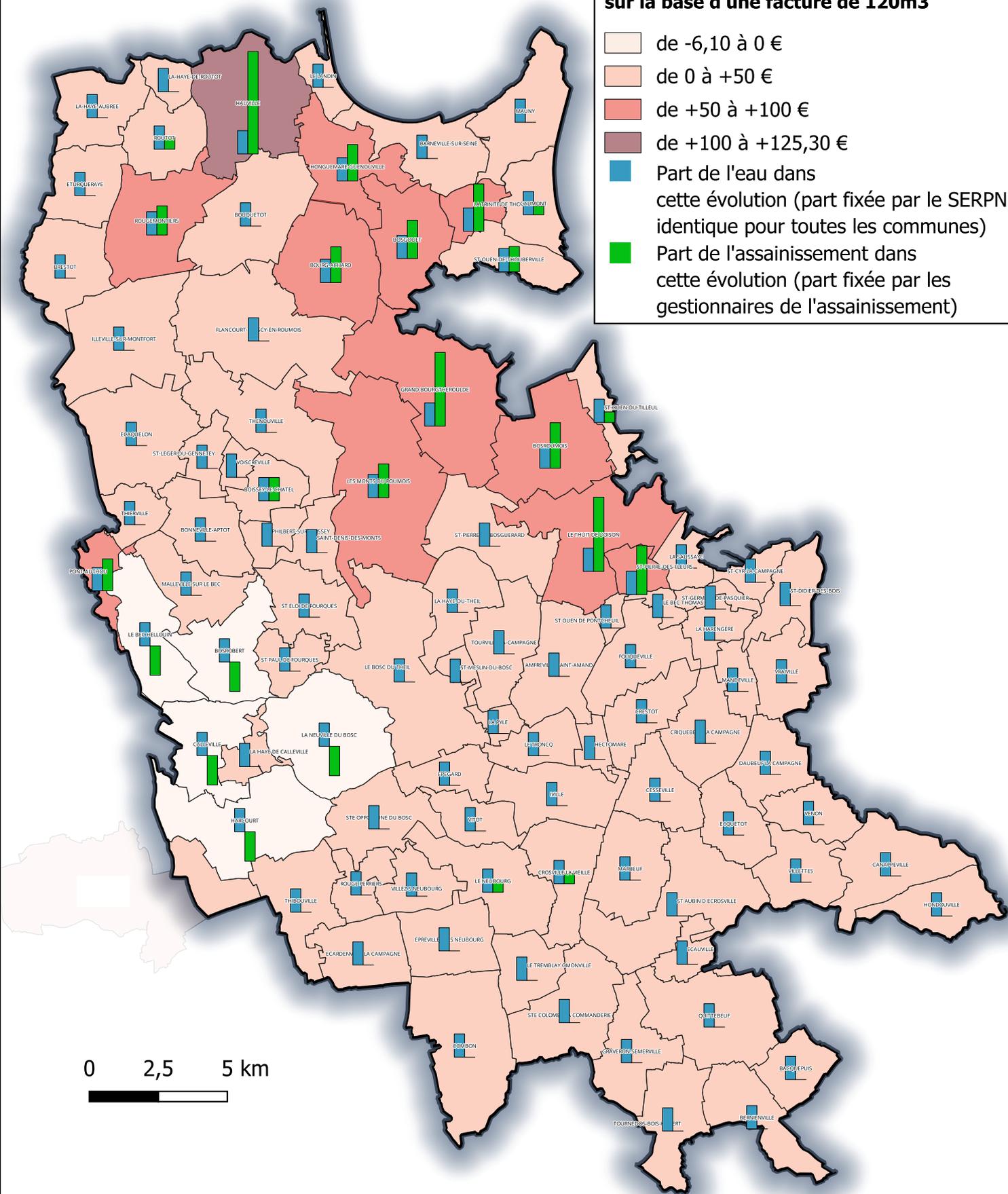
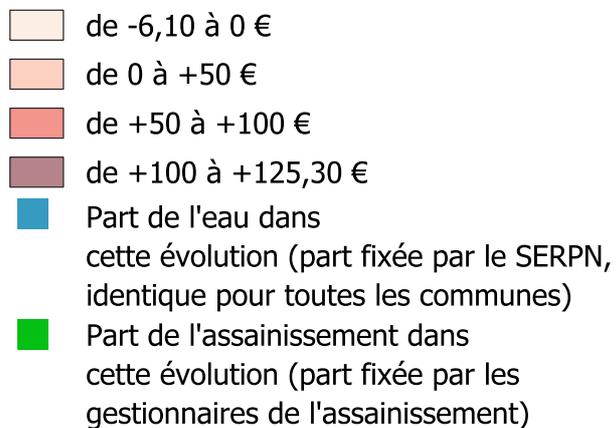


ÉVOLUTION DU MONTANT ANNUEL DES SERVICES DE L'EAU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT) ENTRE 2023 ET 2024 SUR LA BASE D'UNE FACTURE DE 120M3



Territoire du SERPN

Evolution du montant annuel de l'eau et de l'assainissement entre 2023 et 2024 sur la base d'une facture de 120m3



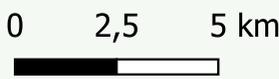
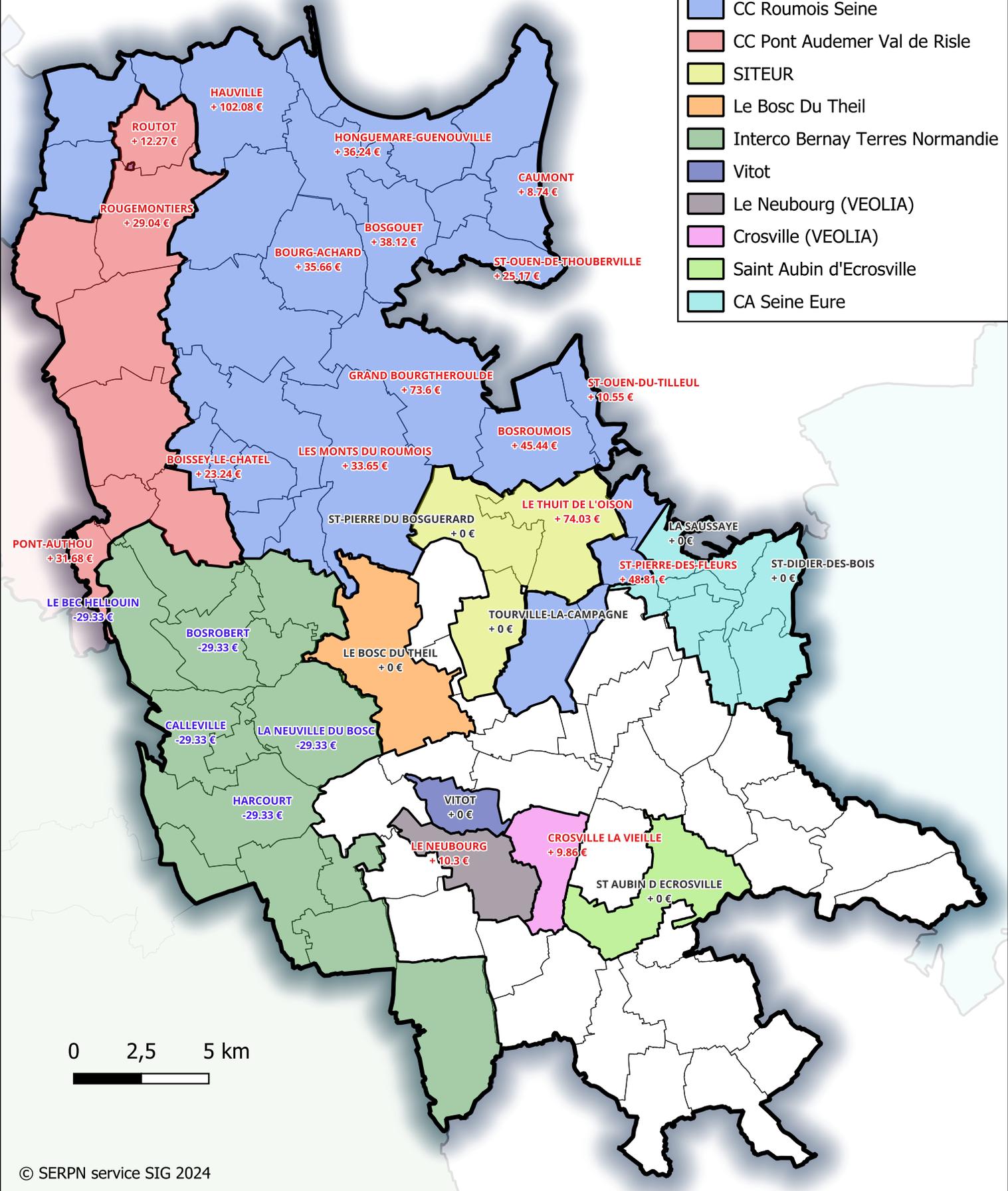
ÉVOLUTION DU MONTANT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT FIXÉ PAR LES GESTIONNAIRES ENTRE 2023 ET 2024 SUR LA BASE D'UNE FACTURE DE 120M3



Territoire du SERPN

Gestionnaires de l'assainissement

- CC Roumois Seine
- CC Pont Audemer Val de Risle
- SITEUR
- Le Bosc Du Theil
- Interco Bernay Terres Normandie
- Vitot
- Le Neubourg (VEOLIA)
- Crosville (VEOLIA)
- Saint Aubin d'Ecrosville
- CA Seine Eure





ANNEXE 2

Note relative aux redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'année 2023



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

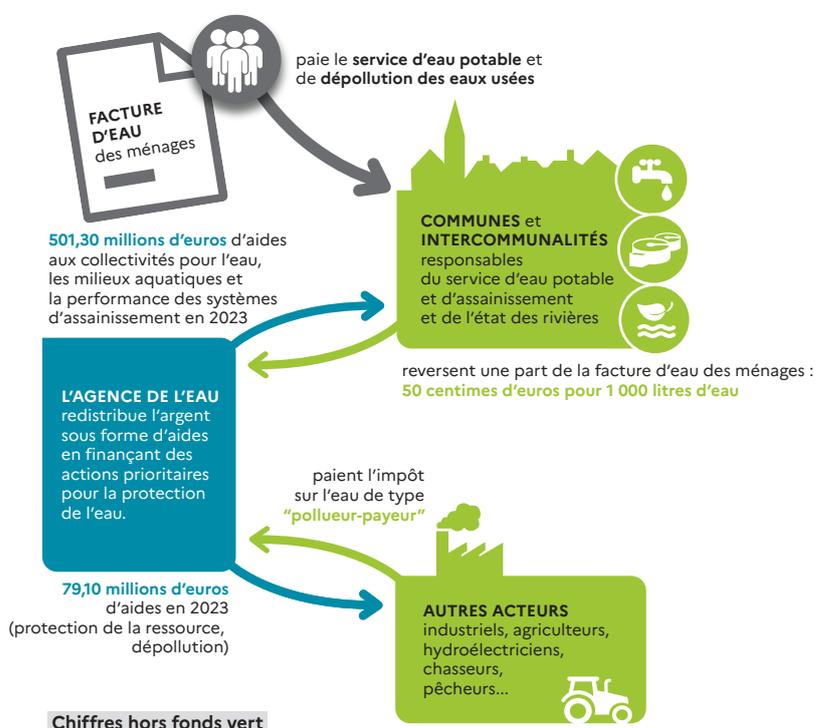
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



©AESN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

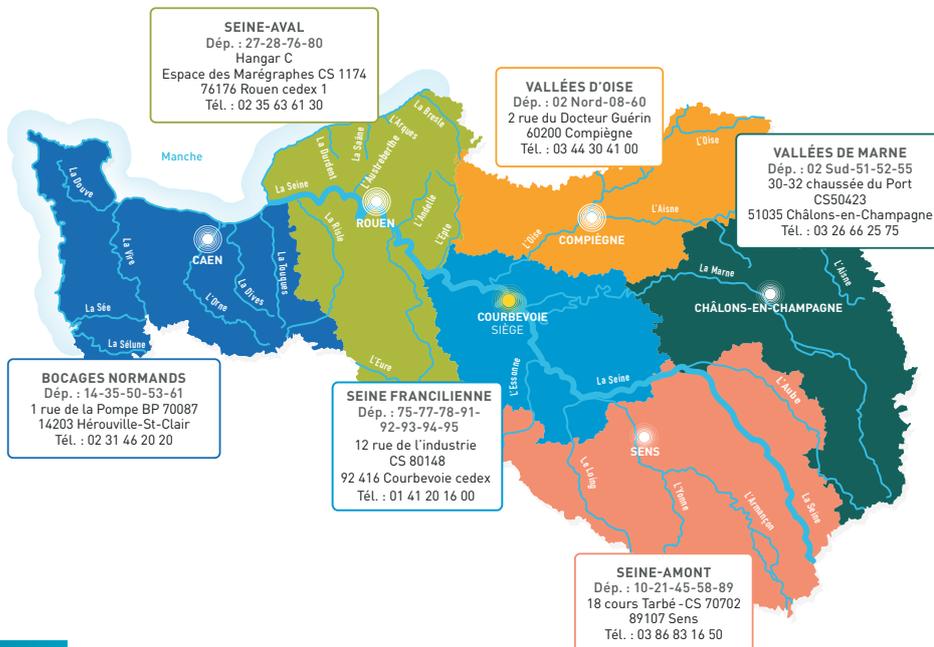
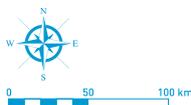
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

60 ans

Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



ANNEXE 3

Rapport annuel de l'ARS



Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique "L'observatoire".



ZONE DE DISTRIBUTION : AMFREVILLE-SAINT-AMAND

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE BOURICAR. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 5383 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **34,1 mg/L**
Valeur maxi : **38,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **324**
Valeur maxi : **0,026 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,13 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **34,7 °f**
Valeur maxi : **35,9 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027000327

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : VALLEE DE LA HAYE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 6515 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **20**
Valeur moyenne : **42,3 mg/L**
Valeur maxi : **47,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,843 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **5 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **32 °f**
Valeur maxi : **32,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/06/2024

UDI 027000350

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : QUITTEBEUF

Conclusion sanitaire

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. De plus, la présence de nitrates dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 3320 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **43,8 mg/L**
Valeur maxi : **50,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **4 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,667 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **5 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,103 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **29,6 °f**
Valeur maxi : **31,2 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/06/2024

UDI 027000367

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CANAPPEVILLE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE HOM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 2268 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **33,8 mg/L**
Valeur maxi : **36,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **324**
Valeur maxi : **0,016 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **30,1 °f**
Valeur maxi : **30,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/06/2024

UDI 027000410

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BARQUET

Conclusion sanitaire

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée. L'absence de valeur sanitaire de référence pour une des substances non conformes (sous-produit de dégradation de la terbuthylazine) nécessite le recours à une expertise nationale afin d'évaluer les risques pour la santé. Pour les autres molécules, les valeurs sanitaires ne sont pas dépassées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). De plus, la présence de perchlorates (paramètre sans limite réglementaire) a été observée régulièrement : l'utilisation de l'eau est déconseillée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA HAUTE SENTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 1376 personnes. Le responsable des installations est : « VALLEE DE LA RISLE (SAEP) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « STGS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **43,2 mg/L**
Valeur maxi : **46,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,527 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **4 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,11 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **28,2 °f**
Valeur maxi : **28,8 °f**

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **5,15 microgramme/L**
Valeur maxi : **6,7 microgramme/L**

TERBUTHYLAZINE MÉTABOLITE LM6

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Produit de dégradation de la terbuthylazine, herbicide utilisé actuellement sur les cultures de maïs.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,134 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,14 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/06/2024

UDI 027000413

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : PONT AUTHOU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LEDUC (LE BUHOT). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 3063 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **40 mg/L**
Valeur maxi : **46,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,858 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **5 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,115 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **33 °f**
Valeur maxi : **33,3 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027000415

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT DIDIER DES BOIS

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : HAMEAU DU VALANGLIER, LE MOULIN VORIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (MANDEVILLE, SAINT-DIDIER-DES-BOIS, VRAIVILLE), soit 1933 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **26,8 mg/L**
Valeur maxi : **28,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **324**
Valeur maxi : **0,03 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,13 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **33,5 °f**
Valeur maxi : **34,7 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/06/2024

UDI 027000421

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : AJOU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée. L'absence de valeur sanitaire de référence pour une des substances non conformes (sous-produit de dégradation de la terbuthylazine) nécessite le recours à une expertise nationale afin d'évaluer les risques pour la santé. Pour les autres molécules, les valeurs sanitaires ne sont pas dépassées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). De plus, la présence de perchlorates (paramètre sans limite réglementaire) a été observée régulièrement : l'utilisation de l'eau est déconseillée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA HAUTE SENTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (FERRIERE-SUR-RISLE (LA), MESNIL-EN-OUCHÉ), soit 493 personnes. Le responsable des installations est : « VALLEE DE LA RISLE (SAEP) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « STGS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2021, 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 13

Valeur moyenne : 40 mg/L

Valeur maxi : 46,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 0 %

Nombre de substances recherchées : 328

Valeur maxi : 0,527 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,11 mg/L

Valeur maxi : 0,11 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 28,2 °f

Valeur maxi : 28,8 °f

TERBUTHYLAZINE MÉTABOLITE LM6

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Produit de dégradation de la terbuthylazine, herbicide utilisé actuellement sur les cultures de maïs.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 0,134 microgramme/L

Valeur maxi : 0,14 microgramme/L

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : 11

Valeur moyenne : 4,93 microgramme/L

Valeur maxi : 6,7 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/06/2024

UDI 027000435

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : GRAND BOURGTHEROULDE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES VARRAS, VALLEE DE LA HAYE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par filtration (sans ajout de sels d'aluminium) puis désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 18076 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **39**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **39**
Valeur moyenne : **27,1 mg/L**
Valeur maxi : **43,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **44 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,843 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **5 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,11 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **30,3 °f**
Valeur maxi : **32,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027000453

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : HARCOURT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LEDUC (LE BUHOT). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (BRIONNE, CALLEVILLE, HARCOURT, HAYE-DE-CALLEVILLE (LA), NASSANDRES SUR RISLE), soit 2404 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **43,9 mg/L**
Valeur maxi : **46,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,858 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **5 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,115 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **33 °f**
Valeur maxi : **33,3 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027000884

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT OUEN THOUBERVILLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence d'un produit de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE VAL GALOPIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (CAUMONT, MAUNY, SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE, TRINITE-DE-THOUBERVILLE (LA)), soit 4023 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **21,9 mg/L**
Valeur maxi : **23,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **33 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,155 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,113 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **27 °f**
Valeur maxi : **28,5 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 23/07/2024

UDI 027000920

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : NEUBOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. De plus, des dépassements de la limite de qualité pour les nitrates ont été constatés sur eau distribuée. La consommation de cette eau est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Un suivi spécifique est en place sur ces paramètres et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS DU MOULIN, LES FORIERS D'OMONVILLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 6935 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **27**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **45**
Valeur moyenne : **49,9 mg/L**
Valeur maxi : **54,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,667 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **5 substance(s) non-conformes**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,107 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **29 °f**
Valeur maxi : **31,2 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027000943

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BERVILLE EN ROUMOIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de deux produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est traitée par filtration (sans ajout de sels d'aluminium) puis désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 6731 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **27**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **27**
Valeur moyenne : **27,3 mg/L**
Valeur maxi : **46,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **28**
Conformité : **39 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,431 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,033 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **30,2 °f**
Valeur maxi : **32,5 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027001169

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROUGEMONTIERS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de deux produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PORTE DE LA BRIQUE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 6676 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **29,3 mg/L**
Valeur maxi : **31,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,191 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **32 °f**
Valeur maxi : **32,5 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027001532

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG ACHARD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence d'un produit de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES VARRAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par filtration (sans ajout de sels d'aluminium) puis désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 6181 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **22 mg/L**
Valeur maxi : **23,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **85 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,159 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **28,6 °f**
Valeur maxi : **29,6 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2024

UDI 027001533

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BEC HELLOUIN

Conclusion sanitaire

2023

La présence de quatre produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LEDUC (LE BUHOT). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BEC-HELLOUIN (LE)), soit 47 personnes. Le responsable des installations est : « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 44,3 mg/L
Valeur maxi : 45,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 328
Valeur maxi : 0,858 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : 5 substance(s) non-conformes

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,115 mg/L
Valeur maxi : 0,12 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 33 °f
Valeur maxi : 33,3 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/06/2024

UDI 027001537

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



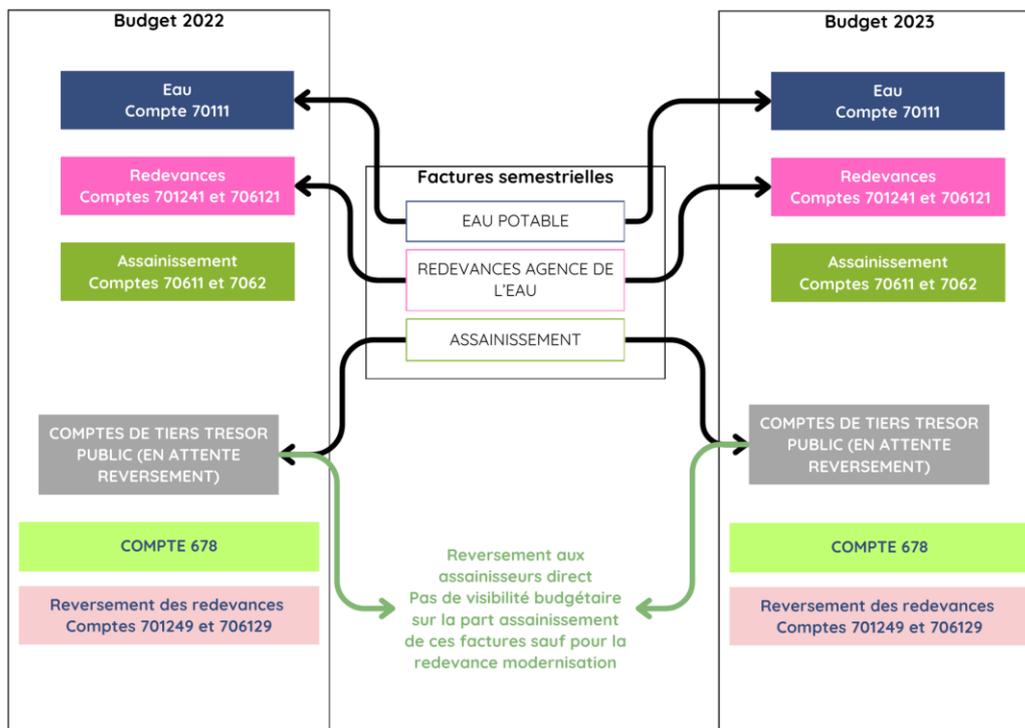
ANNEXE 4

Explications budgétaires



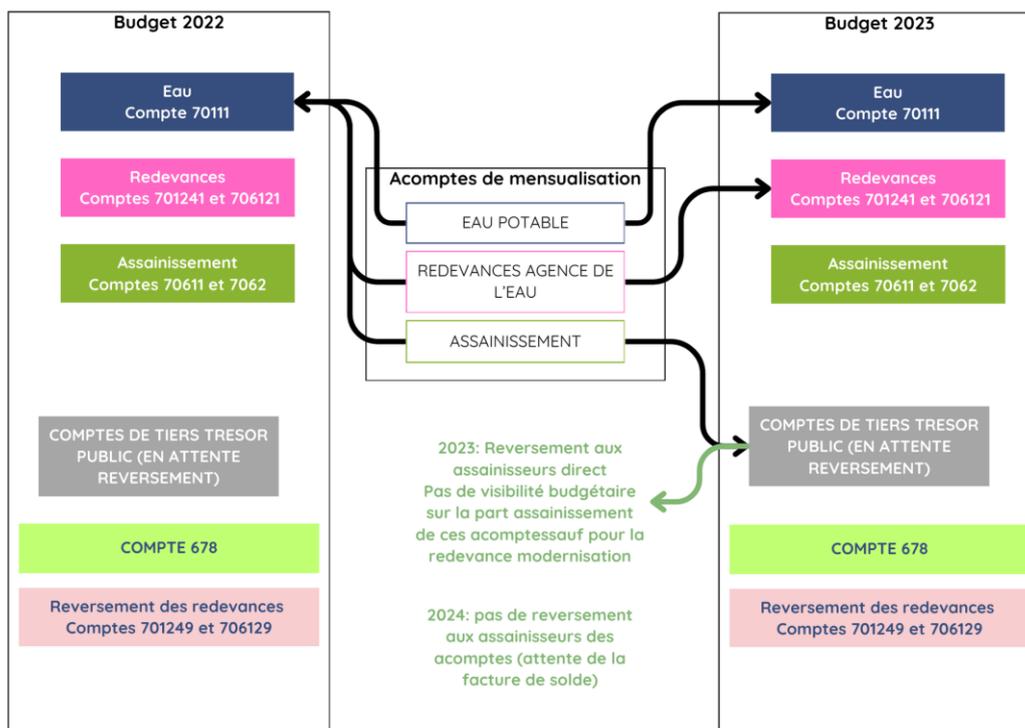
Modifications des imputations comptables entre 2022 et 2023

FACTURES SEMESTRIELLES : PAS DE CHANGEMENT



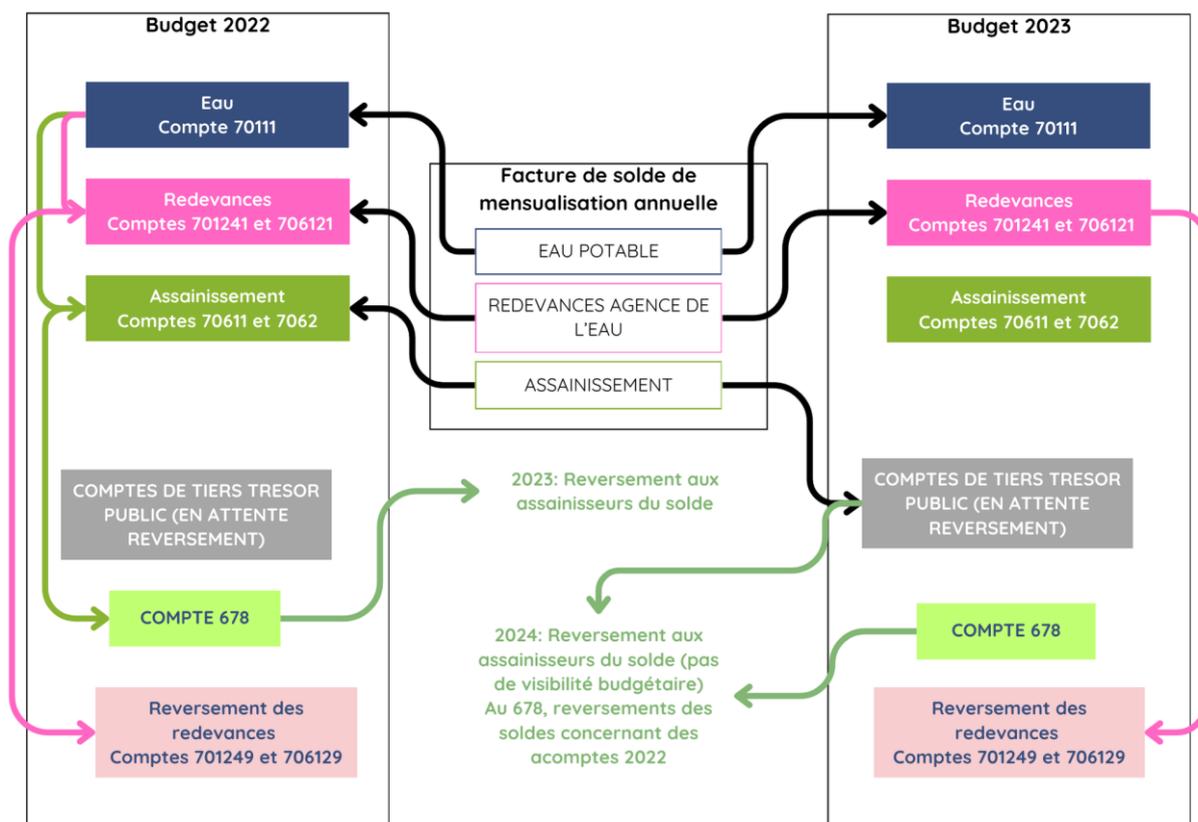
ACOMPTES DE MENSUALISATION

L'imputation budgétaire est ventilée en 2023 alors que tout était mis au 70111 en 2022



SOLDE DE MENSUALISATION

La part assainissement de ces factures n'apparaît plus dans les comptes budgétaires, par contre les soldes 2022 corrigent le compte 70111 pour les acomptes perçus en 2022





ANNEXE 4 : EXPLICATIONS BUDGÉTAIRES

Décalage des exercices sur les soldes de mensualisation

Sur une année de facturation N (Planning théorique hors aléas relève et trésor public)

Secteur géographique	Facturation 1	Facturation 2
THUITS	MARS N Abonnement du 01/07 au 31/12/N-1 Relève Nov/Déc N-1	SEPTEMBRE N Abonnement du 01/01 au 30/06/N Relève Mai/Juin N
	Mensualisés soldés en MARS N Abonnement du 01/01 au 31/12/N-1 - Relève Nov/Déc N-1 Acomptes de mai N-1 à janv N	
	MAI N Abonnement du 01/07 au 31/12/N-1 Relève Jan/Fév N	DECEMBRE N Abonnement du 01/01 au 30/06/N Juill/Août N
Mensualisés soldés en MAI N Abonnement du 01/01 au 31/12/N-1 - Relève Jan/Fév N Acomptes de juillet N-1 à mars N		
AMFREVILLE BUHOT	JANVIER N Abonnement du 01/04 au 30/09/N-1 Relève Sept/Oct N-1	JUILLET N Abonnement du 01/10/N-1 au 31/03/N Relève Avr/Mai N
	Mensualisés soldés en JUILLET N Abonnement du 01/04/N-1 au 31/03/N - Relève Avr/Mai N Acomptes de Sept N-1 à Mai N	
	AVRIL N Abonnement du 01/07 au 31/12/N-1 Relève Janvier N	OCTOBRE N Abonnement du 01/01 au 30/06/N Relève Juin/Juill N
Mensualisés soldés en OCTOBRE N Abonnement du 01/07/N-1 au 30/06/N - Relève Juin/Juill N Acomptes de Décembre N-1 à Août N		
ROUMOIS	JUIN N Abonnement du 01/10/N-1 au 31/03/N Relève Mars N	DECEMBRE N Abonnement du 01/04 au 30/09/N Relève Sept N
	Mensualisés soldés en DECEMBRE N Abonnement du 01/10/N-1 au 30/09/N - Relève Sept N Acomptes de Février à Octobre N	

Liste des secteurs de facturation par commune :

Commune	Secteur de facturation
Amfreville St Amand	THUITS
Bacquepuis	4 SYNDICATS
Barneville-sur-Seine	ROUTOT
Bernienville	4 SYNDICATS
Boissey-le-Châtel	ROUMOIS
Bonneville-Aptot	ROUMOIS
Bosgouet	ROUTOT
Bosrobert	ROUMOIS
Bosroumois	THUITS
Bouquetot	ROUTOT
Bourg-Achard	ROUTOT
Brestot	ROUTOT
Calleville	BUHOT AMFREVILLE
Canappeville	4 SYNDICATS
Caumont	ROUTOT
Cesseville	4 SYNDICATS
Combon	4 SYNDICATS
Crestot	4 SYNDICATS
Criquebeuf-la-Campagne	4 SYNDICATS
Crosville-la-Vieille	4 SYNDICATS
Daubeuf-la-Campagne	4 SYNDICATS
Écaquelon	ROUMOIS
Écardenville-la-Campagne	BUHOT AMFREVILLE
Écauville	4 SYNDICATS
Ecquetot	4 SYNDICATS
Épégard	4 SYNDICATS
Épreville-près-le-Neubourg	4 SYNDICATS
Éturqueraye	ROUTOT
Flancourt Crescy en Roumois	ROUMOIS
Fouqueville	4 SYNDICATS
Grand Bourgtheroulde	THUITS
Graveron-Sémerville	4 SYNDICATS
Harcourt	BUHOT AMFREVILLE
Hauville	ROUTOT
Hectomare	4 SYNDICATS
Hondouville	4 SYNDICATS
Honguemare-Guenouville	ROUTOT
Illeville-sur-Montfort	ROUMOIS
Iville	4 SYNDICATS
La Harengère	4 SYNDICATS
La Haye-Aubrée	ROUTOT
La Haye-de-Calleville	BUHOT AMFREVILLE
La Haye-de-Routot	ROUTOT
La Haye-du-Theil	BUHOT AMFREVILLE
La Neuville-du-Bosc	BUHOT AMFREVILLE
La Pyle	4 SYNDICATS
La Saussaye	4 SYNDICATS

Commune	Secteur de facturation
La Trinité-de-Thouberville	ROUTOT
Le Bec-Hellouin	ROUMOIS
Le Bec-Thomas	4 SYNDICATS
Le Bosc du Theil	BUHOT AMFREVILLE
Le Landin	ROUTOT
Le Neubourg	4 SYNDICATS
Le Thuit de l'Oison	THUITS
Le Tremblay-Omonville	4 SYNDICATS
Le Troncq	4 SYNDICATS
Les Monts du Roumois	ROUMOIS
Malleville-sur-le-Bec	ROUMOIS
Mandeville	4 SYNDICATS
Marbeuf	4 SYNDICATS
Mauny	ROUTOT
Nassandres sur Risle	BUHOT AMFREVILLE
Pont-Authou	ROUMOIS
Quittebeuf	4 SYNDICATS
Rouge-Perriers	BUHOT AMFREVILLE
Rougemontiers	ROUTOT
Routot	ROUTOT
Saint-Aubin-d'Écrosville	4 SYNDICATS
Saint-Cyr-la-Campagne	4 SYNDICATS
Saint-Denis-des-Monts	ROUMOIS
Saint-Didier-des-Bois	4 SYNDICATS
Saint-Éloi-de-Fourques	ROUMOIS
Saint-Germain-de-Pasquier	4 SYNDICATS
Saint-Léger-du-Gennetey	ROUMOIS
Saint-Meslin-du-Bosc	BUHOT AMFREVILLE
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	4 SYNDICATS
Saint-Ouen-de-Thouberville	ROUTOT
Saint-Ouen-du-Tilleul	THUITS
Saint-Paul-de-Fourques	ROUMOIS
Saint-Philbert-sur-Boissey	ROUMOIS
Saint-Pierre-des-Fleurs	THUITS
Saint-Pierre-du-Bosguérard	THUITS
Ste-Colombe-la-Commanderie	4 SYNDICATS
Ste-Opportune-du-Bosc	BUHOT AMFREVILLE
Thenouville	ROUMOIS
Thibouville	BUHOT AMFREVILLE
Thierville	ROUMOIS
Tournedos-Bois-Hubert	4 SYNDICATS
Tourville-la-Campagne	THUITS
Venon	4 SYNDICATS
Villettes	4 SYNDICATS
Ville-sur-le-Neubourg	4 SYNDICATS
Vitot	4 SYNDICATS
Voiscreville	ROUMOIS
Vraiville	4 SYNDICATS

ANNEXE 5



Rapport annuel des
actions de protection
de la ressource



Comité de Pilotage Animation

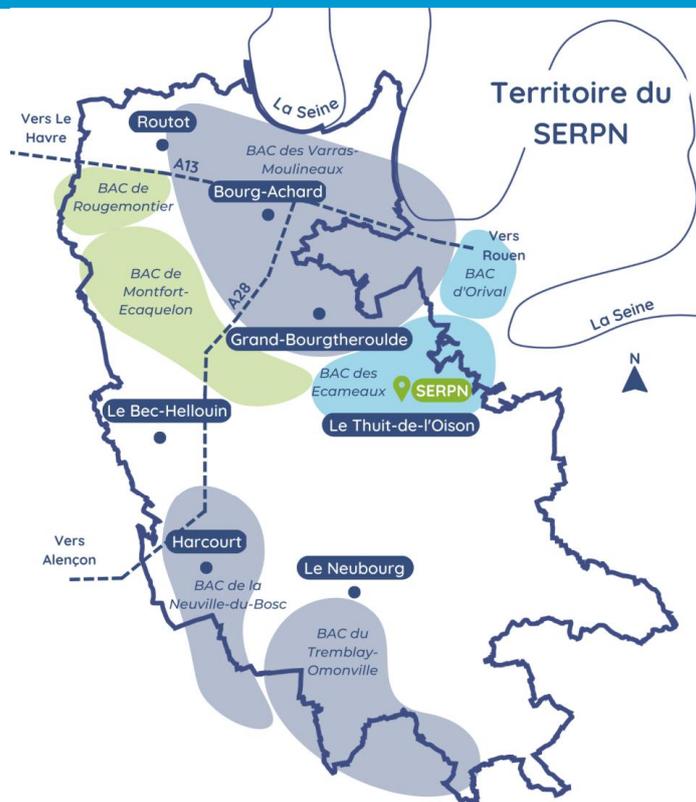
Bilan 2023
Perspectives 2024

30 MAI 2024



POINT QUALITE DES EAUX BRUTES

1 Stratégie et qualité d'eau

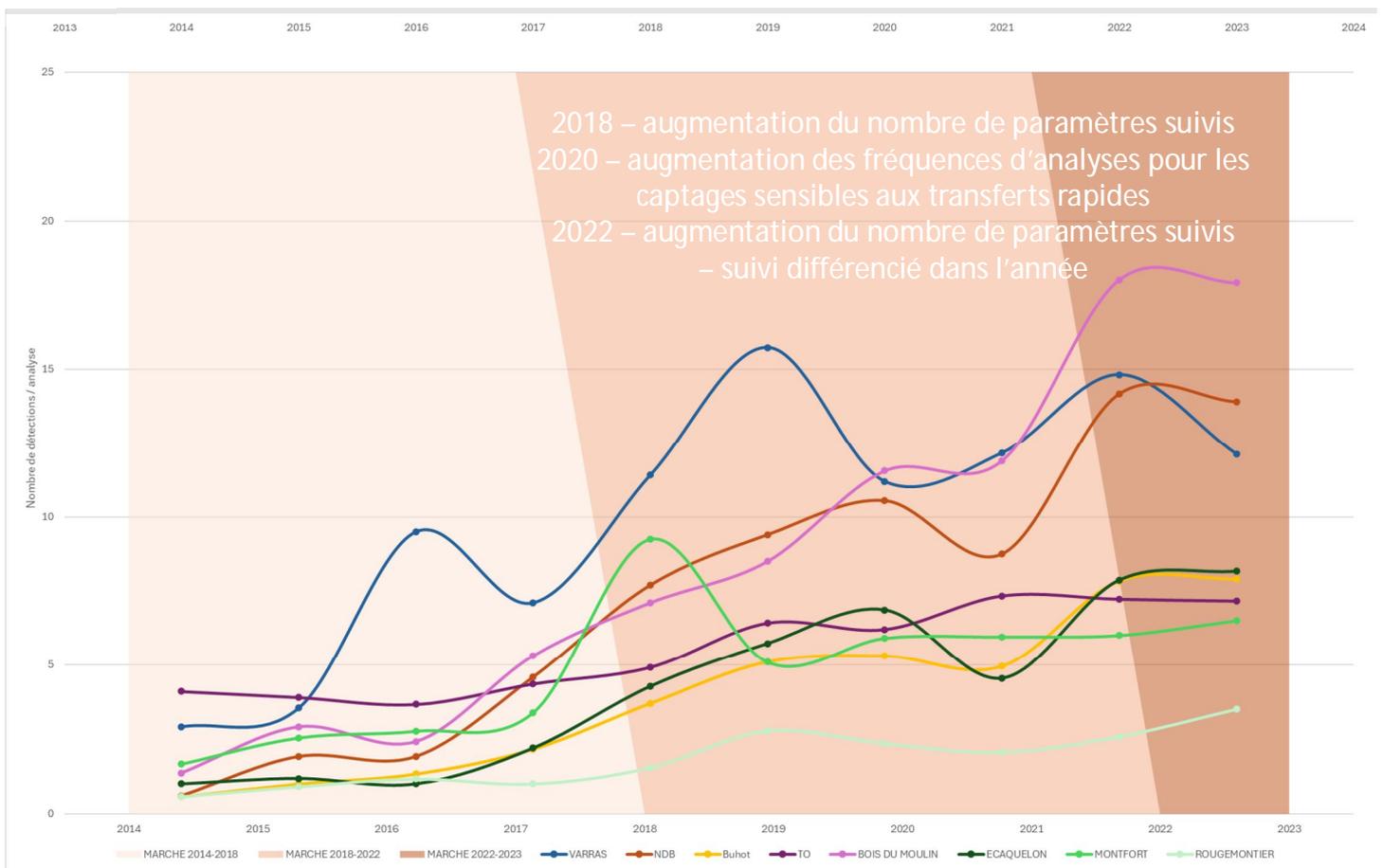


Légende:

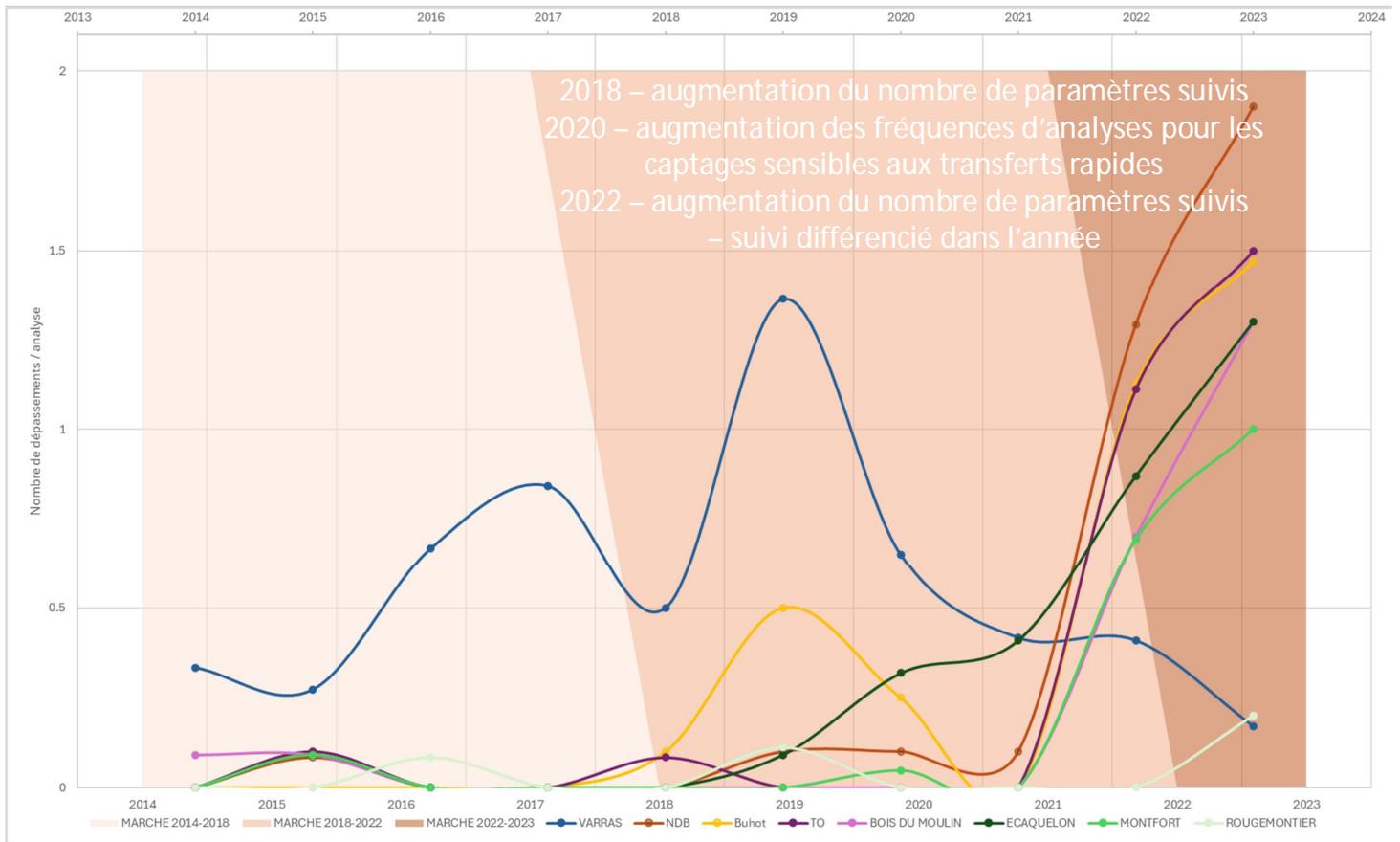
- ZPAAC Prioritaires
- BAC non prioritaires
- BAC MRN - délégation animation

Selon la priorité :
AGIR - REPONDRE - SURVEILLER

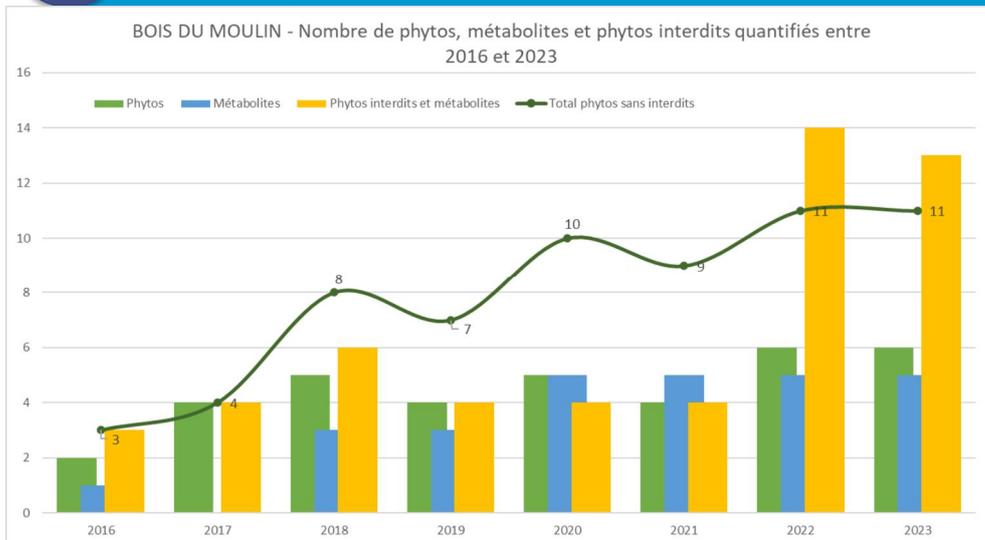
1 Stratégie et qualité d'eau



1 Stratégie et qualité d'eau



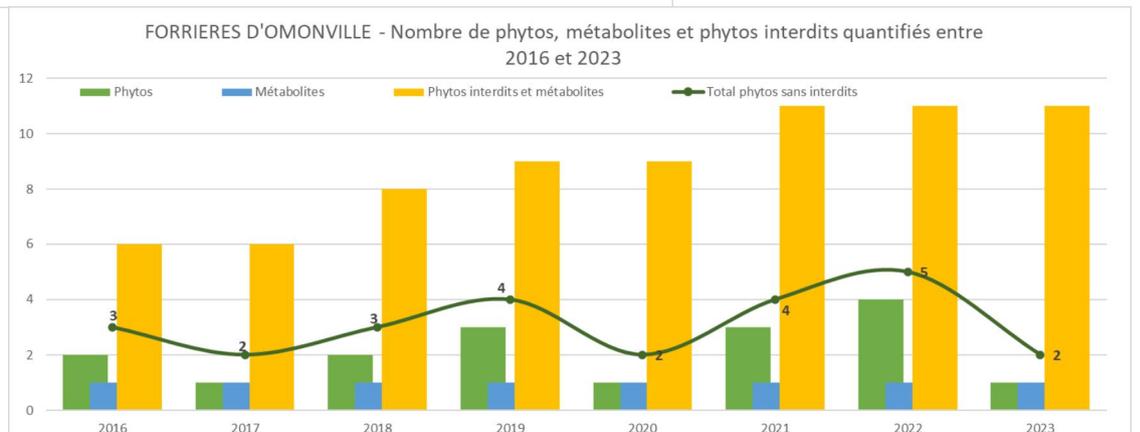
1 Stratégie et qualité d'eau



Bois du Moulin

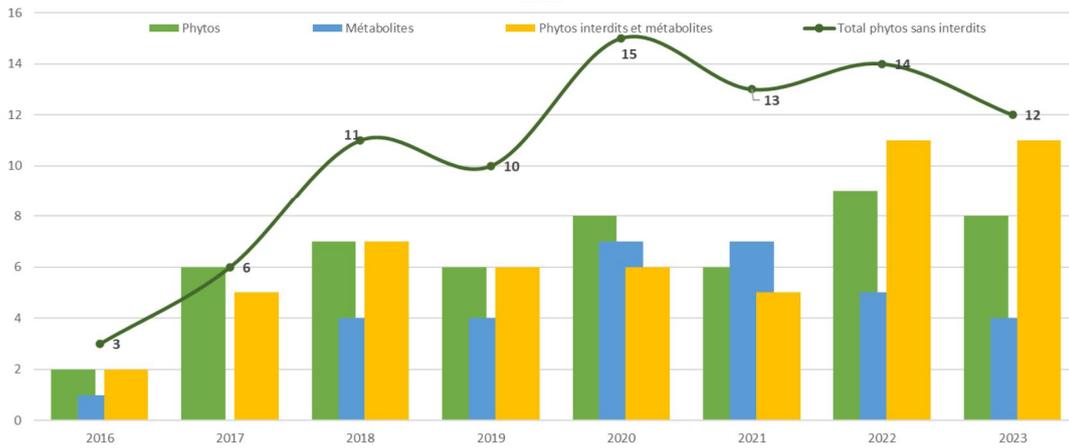
Phytos : Bentazone (systématique ; entre 0.013 et 0.021µg/L) ; Chlortoluron (systématique ; entre 0.002 et 0.003µg/L) ; Lénacile (systématique ; entre 0.005 et 0.009µg/L) ; Métazachlore (systématique ; 0.008 et 0.014µg/L) ; Flufenacet (systématique ; entre 0.004 et 0.009µg/L) ; Boscalid (janvier à avril et en septembre ; 0.002µg/L)

Forrières
 Phytos : Bentazone (systématique ; entre 0.035 et 0.052µg/L)



1 Stratégie et qualité d'eau

VALLÉE DE LA HAYE - Nombre de phytos, métabolites et phytos interdits quantifiés entre 2016 et 2023



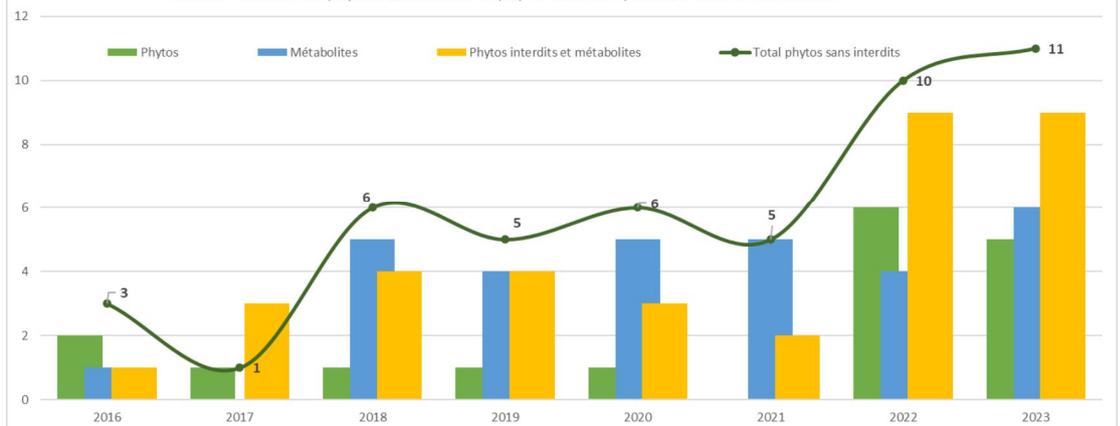
Neuville du Bosc

Phytos : Bentazone (systématique ; entre 0.01 et 0.03µg/L) ; Chlortoluron (systématique ; entre 0.003 et 0.017µg/L) ; Lénacile (janvier et novembre ; entre 0.005 et 0.006µg/L) ; Métazachlore (systématique ; entre 0.002 et 0.003µg/L) ; DFF (janvier, mai et décembre ; 0.002µg/L) ; Flufenacet (décembre ; 0.002µg/L) ; Boscalid (systématique ; entre 0.003 et 0.005 µg/L) ; Clomazone (juillet ; 0.004µg/L)

Buhot

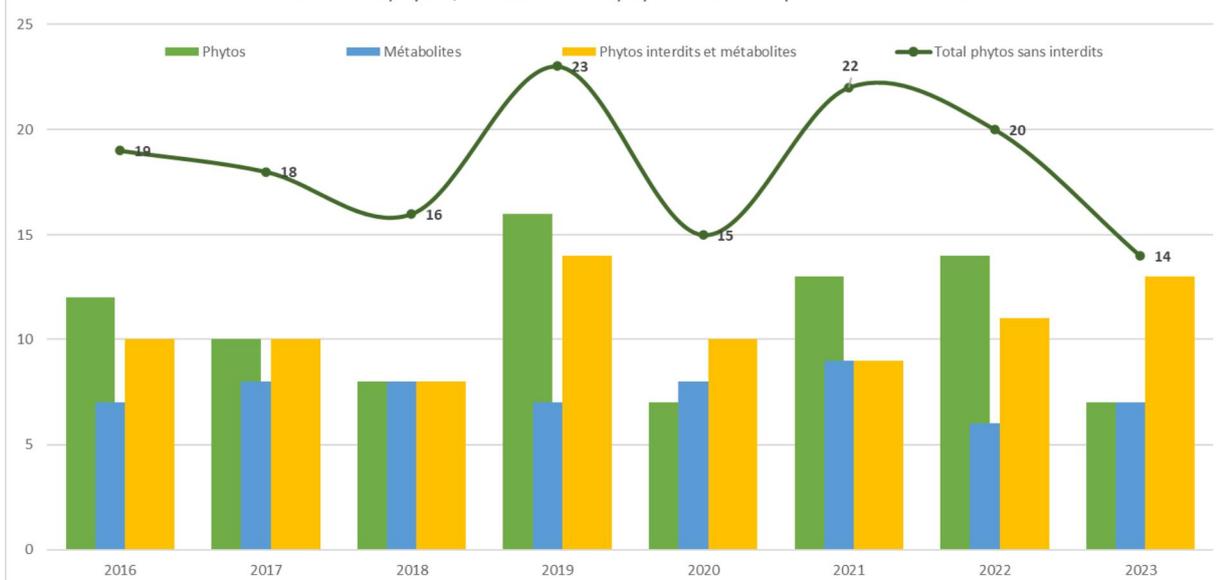
Phytos : Glyphosate (mars 2023 ; 0.045µg/L) ; Bentazone (systématique ; entre 0.002 et 0.005µg/L) ; Tébuconazole (mai 2023 ; 0.006µg/L) ; Clomazone (juillet ; 0.002µg/L) ; Sulfosate (mars ; 0.066µg/L)

BUHOT - Nombre de phytos, métabolites et phytos interdits quantifiés entre 2016 et 2023



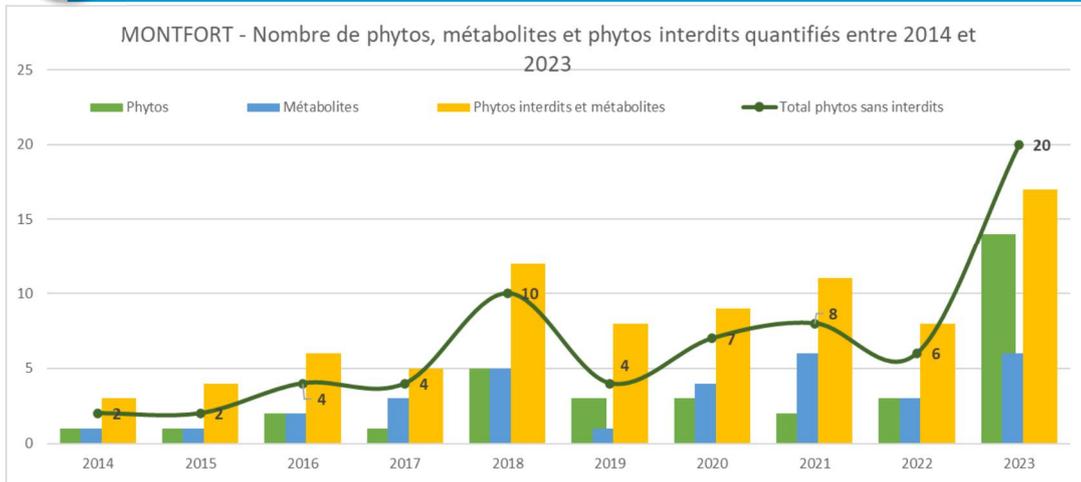
1 Stratégie et qualité d'eau

VARRAS - Nombre de phytos, métabolites et phytos interdits quantifiés entre 2016 et 2023



Varras

Phytos : Bentazone (systématique ; 0.002µg/L) ; Chlortoluron (janvier, novembre et décembre ; entre 0.003 et 0.033µg/L) ; DFF (janvier ; 0.004µg/L) ; Propyzamide (janvier ; 0.009µg/L) ; Piclorame (décembre ; 0.01µg/L) ; Flufenacet (novembre ; 0.004µg/L) ; Diméthénamid-P (mai ; entre 0.002 et 0.005µg/L) ; 2,4-D (octobre ; 0.002µg/L)

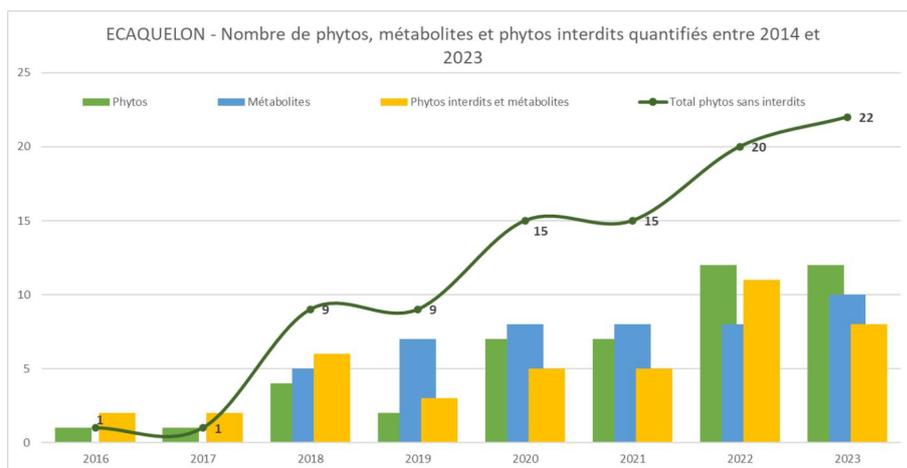


Montfort

Phytos : Bentazone (avril et juillet ; entre 0.008 et 0.019µg/L) ; Chlortoluron (janvier, juillet et décembre ; entre 0.004 et 0.194µg/L) ; Ethofumesate (juillet ; 0.017µg/L) ; 2,4-MCPA (avril ; 0.002µg/L) ; Métobromuron (juillet ; 0.002µg/L) ; Sulcotrione (avril ; 0.014µg/L) ; Tébuconazole (avril ; 0.007µg/L) ; DFF (avril ; 0.004µg/L) ; Glyphosate (septembre ; 0.02µg/L) ; Propyzamide (avril ; 0.007µg/L) ; Azoxytrobine (avril ; 0.004µg/L) ; Flufenacet (avril et décembre ; 0.003 et 0.004µg/L) ; Imazamox (juillet ; 0.02µg/L) ; Diméthénamid-P (avril ; 0.002µg/L)

Ecaquelon

Phytos : Prosulfocarbe (décembre 0.03µg/L) ; Chlortoluron (janvier et décembre ; entre 0.002 et 1.03µg/L) ; Glyphosate (avril ; 0.09µg/L) ; Bentazone (systématique ; entre 0.002 et 0.003µg/L) ; Propyzamide (janvier et décembre ; entre 0.018 et 0.221µg/L) ; Métazachlore (janvier ; 0.003µg/L) ; DFF (janvier et décembre ; entre 0.002 et 0.03µg/L) ; Flufenacet (janvier et décembre ; 0.015 et 0.097µg/L) ; Diméthachlore (décembre ; 0.003µg/L) ; Clomazone (décembre ; 0.002µg/L) ; Sulfosate (avril ; 0.14µg/L) ; Triclopyr (décembre ; 0.007µg/L)

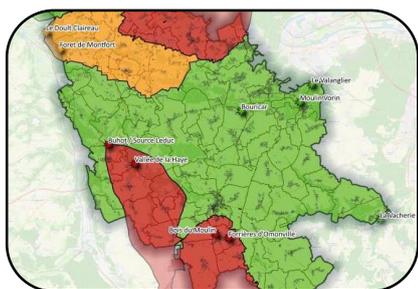


Priorisation 2020 Notation sur 50	Priorisation 2024 (sur 3 ans) 2021-2022-2023 Notation qualité sur 20 – sans turbidité	Priorisation 2024 Notation globale sur 2021-2022-2023 Notation sur 40	Priorisation 2024 Notation basée sur 2023 Notation sur 50
Vallée de la Haye - La Neuville du Bosc	Bois du Moulin – Le Tremblay Omonville	Vallée de la Haye – La Neuville du Bosc	Varras - Mauny
Les Varras – Mauny	Vallée de la Haye – La Neuville du Bosc	Varras - Mauny	Vallée de la Haye – La Neuville du Bosc
Buhot - Bosrobert	Buhot - Bosrobert	Bois du Moulin – Le Tremblay Omonville	Bois du Moulin – Le Tremblay Omonville
Le Forrières d'Omonville	Les Forrières d'Omonville	Buhot - Bosrobert	Forêt de Montfort - Ecaquelon
Bois du Moulin – Le Tremblay	Varras - Mauny	Les Forrières d'Omonville	Les Forrières d'Omonville
Forêt de Montfort – Ecaquelon	Forêt de Montfort - Ecaquelon	Forêt de Montfort - Ecaquelon	Buhot - Bosrobert
Doult Claireau – Montfort	Doult Claireau - Montfort	La Vacherie - Hondouville	Doult Claireau - Montfort
Source du Bouricar – Saint Amand	La Vacherie - Hondouville	Doult Claireau - Montfort	La Vacherie - Hondouville
Val Galopin – Caumont	Source du Bouricar - Saint Amand	Source du Bouricar - Saint Amand	Source du Bouricar - Saint Amand
Porte de la Brique - Rougemontier	Valanglier – Saint Cyr la Campagne	Valanglier – Saint Cyr la Campagne	Valanglier – Saint Cyr la Campagne
La Vacherie – Hondouville	Porte de la Brique - Rougemontier	Val Galopin - Caumont	Porte de la Brique - Rougemontier
Le Valanglier – Saint Cyr la Campagne	Val Galopin - Caumont	Porte de la Brique - Rougemontier	Val Galopin - Caumont

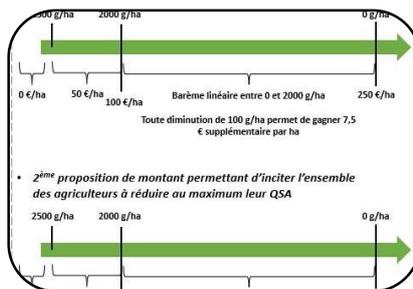


Actualités

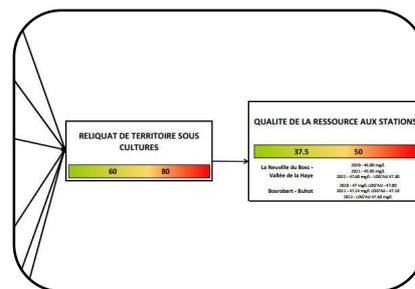
2 Actualités SPR



Mise à jour de la priorisation des captages via un stage



Finalisation des PSE Tremblay et Varras
 Marchés publics IREDD et Ecodécision
 Objectif à moyen terme : Harmoniser les dispositifs PSE et changer de régime juridique



Finalisation des PA NDB et TO
 Mise en œuvre de PA Varras validé officiellement fin 2023 (arrêté préfectoral)



Unités de traitement : AMO en cours



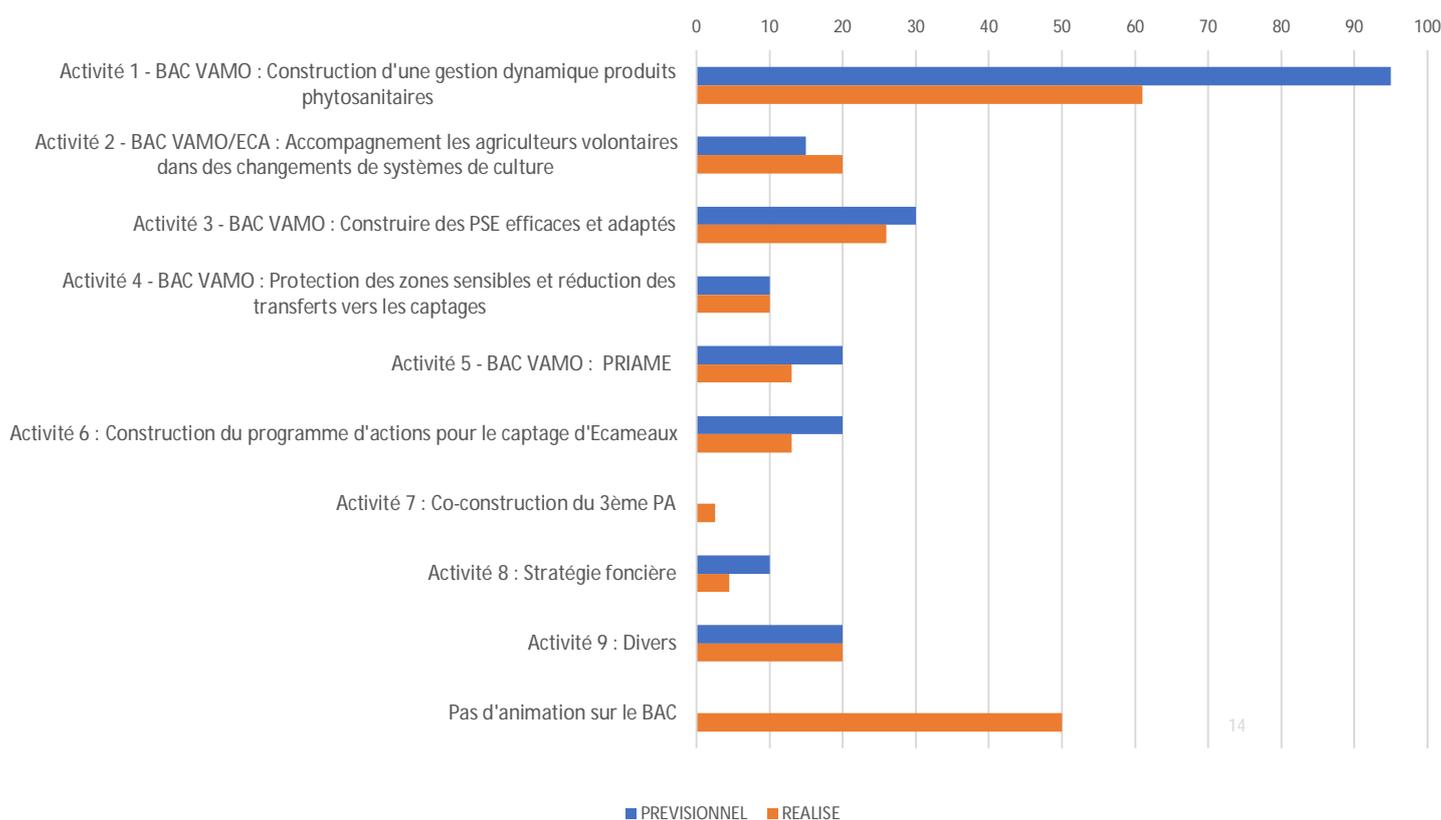
Communiquer sur les actions menées et les résultats obtenus
 Support du service communication en interne



AAC VARRAS-MOULINEAUX

2 Poste animation VAMO – bilan 2023

Bilan temps prévisionnel/réalisé 2023



2

Poste animation VAMO – bilan 2023

Activité 1 : Construction d'une gestion dynamique "produits phytosanitaires"

- Collecte de données IFT et QSA (15) ;
- Suivi de 5 parcelles pour le désherbage mécanique
- Dernière campagne AMPA + COPIL final



60 jours
(sur 95 prévus)

Activité 2 : Accompagnement les agriculteurs volontaires dans des changements de systèmes de culture

- 1 tour de plaine
- 1 expé pâturage de couverts
- 2 CICC
- 10 MAEC : 8 Herbe, 1 réduction de phytos, 1 arbo
- 1 suivi herbe



25 jours
(sur 15 prévus)

Activité 3 : Construction de PSE efficaces et adaptés

- Phases 1 et 2 de l'étude



27 jours
(sur 30 prévus)

15

2

Poste animation VAMO – bilan 2023

+ Missions
générales 15 j

Activité 4 : Protection des zones sensibles et réduction des transferts vers les captages

- Rédaction CCTP pour renouvellement marché
- Dossier Loi sur l'eau



10 jours
(sur 10 prévus)

Activité 5 : PRIAME

- Campagne de traçages



13 jours
(sur 20 prévus)

Activité 6 : Construction de programme d'actions pour le captage d'Ecameaux

- Groupe de travail étudiants + stage
- Priorisation des bétaires



13 jours
(sur 20 prévus)

Activité 7 : Co-construction du 3^{ème} PA

- Validation et AP



2,5 jours
(sur 0 prévus)

Activité 8 : Stratégie foncière

- Difficultés de mise en place de partenariat avec la CCRS pour PLUi



4,5 jours
(sur 10 prévus)

16

PRIAME : 2 campagnes de traçage + COPIL

Construction d'une gestion dynamique produits phytosanitaires

- Présentation du 3^{ème} PA et du TdB aux agriculteurs et collectivités
- Mise en place observatoire de pratiques : collecte de données

Accompagnement des agriculteurs dans des changements de systèmes de culture

- Suivi individuel et collectif → marché
- MAEC

Réduction des transferts

- Etat des lieux aménagements conventionnés + bétaires à enherber
- Prospections nouveaux aménagements → renouvellement marché
- Suivi couverture du sol sur la période hivernale

Stratégie foncière

- Mise à jour cartographie vulnérabilité agricole
- Echanges avec collectivités sur enjeux

Partenariat technique et financier

- Nouvelle convention MRN à prévoir pour 2025

Construction PSE : Validation des indicateurs



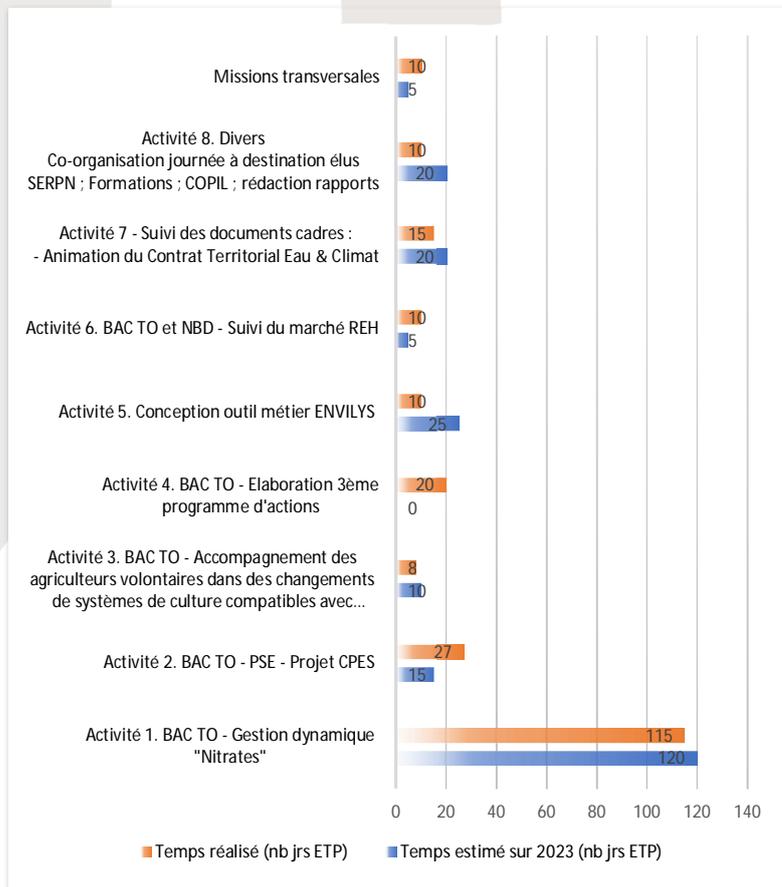
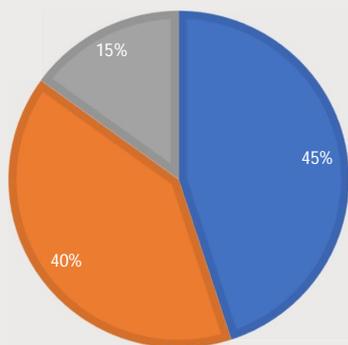
AAC TREMBLAY OMONVILLE

BILAN 2023 – TEMPS PASSÉS



RÉPARTITION DE TEMPS DE TRAVAIL

■ terrain et rendez-vous ■ bureau et études
■ réunion interne et externe



BILAN 2023 – ACTIONS MENÉES ET INDICATEURS DE SUIVI



Evaluation de PSE Nitrates en vu de sa consolidation

Etude engagé début 2023

Groupement IREEDD, NCA Environnement et P C&B

Biblio + consultation des parties prenantes

Rapport de l'évaluation finalisé



Nouveau dispositif PSE EAU adapté aux nouveaux enjeux

Dispositif étudié

Architecture PSE intermédiaire validée

Etude des possibles indicateurs d'évaluation de PSE phytos

3 ateliers de travail



Co-construction de nouveau PA du Tremblay Omonville

4 ateliers réalisés

Réunion de travail CRAN

Réunion de travail comité restreint des référents des agris

Projet de PA en cours de finalisation



Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques vertueuses

2 tours de plaine sur le BAC

Visite de ferme en dehors de BAC pour découvrir les techniques alternatives à la gestion des adventices

2 ateliers de reconception de systèmes

Suivi spécifique chanvre avec décomptage et REH

BILAN 2023 – ACTIONS MENÉES ET INDICATEURS DE SUIVI

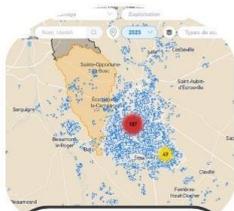


Gestion de réseau REH du SERPN

Suivi habituel de la campagne de REH

Suivi de la 2^{ème} campagne d'analyse inter-laboratoire

Base de données des REH



Gestion d'outil métier Odéliane

Module engagement, suivi et contrôle des aides, finalisé

Profil soutien administratif créé

Module observatoire des pratiques en développement



Participation au RMT champs et territoires

4 rencontres RMT

Intervention le projet, son évaluation et son évolution en réponse à des enjeux émergents



Animation de CT E&C

5 journées organisées avec soutien de l'équipe sur les 2 premières journées

Relation prestataires pour réalisation de vidéo reportage

Intervention outil métier au séminaire AESN

BILAN 2023 – CHIFFRES CLÉS

65

Exploitations rencontrées individuellement

2

Tours de plaine

6

Ateliers collectifs

406

Points REH

7

Agriculteurs participants activement aux rencontres collectives

80%

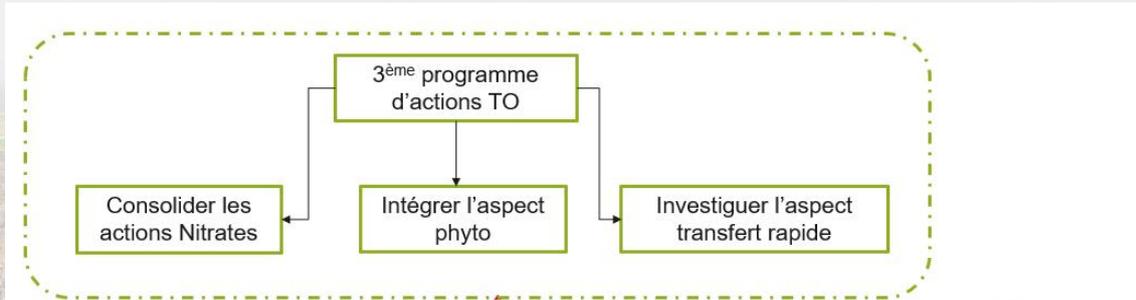
Surface agricole concernée par une animation agricole en vu de baisser les fuites de Nitrate

1

Filière soutenue (chanvre)



ACTION SOUS LA LUMIÈRE



Outil d'appui technique des organismes agricoles

Aspect Nitrates historique, révisé en vue de sa consolidation

Avoir un PSE Nitrates plus optimiste permettant de mieux atteindre les objectifs

Rémunération des exploitants en contrepartie de la transmission des ITK ET la présence aux temps de formations et de sensibilisation collectifs.

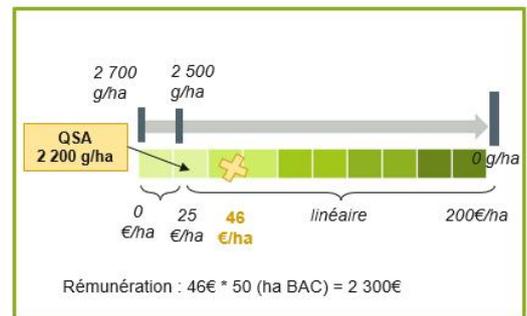
Aspect phyto émergent étudié en vue de sa mise en place

Etape transitoire pour initiation

Intégrer, comprendre et agir pour éviter une pollution conséquente due aux phytos

Construire la base de données des ITK du BAC en faisant la promotion des pratiques vertueuses et de nouvelles filières BNI émergentes

Structure de PSE attendue à maturité



PRÉVISIONNEL 2024 - POSTE ANIMATION AGRICOLE TO

Finalisation de l'étude PSE Eau du Tremblay Omonville

Rapport final et solde de l'aide + présentation aux agriculteurs

1^{ère} campagne d'engagement au PSE transitoire Nitrates phytos

65 exploitations à réengager avec un avenant au contrat initial

Etude de cas bilan Carbone d'une exploitation agricole en transition agroécologique

CCTP à réaliser pour trouver un prestataire

Finalisation et présentation de 3^{ème} programme d'actions du Tremblay

Tableau de bord finalisé et présenté aux acteurs de territoire

Mise en place de l'observatoire des pratiques agricoles

Récolte des ITK des 65 exploitation pour suivre la fertilisation et les IFT/QSA

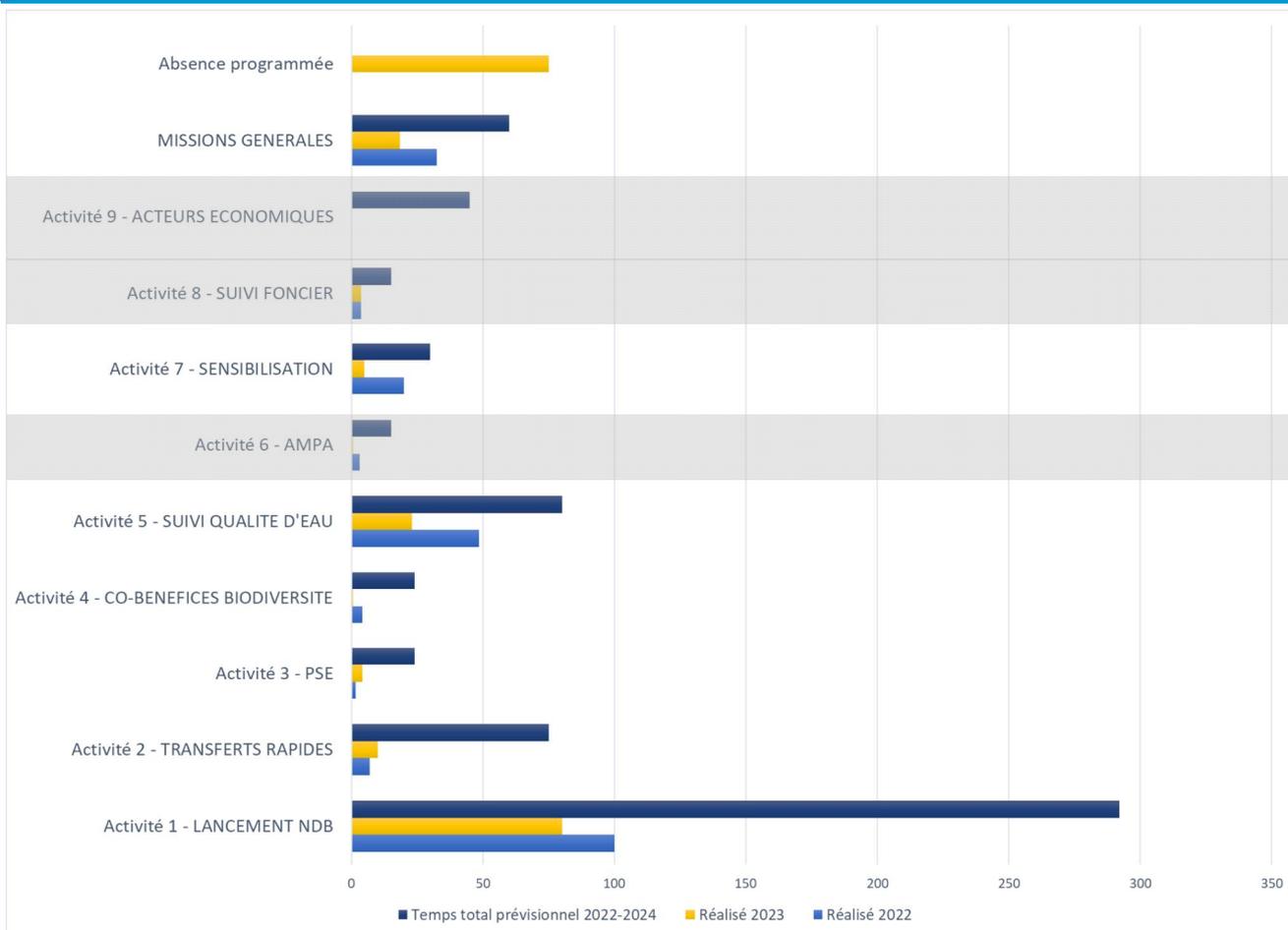
Mise en place de groupes à thèmes pour les agriculteurs demandeurs d'accompagnement collectif

6 groupes à créer avec un suivi continu



AAC NEUVILLE DU BOSC

4 Répartition du temps de travail





Co-construction du programme d'actions

- Démarche de Tableau de bord AZOTE
- Accompagnement CD27 et CRAN
- 10 exploitants ayant participé au moins une fois aux ateliers
- 1 atelier de démarrage + 4 ateliers de construction



Outil de contextualisation des données qualité eau

- Développement de l'outil en partenariat avec Geomatys, Dept 27, Chartres Métropole
- Test de l'outil
- Consultation nouveau marché pour prélèvements et analyses – ajouts de métabolites



Observatoire des parcelles et réseau reliquats

- Observatoire des repousses de colza
- Observatoire des intercultures longues et colza de l'année – pesée de toutes les parcelles prélevées
- 23 exploitations en RDV individuel – 36% du BAC dans le réseau
- Tour des couverts avant culture de printemps avec le CIVAM – 4 exploitants présents (dont 1 nouveau)



Contribution des transferts rapides

- Révision des sous bassins versants – avec bétaires exutoires
- Description des sous bassins versants selon des critères : vulnérabilité relative aux bétaires ; vulnérabilité liée au drainage ; impact de l'occupation du sol sur le ruissellement ; pression phytosanitaire suivant l'assolement ; produits phytosanitaires et ruissellement



Co-construction du programme d'actions

- Validation en COPIL du TdB AZOTE – Présentation aux agriculteurs du BAC
- Observations et récolte de données sur l'état initial du BAC – validé par les exploitants
- Démarrage de la démarche TdB PHYTOS avec un groupe étendu d'agriculteurs
- Accompagnement CD27, CRAN et OFB – projection d'un territoire zéro phyto



Outil de contextualisation des données qualité eau

- COPIL final sur la phase de développement
- Phase de valorisation de l'outil auprès des réseaux d'animateurs via le centre ressource
- Constitution du club utilisateurs



Observatoire des parcelles et réseau reliquats

- Observatoire des parcelles après colza ; colza ; interculture longue
- Suivi dynamique sur les successions après colza et interculture longue – objectif 12 parcelles au total
- « Rationalisation » du réseau pour intégrer de nouveaux agriculteurs NDB – agriculteurs TO non rencontrés systématiquement
- Temps collectifs en parallèle de ces suivis dynamiques



Contribution des transferts rapides

- Lancement d'un marché de traçage / prestation de traçages
- Relancer la démarche foncière – avec la révision de la stratégie : veille ; porter à connaissance collectivités sur les zones à enjeux



Missions transversales

5 Missions transversales

Marché multi attributaire
Conseil individuel et accompagnement collectif



Marché suivi des pressions azotées
Renouvellement du marché
Intégration d'une partie de suivis dynamiques pour
l'animation du PA de la Neuville du Bosc



Communication et valorisation des actions PR
Organisation en interne pour mieux communiquer
sur les actions du service



Marché Qualité eau
Renouvellement du marché fin 2023
Année 2024 : suivi léger, suivi intermédiaire, suivi
complet selon les mois
Révision des paramètres suivis



Stratégie foncière : point d'étape et révision
Point d'étape avec Terres de Lien sur les
réalisations dans le cadre de la stratégie foncière et
révision des objectifs pour 2026



Marché Traçages / Marché Hydraulique douce
A renouveler fin d'année 2024 pour réaliser des
traçages sur le secteur sud du territoire en hiver
2024/ 2025

PARTENARIAT À VENIRET MOYENS À DISPOSITION

Public concerné au maximum:

- Obligatoirement 60 agriculteurs TO bénéficiaires de PSE
- Dans le cadre de l'axe 2 de la stratégie SPR 90 agriculteurs NDB et VAMO



Conseil individuel

Capacité d'accompagnement:

- 4 CICC réalisés par le CIVAM
- 10 CICC réalisés par le CRAN
- 60 diag agricole en régie (option)

Accompagnement collectif

Groupes à thème

Gestion de la fertilisation

Les intercultures courtes et longues

Le pâturage des couverts et les systèmes herbes

Les cultures à bas niveaux d'intrants

Les alternatives pour la gestion des pressions phytosanitaires

La gestion de ruissellement et d'érosion



	Joséphine	Wejdene	Camille
Marchés	Hydraulique douce	REH	Qualité eau
		Accompagnement technique	Traçage
Projets spécifiques	Projet PRIAME		
Développement outils métiers		Gestion outil Odéliane	Gestion outil Log'au
Co-bénéfices		Lien Carbone	Lien Biodiversité
Incitations financières	MAEC		
	PSE VAMO	PSE TO	PSE NDB
Documents cadres	Foncier	CTEC	Stratégie PR
Partenaires	CCRS	CC du Neubourg	CC Bernay Terres de Normandie
	PNR Boucles de la Seine Normande	Filière Chanvre	
	Métropole Rouen Normandie		

+ Animation sur un territoire spécifique



Autres sujets à évoquer

5 Autres sujets

CTEC 2025
Prochaine demande de subvention

PSE – ministère

Les grandes lignes de 12ème programme

Territoire : BAC Tremblay-Omonville

Axe stratégique objectif (objectif 2026)

Axe 1 & 2

80 % de la SAU rencontrée

80% de la SAU du BAC dans le groupe nitrate

Suivre 100% des observatoires

Actions mises en œuvre

Activité 1. BAC TO - Gestion dynamique "Nitrates"

Stratégie 1 : Expertise REH et azote en jeu ; connaissance fine du terrain et de la gestion de l'interculture au regard des enjeux nitrates

Stratégie 2 : Animation sous forme d'amélioration continue, avec tableau de bord, moments clés d'apprentissage ; Passage de l'échelle succession de culture à système de culture

Indicateurs de suivi :

-Tableau de bord annuel

-Nombre d'agriculteurs dans le groupe

-Nombre de circuit dans les couverts

-Nombre de REH

-Nombre d'agriculteurs accompagnés individuellement

Objectifs prévisionnels 2023

OBJECTIFS DE RESULTATS :

-REH < 60 UN/ha en moyenne sur le BAC

-80% de la SAU du BAC dans le groupe nitrate (4641 ha)

OBJECTIFS DE REALISATION :

- 100% agriculteurs participants au réseau REH et rencontrés en rdv individuel

- une réunion bilan présentant les résultats des indicateurs du tableau de bord

-1 formation

-2 circuits couverts

-350 REH

-Suivi de la totalité des parcelles du BAC pour l'assolement

- Pesée de biomasse pour quantifier l'azote absorbé sur les intercultures prioritaires et les colza

- Tableau de bord incluant de nouveau objectif et/ou de nouvelles successions de culture prioritaires (étude Co-construction du projet de territoire associant co-bénéfices (nitrates et carbone) fournis par de nouveaux systèmes de cultures sur le BAC TO (modélisation carbone))

Objectifs réalisés 2023

REH=61 UN en moyenne sur le BAC

82% de la SAU du BAC dans le groupe Nitrate

64 agriculteurs au groupe nitrates et rencontrés individuellement

1 réunion bilan faite

2 formations

2 tours de plaine

404 REH réalisés dans le cadre de l'observatoire du SERPN

84 REH réalisés dans le cadre de l'observatoire de dep27

Suivi des 406 parcelles pour l'assolement

Evolution de méthode d'estimation de biomasse et observation terrain et satellite des 150 parcelles en couverts

Tableau de bord incluant de nouveau objectif et de nouvelles successions réalisé

Territoire : BAC Tremblay-Omonville

Axe stratégique objectif (objectif 2026)

Axe 4
80 % de la SAU engagé

Actions mises en œuvre

Activité 2. BAC TO - PSE - Projet CPES
Stratégie 4 : Maintenir la dynamique pour passer en dessous du seuil REH pour produire une eau de qualité vis à vis des nitrates ; Aller chercher nouveaux agriculteurs ;
Retour sur les 6 ans de PSE avec les agriculteurs (réunions, enquête) ;

Indicateurs de suivi :

- Nombre de "contrat" signés
- Somme des surfaces financées
- Montant total des paiements (individuels et collectifs)
- Temps passé pour la partie administrative

Objectifs prévisionnels 2023

OBJECTIFS DE RESULTATS :
Dispositif de paiement "en routine" avec les services administratifs
100% des exploitations du BAC engagés
Construction du cofinancement public/privé

Objectifs réalisés 2023

65 contrats signés
80% de la SAU financée selon l'atteinte de résultat
Temps administratif compensé grâce à l'outil de gestion administratif Odéliane/ 1 jour pour le publipostage, le classement et l'envoi des courrier
Evaluation des années passés de PSE et co-construction d'un complément de PSE pour répondre aux enjeux émergentes (phyto) et consolider les actions nitrates + suivi du marché
Suivi de l'étude PSE Varras Moulineaux en prévision de recrutement de l'animatrice Varras

Territoire : BAC Tremblay-Omonville

Axe stratégique objectif (objectif 2026)

Axe 2
Répondre à 100 % des sollicitations

Actions mises en œuvre

Activité 3. BAC TO - Accompagnement des agriculteurs volontaires dans des changements de systèmes de culture compatibles avec l'enjeu eau
Stratégie 2 : Expertise technique et faire du lien entre les acteurs agricoles
Diagnostic alimentaire, suivi herbager pour les éleveurs
Travail sur les filières bas niveaux d'intrants dans une logique d'intégration de rotations avec CIVE respectants les objectifs de qualité d'eau
Accompagnement agriculteurs pour dossiers administratifs

Indicateurs de suivi :

- Nb d'agriculteurs accompagnés
- Nb de structures agricoles en charge de l'accompagnement technique

Objectifs prévisionnels 2023

Création d'un ou plusieurs groupe thématique constitués des agriculteurs souhaitant être accompagnés dans des changements de système de culture (CIVAM et/ou chambre d'agriculture)

Objectifs réalisés 2023

3 structures agricoles en charge de l'accompagnement technique dans le cadre d'un marché public dédié: CIVAM, CRAN, Natup
L'accompagnement technique est obligatoire pour toutes les exploitations bénéficiant d'un PSE

Territoire : BAC Tremblay-Omonville		
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 2 Mise en œuvre du 3ème PA	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 4. BAC TO - Elaboration 3ème programme d'actions	<u>Indicateurs de suivi :</u> -un programme d'actions agricole
<u>Objectifs prévisionnels 2023</u>	<u>Objectifs réalisés 2023</u> Projet de programme d'actions co-construit avec 5 ateliers collectifs et plusieurs réunions d'échange technique	
Territoire : Ensemble des BAC prioritaires		
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 1 Outil informatique finalisé et déployé	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 5. Conception outil métier ENVILYS Co-construction des modules PSE et observatoire Odéliane	<u>Indicateurs de suivi :</u> Plateforme Odéliane - modules SERPN
<u>Objectifs prévisionnels 2023</u> OBJECTIFS DE RESULTATS - Module PSE et observatoire construits - création profil administratif	<u>Objectifs réalisés 2023</u> Profil administratif créé rattaché à un poste en interne et module PSE construit avec des améliorations qui restent à faire	
Territoire : BAC Tremblay-Omonville BAC Neuville-Du-Bosc		
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 2 80 % de la SAU engagé Suivi du réseau REH	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 6. BAC TO et NBD - Suivi du marché REH	<u>Indicateurs de suivi :</u> -Nb d'analyses REH
<u>Objectifs prévisionnels 2023</u> Suivi du marché	<u>Objectifs réalisés 2023</u> 406 points de REH réalisés Analyse interlaboratoire pour soulever les sources des écarts de résultats sur les même échantillons	

Territoire : Ensemble des BAC prioritaires

Axe stratégique objectif (objectif 2026)

1 bilan du CTEC

Actions mises en œuvre

Activité 7 - Suivi des documents cadres :
- Animation du Contrat Territorial Eau & Climat

Indicateurs de suivi :

COPIL organisés
Bilan du contrat
Tableau de suivi et indicateurs mis à jour
Nombre d'ateliers organisés
Nombre de participants aux ateliers participatifs
Multiplicité des acteurs
Mini-film de l'action "Eau & climat"

Objectifs prévisionnels 2023

OBJECTIF DE REALISATION :

Organisation du COPIL CTEC annuel
Mise à jour du tableau de suivi des actions et des indicateurs
4 ateliers participatifs + séance de clôture
15 personnes par atelier
Réalisation d'un mini-film sur l'action "Eau & climat"

Objectifs réalisés 2023

5 ateliers organisés
16 participants aux ateliers participatifs
mini film réalisé
tableau de suivi des indicateurs à jour

Territoire : BAC Tremblay-Omonville

Axe stratégique objectif (objectif 2026)

Actions mises en œuvre

Activité 8. Divers
Co-organisation journée à destination élus SERPN ; Formations ;
COPIL ; rédaction rapports

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'intervention à des événements
- Nombre d'élus SERPN présents
- % commune du SERPN présente
- COPIL réalisés
- Rapports rédigés

Objectifs prévisionnels 2023

- Participation à des formations animateurs
- Réalisation COPIL / rapports d'activités

Objectifs réalisés 2023

1 intervention externe
4 formations
participation au comité de RMT
rédaction rapport PSE, REH et gestion de demande d'aide

Territoire : BAC de la Neuville du Bosc		85 jours ETP	80 jours ETP
<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u> Axe 1 et 2 80% de la SAU du BAC dans le groupe nitrates 80 % de la SAU rencontrée Suivre 100% des observatoires Répondre à 100 % des sollicitations</p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 1. Lancement de la démarche BAC NDB Coordination sur le BAC Lancement de la démarche BAC avec gestion dynamique REH + PHYTOS Etude de modélisation du lessivage de l'azote sur NDB</p>		
<p><u>Objectifs 2023 :</u> OBJECTIFS DE RESULTATS - tableau de bord nitrates construit OBJECTIFS DE REALISATION - Réunions COTECH nitrates pour validation de l'objectif REH - Réunions construction tableau de bord REH - 25 agriculteurs dans réseau REH - 80 REH - Suivi de l'observatoire (assolement + biomasses sur toutes parcelles du BAC) - Construction du tableau de bord phytos</p> <p><u>Objectifs 2023 révisés :</u> OBJECTIFS DE REALISATION REVISES Modèle et programme d'actions : - Réunion de COTECH de présentation des scénarios du modèle - adaptation et combinaison si besoin des scénarios - Présentation du diagnostic agricole et de la modélisation en réunion publique (agriculteurs) - Constitution d'un groupe de concertation pour l'élaboration du programme d'actions nitrates ET phytos - Constitution d'un groupe d'experts pour valider la cohérence des tableaux de bord proposé par le groupe de concertation (CA, CETA, CIVAM) - Réalisation des premiers ateliers de co-construction sur le 4ème trimestre de l'année - Réalisation d'au minimum un atelier avec les collectivités du BAC Réseau reliquats : - Maintien des 26 exploitants et 82 points de REH Observatoire et tours de plaine : - Réalisation de l'assolement sur 100% du BAC - Observation des repousses de colza sur 100% des parcelles en colza du BAC ; observation de 100% des couverts longs ; pesées des couverts longs et colza en entrée d'hiver sur toutes les parcelles prélevées - Réalisation d'un tour des couverts avec CIVAM Normands</p>	<p><u>Réalisé 2023 :</u> Modèle et programme d'actions - COTECH Modélisation : présentation des scénarios du modèle Présentation au groupe entier du BAC - Réunion Agriculteurs du BAC : présentation des études et avancement sur le BAC 11 exploitations participantes - Constitution d'un groupe de coconstruction de 12 exploitations Réalisation des 3 premiers ateliers de coconstruction AZOTE - Réunion de préparation construction Tdb avec CRAN et Dépt 27 - Echanges/RETEX animateurs : PA et Modèle - Rencontre avec GRCETA, Coopérative Lin - Formation Ateliers de reconception SC innovant Réseau reliquats - RDV individuels avec 23 exploitations - Rencontre nouveaux agris : 1 représentant 220 Ha du BAC - 28 exploitant dans le réseau pour 84 points de REH Surface BAC rencontrée - 2 350 Ha soit 48% du BAC Surface BAC réseau REH - 1 770 Ha soit 36% du BAC Observatoire et tours de plaine - Réalisation de l'assolement sur 100% du BAC permettant le calcul du reliquat de territoire 2022 Début assolement récolte 2024 - Observation des repousses de colza sur 100% des parcelles en colza du BAC (stage) + pesées de biomasse sur les intercultures longues et colza en entrée d'hiver sur toutes les parcelles prélevées dans le réseau reliquats - Réalisation d'un tour des couverts avant culture de printemps avec le CIVAM 4 exploitants présents</p>		

Territoire : BAC de la Neuville du Bosc

Axe stratégique objectif (objectif 2026)

Axe 1 et 2

Etude réalisée, production d'un rapport

50 % des propriétaires privés sensibilisés sur les zones à enjeux

Porté à connaissance à 100 % des collectivités des zones à enjeux

Actions mises en œuvre

Activité 2. Etude de la contribution des transferts rapides et de l'infiltration rapide aux captages de l'AAC NDB

Lancement de l'étude

Identification des sous bassins versants prioritaires et des exutoires contributifs

Analyses en amont des exutoires

30
jours ETP

10
jours ETP

Objectifs 2023 :

OBJECTIFS E REALISATION

Etude des transferts rapides (deux nouveaux bassins versants)

2 traçages d'exutoires prioritaires

1 campagne d'analyses sur les exutoires représentatifs échantillonnés réalisée

Réalisé 2023 :

1/2 Journée AREAS Transfert de polluants ruissellement

Projet Transferts rapides sur le BAC

Révision des sous bassins versants - avec exutoire bétoire

Description des sous bassins versants selon les critères : vulnérabilité relative aux bétoires, vulnérabilité liée au drainage, impact de l'occupation du sol sur le ruissellement, produits phytosanitaires et ruissellement, pression phytosanitaire suivant l'assolement

Objectifs 2023 révisés :

OBJECTIFS DE REALISATION REVISES

Priorisation des sous bassins versants réalisée via projet avec étudiants APT

- 1 journée de démarrage de projet

- 2 points intermédiaires minimum au cours du projet

- Echantillonnage des SBV sur la base d'une liste de critères

- Vérification de "points fixes" sur le territoire (fossés, exutoires, zones d'engouffrement)

- Validation/adaptation d'une méthodologie via vérification sur le terrain sur 2/3 sous bassins tests

- Identification de zones à suivre (flux et/ou quantités exportées) de manière privilégiée

- 1 réunion de restitution du projet

A la suite du projet :

Campagne de traçages priorisée selon les résultats de cette étude



Poste : Animation Neuville du Bosc	Temps révisé 2023	Temps passé 2023
	Jours ETP	Jours ETP

Territoire : BAC de la Neuville du Bosc			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 4 Etude réalisée, production d'un rapport Mise en œuvre des PSE	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 3. Construction PSE sur NDB Construire des PSE efficaces et adaptés	2 jours ETP	4 jours ETP
<u>Objectifs 2023 révisés :</u> OBJECTIFS DE REALISATION REVISES Echanges en interne sur les études en cours sur les autres BAC Echanges avec les animateurs dans une démarche de construction de PSE		<u>Réalisé 2023 :</u> Réunion PSE Animateurs 27 Réunions en interne Participation aux COFIL Etude PSE des territoires prioritaires VAMO et TO	

Territoire : BAC Varras-Moulineaux BAC Tremblay-Omonville BAC Neuville du Bosc			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 1 Etude réalisée, production d'un rapport Mise en œuvre des prescriptions sur les ouvrages hydrauliques	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 4 - Etude des co-bénéfices liés à la biodiversité : identification du potentiel écologique des aménagements hydrauliques de protection des bétouilles et des ouvrages hydrauliques des territoires BAC	5 jours ETP	0,5 jours ETP
<u>Objectifs 2023 :</u> OBJECTIF DE REALISATION : Etude finalisée Cahier des charges produit Rencontre des structures en charge des bassins étudiés et diffusion du cahier des charges Suivi des bassins d'autoroute (conformité et biodiversité)		<u>Objectifs 2023 révisés :</u> OBJECTIFS DE REALISATION REVISES Réalisation du CCTP de l'étude et lancement de l'étude 1 réunion de cadrage de l'étude avec experts biodiversité Objectif de l'étude "Evaluer les co-bénéfices en termes de biodiversité des actions du service PR du SERPN" - Définition d'un protocole/d'indicateurs de biodiversité liés aux actions agricoles permettant la notation par SBV d'un BAC - Echantillonnage pour identifier un sous bassin versant test par BAC - Adaptation et validation du protocole sur ces sous bassins versants - Suivi de ces indicateurs tous les 2 ans possibles via le service 2024 : suivi de cette étude	

Territoire : Tous les captages du SERPN			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe1 Outil informatique finalisé et déployé Fréquence de suivi adapté à chaque captage	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 5 - Suivi de la qualité des eaux brutes aux captages	15 jours ETP	23 jours ETP
<p><u>Objectifs 2023 :</u> OBJECTIF DE REALISATION : Suivi administratif et financier du marché Exports des données, exploitation et diffusion des résultats via l'outil de valorisation Finaliser l'outil de valorisation et de contextualisation des données qualité d'eau Mise à jour des critères de priorisation des captages (volet qualité)</p> <p><u>Objectifs 2023 révisés :</u> OBJECTIFS DE REALISATION REVISES Suivi de la qualité de l'eau : Suivi administratif et financier du marché Mise à jour des BDD, import LYXEA Outil de contextualisation des données qualité d'eau : Suivi administratif et financier du marché Finalisation de l'outil à travers : - une phase de test élargie aux animatrices du SERPN - 1 COPIL final - 1 phase de diffusion de l'outil (présentation auprès du centre de ressource captage, des réseaux d'animateurs) [Peut être en partie supportée par la supérieure hiérarchique qui suit le projet également, si ces étapes ont lieu sur la période d'absence] Mise à jour des critères de priorisation des captages (volet qualité) en vue d'une révision de la stratégie à mi-parcours</p>		<p><u>Réalisé 2023 :</u> Suivi de la qualité de l'eau Suivi administratif et financier du marché Lancement d'une nouvelle consultation Mise à jour BDD, LYXEA Outil de contextualisation des données qualité d'eau Points réguliers de développement de l'outil Test de l'application</p>	

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 1 Etude réalisée, production d'un rapport	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 6 - Suivi De l'étude sur l'origine de l'AMPA	0 jours ETP	0,5 jours ETP
<u>Objectifs 2023 :</u> OBJECTIF DE REALISATION : Diffuser les résultats de l'étude Analogie/surveillance à réaliser avec les captages de NDB (1 dépassement AMPA en Juin 2021 associé à détection de glyphosate) <u>Objectifs 2023 révisés :</u> OBJECTIFS DE REALISATION REVISES En raison de la difficulté à se projeter sur plusieurs territoires aux enjeux différents, cette action est reporté sur l'animation BAC VAMO (diffusion des résultats, animation autour de la problématique en agricole ET non agricole)		<u>Réalisé 2023 :</u> -	

Territoire : Tous les captages du SERPN			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 2 Répondre à 100 % des sollicitations	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 7 - Sensibiliser le grand public, les scolaires et élus	2 jours ETP	5 jours ETP
<u>Objectifs 2023 :</u> OBJECTIF DE REALISATION : Défi familles - micropolluants Réalisation du projet Collèges/Lycées <u>Objectifs 2023 révisés :</u> REVISION DE L'ACTIVITE Mission de communication générale reportée sur le service communication récemment créé au SERPN Reste à charge : publication d'articles liés à la protection de la ressource en lien avec ce service Préparation des ateliers participatifs intégrés au CTEC Roumois Neubourg (points en interne, organisation de la première journée, participation à la journée de clôture)		<u>Réalisé 2023 :</u> Commission PR Préparatin J1 Ateliers participatifs CTEC Participation J3 + journée de clôture	



Poste : Animation Neuville du Bosc	Temps révisé 2023	Temps passé 2023
	Jours ETP	Jours ETP

Territoire : Tous les captages du SERPN			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 3	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 8 - Suivi du foncier	1 jours ETP	3,5 jours ETP
<u>Objectifs 2023 :</u> OBJECTIF DE REALISATION : Réalisation des OS pour prestataire (2/an) Suivi des réalisations du prestataires (journées de suivi, relevé des prestations réalisées, suivi financier du marché)		<u>Objectifs 2023 révisés :</u> REVISION DE L'ACTIVITE Mission de suivi reportée sur le service production du SERPN Reste à charge : réalisation des OS sur demande du service en question et suivi du marché (facturation)	

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u> Axe 2 Rencontrer 100 % des acteurs économiques 1 cartographie mise à jour	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 9 - Sensibiliser les acteurs économiques dans les périmètres vulnérables	0 jours ETP	jours ETP
<u>Objectifs 2023 :</u> OBJECTIF DE REALISATION : Organisation de rencontres individuelles avec les entreprises présentes sur le BAC pour expliquer le fonctionnement du BAC et les enjeux (ruissellements, gestion de pluvial sur leur parcelles, risque de pollutions ponctuelles et zéro phyto sur leurs espaces) Mise à jour d'une cartographie des usages et enjeux en fonction des activités des entreprises		<u>Objectifs 2023 révisés :</u> REVISION DE L'ACTIVITE En raison de la difficulté à se projeter sur plusieurs territoires aux enjeux différents, cette action est reportée sur l'animation BAC VAMO, en faisant appel à une prestation pour réaliser ces rencontres individuelles.	

Territoire :			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u>	<u>Actions mises en œuvre</u> Absence programmée	75 jours ETP	75 jours ETP



Poste : Animation Neuville du Bosc

Temps révisé 2023	Temps passé 2023
Jours ETP	Jours ETP

Territoire : Tous les captages du SERPN			
<u>Axe stratégique objectif (objectif 2026)</u>	<u>Actions mises en œuvre</u> Activité 10 : Divers	5 jours ETP	18,5 jours ETP
<u>Objectifs 2023 :</u> Rédaction du bilan annuel Organisation du COPIL Formations Veille Journée réseau d'animateurs			
<u>Objectifs 2023 révisés :</u> REVISION DE L'ACTIVITE Pas de formation "métier"/ technique prévue en 2023 Participation au réseau d'animateurs du 27 et aux communautés de pratiques animées par le centre ressource captage Report des activités via outil Odéliane + bilan annuel	<u>Réalisé 2023 :</u> Réseau 27 : Résultats REH / Questionner un agriculteur sur son SC / Journée fuites nitrates / Tour de plaine / Temps blanc CoPra Centre ressource : Restitution des résultats aux agris / Circuit des couverts Formation PSC1 / Formation incendie COPIL CTEC (Prépa + réunion) Bilan 2022		

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux

<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u> Axe 1 & 2 80% de la SAU du BAC engagé dans le tableau de bord 80 % de la SAU rencontrée Suivre 100% des observatoires</p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 1 - BAC VAMO : Construction d'une gestion dynamique produits phytosanitaires</p>	<p><u>Année N</u> : Temps estimé / réalisé : 85 / 50 <u>Année N+1</u> : Temps estimé/réajusté/réalisé : 100/ 95/ 60 <u>Année N+2</u> : Temps estimé N+2: 95</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> % des OPA invités rencontrés % des agriculteurs invités rencontrés % des élus invités rencontrés nombre de parcelles suivies Nombre de documents produits 	<p>Nombre de points de suivi Nombre de prélèvements Documents produits Nombre de réunions % d'acteurs agricoles invités présents % des parcelles 0 glyphosate</p>
---	---	---	--	--

<p><u>Objectifs Année N:</u> ETAT INITIAL : 1543 ha en prairies en 2019 soit 21 % de la SAU 9 agriculteurs calcul des indicateurs IFT, 1488 ha soit 20 % de la SAU Tour de plaine groupe phytos : 7 agriculteurs AMPA : Phase 1 et 1bis réalisées - 2/5 campagnes en phase 2 réalisées OBJECTIFS DE RESULTATS : Scénarios d'actions élaborés 30 % de la SAU participant à l'observatoire des pratiques 100 % Maintien des surfaces en prairies + Informer les acteurs agricoles des résultats de l'étude AMPA pour améliorer la qualité de la ressource OBJECTIFS DE REALISATION : Co-construction et validation des scénarios d'actions par les agriculteurs Mise en place et suivi de l'observatoire des pratiques agricoles et de surfaces en herbe Mise en oeuvre de la stratégie d'accompagnement élaborée en fonction des attentes des agriculteurs pour répondre aux objectifs qualité de l'eau AMPA : Prélèvements et suivi des 6 points de drainage et du fossé agricole de Bosgouet (2 campagnes restantes) Organisation d'une réunion de partage des résultats avec les acteurs agricoles</p>	<p><u>Objectifs Année N+1:</u> OBJECTIFS DE RESULTATS : dynamique d'amélioration continue 40 % de la SAU participant à l'observatoire des pratiques 100 % Maintien des surfaces en prairies OBJECTIFS DE REALISATION : Mise en place et suivi de l'observatoire des pratiques agricoles et de surface en herbe Mise en oeuvre de la stratégie d'accompagnement élaborée en fonction des attentes des agriculteurs pour répondre aux objectifs qualité de l'eau Organisation d'une réunion co-construction : alternatives au glyphosate <u>Objectifs Année N+1 révisé:</u> 80% de la SAU engagée dans le PA 80% de la SAU avec 1 binage maïs/betterave Autres objectifs : voir PA <u>Objectifs Année N+1 réalisé :</u> REALISE Maintien des surfaces en prairie (RPG 2022 : 1369 ha) 10 agriculteurs ont donné leur IFT, 5 leur QSA Suivi de 5 parcelles pour le désherbage mécanique Elaboration d'un cahier des charges pour les suivis individuels système Dernière campagne AMPA + COPIL NON REALISE Pas d'observatoire des pratiques</p>
<p><u>Objectifs Année N réalisé:</u> OBJECTIFS DE RESULTATS : Scénarios d'actions élaborés 30 % de la SAU participant à l'observatoire des pratiques -> Pas d'observatoire des pratiques 100 % Maintien des surfaces en prairies + Informer les acteurs agricoles des résultats de l'étude AMPA pour améliorer la qualité de la ressource OBJECTIFS DE REALISATION : Co-construction et validation des scénarios d'actions par les agriculteurs Mise en place et suivi de l'observatoire des pratiques agricoles et de surfaces en herbe Mise en oeuvre de la stratégie d'accompagnement élaborée en fonction des attentes des agriculteurs pour répondre aux objectifs qualité de l'eau AMPA : Prélèvements et suivi des 6 points de drainage et du fossé agricole de Bosgouet (2 campagnes restantes) Organisation d'une réunion de partage des résultats avec les acteurs agricoles Observatoire des pratiques non démarrée en 2022, élaboration du PA trop chronophage AMPA : décalage de la dernière campagne à début 2023 pour avoir de l'eau dans les drains agricoles</p>	<p><u>Objectifs Année N+2:</u> OBJECTIFS DE RESULTATS : 50 % de la SAU participant à l'observatoire des pratiques 100 % Maintien des surfaces en prairies OBJECTIFS DE REALISATION : Mise en place et suivi de l'observatoire des pratiques agricoles et de surface en herbe Mise en oeuvre de la stratégie d'accompagnement élaborée en fonction des attentes des agriculteurs pour répondre aux objectifs qualité de l'eau Suivi des parcelles 0 glyphosate</p>

Présenté COPIL : REALISE
 Observatoire de l'évolution de la surface couverte sur les SBV 1-6-8 entre septembre et janvier - 40% SAU
 Choix de pratiques agricoles vertueuses dans le PA et accompagnement associé RPG 2021 : 1401 ha prairies 2 tours de plaine avec les CIVAM Normands

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux-Ecameaux

<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u> Axe 2 Répondre à 100 % des sollicitations</p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 2 - BAC VAMO/ECA : Accompagnement les agriculteurs volontaires dans des changements de systèmes de culture</p>	<p><u>Année N</u> : Temps estimé / réalisé : 10 / 22 <u>Année N+1</u> : Temps estimé/réajusté/réalisé : 10/ 15/ 25 <u>Année N+2</u> : Temps estimé N+2: 10</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> % des agriculteurs invités présents Nombre de projets accompagnés Nombre d'OPA/experts intervenants sur le territoire Nombre de documents produits Niveau de satisfaction par rapport aux résultats attendus
<p><u>Objectifs Année N:</u> ETAT INITIAL : 10 agriculteurs accompagnés, soit 660 ha de SAU OBJECTIF DE RESULTATS : Améliorer la connaissance sur la performance de système de cultures actuels et innovants (essai + tours de plaine) connaissances acquises sur le territoire par les agriculteurs partagées et apport d'une expertise externe 100% des agriculteurs souhaitants être accompagnés OBJECTIFS DE REALISATION : 2 tours de plaines organisés avec expertise Goupe grandes cultures avec les CIVAM Accompagnement CICC, MAEC, diagnostic alimentaire/suivi herbe, investissement matériel pour 100 % des agriculteurs demandeurs</p> <p><u>Objectifs Année N réalisés:</u> RESULTATS 2022 xx agriculteurs accompagnés, soit xx ha de SAU 2 tours de plaines avec le réseau des CIVAM Normands 2 tours de prairies avec le réseau des CIVAM Normands xx CICC xx Suivi herbe et diagnostic alimentaire 3 projets d'investissement matériel agricole Dépôt d'un PAEC</p> <p><u>Présenté COPIL :</u> REALISE 2 CICC 7 exploitations MAEC herbe dont 5 réengagements pour l'année 2022 1 suivi herbe 3 demandes d'aides d'investissement matériel Groupe grandes cultures (7 agris) + groupe herbe (3 agris) Dépôt d'un PAEC</p>		<p><u>Objectifs Année N+1:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Améliorer la connaissance sur la performance de système de cultures actuels et innovants (essai + tours de plaine) connaissances acquises sur le territoire par les agriculteurs partagées et apport d'une expertise externe 100% des agriculteurs souhaitants être accompagnés OBJECTIFS DE REALISATION : 2 tours de plaines organisés avec expertise Goupe grandes cultures avec les CIVAM Accompagnement CICC, MAEC, diagnostic alimentaire/suivi herbe, investissement matériel pour 100 % des agriculteurs demandeurs</p> <p><u>Objectifs Année N+1 révisé:</u> Accompagnement tout au long de l'année Contractualisation MAEC <u>Objectifs Année N+1 réalisé :</u> 1 tour de plaine organisé sur le pâturage de couverts Suivi de 2 CICC 1 expé pâturage de couverts Suivi des dossiers MAEC, diagnostics alimentaires</p> <p><u>Objectifs Année N+2:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Améliorer la connaissance sur la performance de système de cultures actuels et innovants (essai + tours de plaine) connaissances acquises sur le territoire par les agriculteurs partagées et apport d'une expertise externe 100% des agriculteurs souhaitants être accompagnés OBJECTIFS DE REALISATION : 2 tours de plaines organisés avec expertise Goupe grandes cultures avec les CIVAM Accompagnement CICC, MAEC, diagnostic alimentaire/suivi herbe, investissement matériel pour 100 % des agriculteurs demandeurs</p>	

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux

Axe stratégique objectivé (objectif 2026)
 Axe 4
 Mise en œuvre des PSE
 Etude réalisée, production d'un rapport

Actions mises en œuvre
 Activité 3 - BAC VAMO : Construction PSE
 Construire des PSE efficaces et adaptés

Année N : Temps estimé / réalisé: 10 / 5
Année N+1 : Temps estimé/réajusté/réalisé : 15/ 30/ 27
Année N+2 : Temps estimé N+2: 15

Indicateurs de suivi :
 - Rapports d'étude

Objectifs Année N:

OBJECTIFS DE REALISATION

- Etude de l'opportunité de mettre en place un PSE sur les Varras

Objectifs Année N réalisé:

RESULTATS 2022

Elaboration du marché - dépôt en janvier 2023

Présenté COPIL :

"

Objectifs Année N+1:

OBJECTIFS DE REALISATION

- Etude de l'opportunité de mettre en place un PSE sur les Varras

Objectifs Année N+1 révisé:

Réalisation de l'étude

Objectifs Année N+1 réalisé :

Finalisation de la construction du CCTP et mise en ligne du marché

Suivi de l'étude : phases 1 et 2

Objectifs Année N+2:

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux

Axe stratégique objectivé (objectif 2026)

Axe 2
 100% des bétaires tracées acquises
 100% des aménagements en amont des bétaires réalisés
 50% des bétaires en zones agricoles avec remise en herbe / ORE
 80 % des aménagements préconisés par le BE SOGETI mis en place
 100% suivi des aménagements HD tous les 3 ans
 Répondre à 100 % des sollicitations sur l'hydraulique
 Maintien de 100 % des prairies

Actions mises en œuvre

Activité 4 - BAC VAMO : Protection des zones sensibles et réduction des transferts vers les captages

Année N : Temps estimé / réalisé: 10 / 8
Année N+1 : Temps estimé/réajusté/réalisé : 10/ 10/ 10
Année N+2 : Temps estimé N+2: 10

Indicateurs de suivi :

Nombre de bétaires protégées en périmètre immédiat
 Linéaire/surface d'aménagement de zones tampons réalisés
 Nombre de documents produits
 Nombre de rencontre lors de "désordres hydrauliques"
 % de personnes invitées présentes

Objectifs Année N:

ETAT INITIAL :
 5 aménagements en amont de bétaires, soit 63 % ; 14 mares réhabilitées soit 64 % des préconisations SOGETI ;
 4077 ml aménagés (27 sites), soit 30 % des préconisations SOGETI
 57 160 m² enherbés dans les talwegs (16 sites), soit 46 % des préconisations SOGETI
OBJECTIF DE RESULTATS :
 65 % des aménagements préconisés par le BE SOGETI mis en place
 2 bétaires protégées + 100 % des aménagements d'hydraulique douce réalisés pour les agriculteurs volontaires + Connaissances terrain partagées avec 100 % des acteurs du territoire + Journée de visite des chantiers
OBJECTIF DE REALISATION :
 Organisation et suivi de chantier pour tous les aménagements de zones tampons (hydraulique structurante en amont de bétaires et hydraulique douce dans les axes de ruissellement)
 Suivi administratif et financier des chantiers
 Sensibilisation et accompagnement de 100 % des agriculteurs volontaires pour la mise en place de zones tampons dans les axes de ruissellement identifiés sensibles.
 Partage des connaissances hydraulique sur le territoire avec tous : collectivités, OPA et agriculteurs
 Sensibilisation des collectivités vis-à-vis des bétaires les plus contributives (bulletin d'informations, réponses aux sollicitations)
 Accompagnement des collectivités sur des projets d'aménagement avec une gestion intégrée des eaux pluviales

Objectifs Année N réalisé:

Organisation et suivi de chantier pour tous les aménagements de zones tampons (hydraulique structurante en amont de bétaires et hydraulique douce dans les axes de ruissellement)
 Suivi administratif et financier des chantiers
 Sensibilisation et accompagnement de 100 % des agriculteurs volontaires pour la mise en place de zones tampons dans les axes de ruissellement identifiés sensibles.
 Partage des connaissances hydraulique sur le territoire avec tous : collectivités, OPA et agriculteurs
 Sensibilisation des collectivités vis-à-vis des bétaires les plus contributives (bulletin d'informations, réponses aux sollicitations)
 Accompagnement des collectivités sur des projets d'aménagement avec une gestion intégrée des eaux pluviales

Présenté COPIL :

Suivi technique et financier des aménagements hydrauliques
 Partage de connaissances avec le BE pour le PLUi

Objectifs Année N+1:

OBJECTIF DE RESULTATS :
 60 % des aménagements préconisés par le BE SOGETI mis en place
 1 bétaire protégée + 100 % des aménagements d'hydraulique douce réalisés pour les agriculteurs volontaires + Connaissances terrain partagées avec 100 % des acteurs du territoire + Indémisation des remises en herbe révisée
OBJECTIF DE REALISATION : Organisation et suivi de chantier pour tous les aménagements de zones tampons (hydraulique structurante en amont de bétaires et hydraulique douce dans les axes de ruissellement). Suivi administratif et financier des chantiers
 Sensibilisation et accompagnement de 100 % des agriculteurs volontaires pour la mise en place de zones tampons dans les axes de ruissellement identifiés sensibles.
 Partage des connaissances hydraulique sur le territoire avec tous : collectivités, OPA et agriculteurs

Objectifs Année N+1 révisé:

1 bétaire aménagée
 Bétaires dans les champs en herbe
Objectifs Année N+1 réalisé :
 Construction du CCTP pour le renouvellement du marché
 Suivi du prestataire : finalisation du dossier Loi sur l'Eau pour la bétore 10 à Barneville sur Seine

Objectifs Année N+2:

OBJECTIF DE RESULTATS :
 100% des aménagements en amont des bétaires réalisés
 80 % des aménagements préconisés par le BE SOGETI mis en place
 100 % des aménagements d'hydraulique douce réalisés pour les agriculteurs volontaires
 Connaissances terrain partagées avec 100 % des acteurs du territoire
OBJECTIF DE REALISATION :
 Organisation et suivi de chantier pour tous les aménagements de zones tampons (hydraulique structurante en amont de bétaires et hydraulique douce dans les axes de ruissellement)
 Suivi administratif et financier des chantiers
 Sensibilisation et accompagnement de 100 % des agriculteurs volontaires pour la mise en place de zones tampons dans les axes de ruissellement identifiés sensibles.
 Partage des connaissances hydraulique sur le territoire avec tous : collectivités, OPA et agriculteurs. Journée de visite des chantiers avec élus et agriculteurs

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux

<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u> Axe 1 Etude réalisée, production d'un rapport</p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 5 - BAC VAMO : PRIAME</p>	<p><u>Année N</u> : Temps estimé / réalisé: 30 / 34 <u>Année N+1</u> : Temps estimé/réajusté/réalisé : 15/ 20/ 13 <u>Année N+2</u> : Temps estimé N+2: 15</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents produits % de personnes invitées présentes Nb de sous-bassins/secteurs définis prioritaires Stratégie de protection des bétaires
<p><u>Objectifs Année N:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Aménagement de bétaires priorités et impacts sur la ressource modélisés</p> <p>OBJECTIF DE REALISATION : Mise à jour de l'inventaire du karst d'introduction, stagiaire Mise à jour du document d'aide à la stratégie de protection de bétaires en contexte karstique Identification des zones/bétaires les plus contributives vis-à-vis des paramètres non agricoles (via PRIAME et analyses complémentaires)</p> <p><u>Objectifs Année N réalisé:</u> RESULTATS 2022 Encadrement d'un stage de 4 mois Mise à jour de la base de données bétaires 404 points recensés</p> <p><u>Présenté COPIL :</u> RESULTATS 2022 Encadrement d'un stage de 4 mois Mise à jour de la base de données bétaires 404 points recensés Préparation campagnes de traçages</p>		<p><u>Objectifs Année N+1:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Aménagement de bétaires priorités et impacts sur la ressource modélisés</p> <p>OBJECTIF DE REALISATION : Co-construction de scénarios avec les agriculteurs Mise à jour du document d'aide à la stratégie de protection de bétaires en contexte karstique</p> <p><u>Objectifs Année N+1 révisé:</u> Traçages réalisés <u>Objectifs Année N+1 réalisé :</u> Démarrage des traçages --> échec Echange de données, suivi du projet</p> <p><u>Objectifs Année N+2:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Aménagement de bétaires priorités et impacts sur la ressource modélisés</p> <p>OBJECTIF DE REALISATION : Co-construction de scénarios avec les agriculteurs Mise à jour du document d'aide à la stratégie de protection de bétaires en contexte karstique Priorisation des actions</p>	

Territoire : BAC des Ecameaux

<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u> Axe 1 & 2 80 % de la SAU rencontrée 80% de la SAU du BAC engagé dans le tableau de bord Suivre 100% des observatoires Mise en œuvre du 1er programme d'actions Répondre à 100 % des sollicitations 100 % des communes rencontrées Porté à connaissance à 50 % des collectivités des zones à enjeux Porté à connaissance à 25 % des propriétaires privés des zones à enjeux</p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 6 : Construction du programme d'actions pour le captage d'Ecameaux</p>	<p><u>Année N</u> : Temps estimé / réalisé: 30 / 12 <u>Année N+1</u> : Temps estimé/réajusté/réalisé : 35/ 20/ 13 <u>Année N+2</u> : Temps estimé N+2: 40</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> % de SAU participant à l'observatoire des pratiques programme d'actions % des acteurs du territoire invités présents
<p><u>Objectifs Année N:</u> ETAT INITIAL : Pas de programme d'actions OBJECTIF DE RESULTATS : Programme d'actions co-construit et validé OBJECTIF DE REALISATION : Organisation d'une réunion publique Organisation de réunion de co-construction avec les agriculteurs : définition des axes de travail, des objectifs intermédiaires sur les pratiques agricoles et les surfaces en herbe et les éléments du paysage Elaboration du programme d'actions</p> <p><u>Objectifs Année N réalisé:</u> 1 réunion publique 1 atelier de travail agricole</p> <p><u>Présenté COPIL :</u> 1 réunion publique organisée : 15 exploitations présentes (28%) + communes 1 atelier de travail pour la construction du PA</p>		<p><u>Objectifs Année N+1:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Projet de territoire partagé et dynamique d'animation démarrée OBJECTIF DE REALISATION : Mise en place et suivi de l'observatoire des pratiques agricoles Mise en oeuvre de la stratégie d'accompagnement élaborée en fonction des attentes des agriculteurs pour répondre aux objectifs qualité de l'eau</p> <p><u>Objectifs Année N+1 révisé:</u> PA validé <u>Objectifs Année N+1 réalisé :</u> Priorisation des bétouires avec le travail d'un groupe d'étudiants APT + stage</p> <p><u>Objectifs Année N+2:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Projet de territoire partagé et dynamique d'animation démarrée OBJECTIF DE REALISATION : Mise en place et suivi de l'observatoire des pratiques agricoles Mise en oeuvre de la stratégie d'accompagnement élaborée en fonction des attentes des agriculteurs pour répondre aux objectifs qualité de l'eau Porté à connaissance à 50 % des collectivités des zones à enjeux Porté à connaissance à 25 % des propriétaires privés des zones à enjeux</p>	

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux

<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u> Axe 2 Mise en œuvre du 3ème PA 100 % des communes engagées sur au moins une thématique de l'animation</p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 7 : Co-construction du 3ème PA</p>	<p><u>Année N</u> : Temps estimé / réalisé: 10 / 63 <u>Année N+1</u> : Temps estimé/réajusté/réalisé : 0/ 0/ 2,5 <u>Année N+2</u> : Temps estimé N+2: 0</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> : -un programme d'actions agricole et non agricole</p>
<p><u>Objectifs Année N:</u> ETAT INITIAL : Deuxième programme d'actions en cours 'OBJECTIFS DE RESULTATS 3ème programme d'actions validé OBJECTIFS DE REALISATION Elaboration du programme d'actions des Varras-Moulineaux agricole et non agricole Réunions de co-construction</p> <p><u>Objectifs Année N réalisé:</u> 1 réunion publique 5 ateliers de travail agricole : 4 avec le groupe référent et 1 avec les OPA 3 ateliers de travail avec les collectivités 2 COPIL 1 réunion de présentation du programme d'actions aux acteurs du territoire 1 programme d'actions validé</p> <p><u>Présenté COPIL :</u> 1 réunion publique (26 personnes) 5 ateliers de travail agricole : 4 avec le groupe référent (9-11 agris) et 1 avec les OPA (10 personnes) 3 ateliers de travail avec les collectivités (5 à 7 élus) 2 COPIL 1 réunion de présentation du programme d'actions aux acteurs du territoire 1 programme d'actions validé</p>		<p><u>Objectifs Année N+1:</u> <u>Objectifs Année N+1 révisé:</u> Arrêté préfectoral <u>Objectifs Année N+1 réalisé :</u> Echanges DDTM Validation 3ème PA <u>Objectifs Année N+2:</u></p>	

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux

<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u> Axe 3 Porté à connaissance à 50 % des propriétaires privés des zones à enjeux</p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 8 : Stratégie foncière</p>	<p><u>Année N</u> : Temps estimé / réalisé: 15 / 8 <u>Année N+1</u> : Temps estimé/réajusté/réalisé : 15/ 10/ 4,5 <u>Année N+2</u> : Temps estimé N+2: 15</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> : -Nombre d'ORE signées - nombre d'acteurs agricoles rencontrés</p>
<p><u>Objectifs Année N:</u> ETAT INITIAL : Stratégie foncière élaborée et validée par les élus du SERPN OBJECTIF DE RESULTATS : Stratégie foncière diffusée à tous les acteurs du territoire + Mise en oeuvre de la stratégie foncière</p> <p>OBJECTIF DE REALISATION : Echange avec Terre de Liens et de juristes pour la mise en place d'ORE - 1 ORE signée Création d'une méthodologie pour la mise en oeuvre des ORE Diffusion des enjeux eaux au OPA sur les parcelles concernées par des transmissions-installation Suivi de l'élaboration du PLUI sur la CCRS (réunion avec BE, portés à connaissance si nécessaire) Porté à connaissance à 25 % des propriétaires privés des zones à enjeux</p> <p><u>Objectifs Année N réalisé:</u> 1 ORE signée</p> <p><u>Présenté COPIL :</u> 2 ORE signées : 1 exploitation agricoles (11 ha) et 1 commune (chemin enherbé) Travail avec Terre de Liens er Biodivaction</p>		<p><u>Objectifs Année N+1:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Mise en oeuvre de la stratégie foncière</p> <p>OBJECTIF DE REALISATION : 1 ORE signée Diffusion des enjeux eaux au OPA sur les parcelles concernées par des transmissions-installation Suivi de l'élaboration du PLUI sur la CCRS (réunion avec BE, portés à connaissance si nécessaire) Porté à connaissance à 25 % des propriétaires privés des zones à enjeux</p> <p><u>Objectifs Année N+1 révisé:</u> 2 ORE</p> <p><u>Objectifs Année N+1 réalisé :</u> Pas d'opportunités pour les ORE Suivi du PLUI : réunions avce la CCRS Echanges avec TDL sur l'avancmeent des projets PLUi</p> <p><u>Objectifs Année N+2:</u> OBJECTIF DE RESULTATS : Mise en oeuvre de la stratégie foncière</p> <p>OBJECTIF DE REALISATION : 1 ORE signée Diffusion des enjeux eaux au OPA sur les parcelles concernées par des transmissions-installation Suivi de l'élaboration du PLUI sur la CCRS (réunion avec BE, portés à connaissance si nécessaire) Porté à connaissance à 25 % des propriétaires privés des zones à enjeux</p>	

Territoire : BAC des Varras-Moulineaux-Ecameaux

<p><u>Axe stratégique objectivé (objectif 2026)</u></p>	<p><u>Actions mises en œuvre</u> Activité 9 : Divers</p>	<p><u>Année N</u> : Temps estimé / réalisé: 20 / 18 <u>Année N+1</u> : Temps estimé/réajusté/réalisé : 20/ 20/ 15 <u>Année N+2</u> : Temps estimé N+2: 20</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de documents produits Nombre de réunions organisées % de personnes invitées présentes</p>
<p><u>Objectifs Année N:</u> Rédaction du bilan annuel, COPIL Veille technique, formations Suivi de la convention de partenariat MRN <u>Objectifs Année N réalisés:</u> 2 COPIL Formation PNL <u>Présenté COPIL :</u> 2 COPIL Formation PNL Organisation des journées CTEC Projets éduquants APT Echanges financeurs</p>		<p><u>Objectifs Année N+1:</u> Rédaction du bilan annuel, COPIL Veille technique, formations Suivi de la convention de partenariat MRN <u>Objectifs Année N+1 révisé:</u> <u>Objectifs Année N+1 réalisé :</u> 1 journée de formation : expérimentation systèmes de cultures innovants 1 journée RMT + 1 atelier de travail 3 retours d'expérience : stratégie foncière + construction PA Echanges MRN pour les budgets Aide pour les journées CTEC <u>Objectifs Année N+2:</u> Rédaction du bilan annuel, COPIL Veille technique, formations Suivi de la convention de partenariat MRN</p>	

ANNEXE 6



Plan pluriannuel des investissements

- Bilan des travaux de réseaux 2020-2024
- Plan pluriannuel 2025-2030 réseaux et production



Bilan 2020-2023 Travaux de réseau

Année réalisation	Commune	Localisation	Prix au km	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Type de chantier	Prescription technique	Diamètre conduite	Branchements repris	Linéaire renouvelé	Marché	Facturation (état)
2020	Barneville-sur-Seine	Honguemare / Barneville Rue de la mare Noé	160 050,05 €	02/09/20	17/11/20	Non	Autre	OS2020-01 Extension avec le SIEGE et reprise de tous les branchements passant en privés dans l'autre rue	75 PEHD	7	385	2019	61 619,27 €
2020	Boissey-le-Châtel	Rue du Pont des vaux	230 678,40 €	02/06/20	01/07/20	Non	Conduite fuyarde;#Autre	OS 2020-08 Renouv cana tvx de voierie	100 FONTE	8	100	2019	23 067,84 €
2020	Boissey-le-Châtel	Rue du Pont des vaux	- €	20/05/20	01/07/20	Non	branchement plomb	OS2020-08 Renouv bts pb		8	0	2019	24 679,48 €
2020	Bosgouet	Impasse Guy de Milleville	- €	29/05/20	23/06/20	Non	Autre	OS 2020-13 Reprise bcts		4		2019	1 193,29 €
2020	Bosrobert	ZAC de la maison rouge	66 002,80 €	24/08/20	31/08/20	Non	Conduite en privé	OS2020-06 Déplacement cana en privé	50 PEHD	0	350	2019	23 100,98 €
2020	Bosroumois	Rue du Clos Hoquet	303 419,20 €	29/09/20	23/10/20	Non	Conduite en privé	OS2020-09 Déplacement cana en privé	80 FONTE	10	125	2019	37 927,40 €
2020	Bosroumois	Rue René Grouvet (bosc roger)	- €	11/06/20	27/07/20	Non	branchement plomb;#Autre	OS2020-12 Renouv bts pb et pvc		10	0	2019	17 262,67 €
2020	Bosroumois	Résidence St Nicolas	- €	18/08/20	25/08/20	Non	Autre	OS2020-20 Renouv bts fuyards		25	0	2019	30 221,85 €
2020	Bouquetot	Rue du Bosc Roger	149 604,35 €	20/01/20	01/01/20	Oui	Conduite fuyarde	OS2019-26 renouvellement cana fuyarde	80 FONTE	15	989	2019	147 958,70 €
2020	Bourg-Achard	Rue du Château d'eau	- €	01/06/20	01/06/20	Non	Autre	OS2020-17 Enlèvement cana amiante		0	0	2019	7 871,86 €
2020	Calleville	Rue de la brèche aux prêtres	146 919,42 €	01/01/20	22/05/20	Oui	Conduite fuyarde	OS2019-25	125 FONTE	4	520	2019	76 398,10 €
2020	Cesseville	Chemin de Castille	81 817,43 €	12/10/20	16/11/20	Non	bouclage	OS2020-23 Bouclage avec participation commune	75 PEHD	0	70	2019	5 727,22 €
2020	Cesseville	Rue du Castillon	- €	20/05/20	27/05/20	Non	bouclage	OS2020-15 Bouclage avec Participation commune	75 PEHD	0	0	2023	8 752,01 €
2020	Illeville-sur-Montfort	Hameau de Candos	136 580,67 €	08/09/20	09/10/20	Non	Conduite en privé	OS2020-10	75 PEHD	9	375	2019	51 217,75 €
2020	La Haye-de-Routot	Rue du village	- €	18/08/20	02/09/20	Non	Autre	2020-11 - Branchements Plomb		13	0	2019	24 588,36 €
2020	Le Bosc du Theil	Chemin des 5 chemins	151 716,08 €	20/08/20	28/08/20	Non	Conduite en privé	OS2020-22 Déplacement cana en privé	75 PEHD	3	120	2019	18 205,93 €
2020	Le Landin	Rue verte	143 007,93 €	27/07/20	01/09/20	Non	Conduite en privé	OS 2020-21 Déplacement cana en privé	80 FONTE	4	140	2019	20 021,11 €
2020	Le Landin	Campagne des côtes	118 122,53 €	29/06/20	01/09/20	Oui	Conduite fuyarde	2019-28 Renouvellement cana fuyarde	80 FONTE	12	860	2019	101 585,38 €
2020	Le Neubourg	Rue des Carrières	190 237,40 €	20/07/20	30/09/20	Non	Conduite fuyarde	OS2020-07 Renouvellement de cana fuyarde	75 PEHD	17	300	2019	57 071,22 €
2020	Le Thuit de l'Oison	Débitmètre	- €	10/06/20	10/06/20	Oui	Débitmètre	OS2020-05		0	0	2019	10 385,50 €
2020	Rougemontiers	Rue de la mare Duboc	211 976,14 €	13/01/20	15/02/20	Non	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation	150 FONTE	24	650	2019	137 784,49 €
2020	Rougemontiers	Rte de Routot et impasse du Tremblay	147 719,75 €	25/08/20	07/09/20	Non	Conduite fuyarde	OS2020-14 Renouvellement cana fuyarde	125 Fonte Duktus	4	550	2019	81 245,86 €
2020	Saint-Éloi-de-Fourques	Route de Salverte	327 334,77 €	03/02/20	22/05/20	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement cana fuyarde OS 2019-23	150 FONTE	17	310	2019	101 473,78 €
2020	Saint-Éloi-de-Fourques	Route de Bosc Yves	153 123,83 €	03/02/20	22/05/20	Non	Conduite en privé	OS2019-31 Déplacement cana en privé	100 FONTE	3	180	2019	27 562,29 €
2020	Saint-Éloi-de-Fourques	Chemin du champ du val	137 233,29 €	06/01/20	03/02/20	Non	Conduite fuyarde	OS2019-22 VCN°7 chemin du champ du val	100 FONTE	5	225	2019	30 877,49 €
2020	Saint-Éloi-de-Fourques	Chemin du champ du val	99 911,75 €	06/01/20	03/02/20	Oui	Conduite fuyarde	OS2019-21 VC N°7 chemin du champ du val	100 FONTE	0	662	2019	66 141,58 €
2020	Saint-Paul-de-Fourques	Chemin des bruettes	101 537,20 €	25/02/20	27/05/20	Non	Conduite fuyarde	OS2020-02 Participation avec commune	75 PEHD	3	100	2019	10 153,72 €
2020	SERPN	Débitmètres	- €	01/10/20	01/12/20	Oui	Débitmètre	OS2020-03 débitmètres		0	0	2019	46 659,42 €

Types de chantiers :



 Prix au km + ou - important

Subventions Agence de l'eau Oui Non

Bilan 2020-2023 Travaux de réseau

Année réalisation	Commune	Localisation	Prix au km	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Type de chantier	Prescription technique	Diamètre conduite	Branchements repris	Linéaire renouvelé	Marché	Facturation (état)
2020	SERP	Débimètres diverses communes	- €	01/10/20	01/12/20	Oui	Débitmètre			0	0	2019	19 636,51 €
2020	Vitot	Route de Bourgtheroulde	154 067,64 €	24/11/20	07/12/20	Non	bouclage	OS2020-26 Bouclage	110 PEHD	0	55	2019	8 473,72 €
Total 2020		30 chantiers								205	7 066		1 278 864,78 €
2021	Bernienville	Rue des hautes portes	173 724,39 €	11/11/21	12/01/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	100 Fonte	15	980	2019	170 249,90 €
2021	Boissey-le-Châtel	Rue de la Cavée et Grand Rue	- €	27/01/21	27/01/21	Non	branchement plomb	branchements plomb		12	0	2019	32 014,19 €
2021	Bosgouet	Bosgouet et Bourg Achard	- €	15/03/21	15/03/21	Non	Autre	Prise en charge raccordement PI en prise en charge 300 et 350		0	0	2023	8 125,00 €
2021	Bosroumois	Rue du 18 Juin 1940	249 301,12 €	17/09/21	19/05/21	Oui	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation	125 Fonte	20	520	2019	129 636,58 €
2021	Bosroumois	Sente du Hamel	198 369,27 €	16/03/21	14/09/21	Non	Conduite en privé	Dévoiemnt canalisation sur domaine public	75 PEHD	2	110	2019	21 820,62 €
2021	Bouquetot	Carrefour rue st hilaire et bois Ingé	410 713,13 €	18/01/21	17/03/22	Non	Conduite en privé	conduite en privé en amiante déplacée sur le domaine public	110 PEHD	0	16	2019	6 571,41 €
2021	Calleville	Rue Jules Quatreñoix	318 412,97 €	08/02/21	10/05/21	Non	renforcement	Renouvellement canalisation sous RD avec remblaiement en béton	100 Fonte	11	290	2019	92 339,76 €
2021	Caumont	Station du Val Galopin	- €	08/02/21	08/02/21	Non	Autre;#Station prod	Pose stabilisateur		0	0	2019	15 699,25 €
2021	Éturqueraye	Rue des Mares et Rue de l'Eglise	191 547,08 €	27/09/21	21/09/21	Oui	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation	80 Fonte	20	1 480	2019	283 489,68 €
2021	Éturqueraye	Rue des Bordeaux	128 018,00 €	21/06/21	09/11/21	Non	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	60 Fonte	6	230	2019	29 444,14 €
2021	Grand Bourgtheroulde	Chemin du Vivier	325 775,68 €	25/06/21	07/07/21	Oui	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiemnt sur domaine public Reprise de 2 branchements long	100 Fonte	4	125	2019	40 721,96 €
2021	Grand Bourgtheroulde	La Poterie	261 660,61 €	29/03/21	07/07/21	Non	Autre	Dévoiemnt canalisation cause marnière avec forage dirigé sous rond point	150 Fonte et 180 PEHD	0	310	2019	81 114,79 €
2021	Grand Bourgtheroulde	Route de Brotonne	- €	31/12/21	31/12/21	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant		0	0	2019	4 275,00 €
2021	Hauville	rues diverses dans la commune	- €	31/12/21	06/06/22	Non	branchement plomb	Renouvellement de branchements plomb		0	0	2019	86 486,58 €
2021	Iville	Rue du Val	209 473,61 €	15/03/21	07/05/21	Non	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	90 PEHD et 63 PEHD	19	396	2019	82 951,55 €
2021	Le Bosc du Theil	Jardin Maquerel	211 770,93 €	22/11/21	01/03/22	Non	Conduite en privé	Abandon cana en privée et dévoiemnt sur domaine public	100 Fonte	15	420	2019	88 943,79 €
2021	Le Bosc du Theil	La Grosse Londe	126 333,78 €	05/03/21	28/05/21	Non	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	100 Fonte	11	1 221	2019	154 253,55 €
2021	Le Bosc du Theil	Chemin de la Marnière	- €	03/09/21	03/09/21	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant		0	0	2019	3 992,34 €
2021	Le Neubourg	Rue Octave Bonnel	844 524,93 €	24/06/21	31/07/21	Non	Autre	Renouvellement canalisation avant travaux d'aménagement de voirie	100 Fonte	21	73	2019	61 650,32 €
2021	Le Neubourg	Rue Pierre Corneille	463 006,45 €	07/07/21	09/09/21	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation 1 bt Ø 100, 1 bt Ø 80, 1 bt Ø 50 et 1 PI	125 Fonte	10	380	2019	175 942,45 €

Types de chantiers :



Prix au km + ou - important

Subventions Agence de l'eau Oui Non

Bilan 2020-2023 Travaux de réseau

Année réalisation	Commune	Localisation	Prix au km	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Type de chantier	Prescription technique	Diamètre conduite	Branchements repris	Linéaire renouvelé	Marché	Facturation (état)
2021	Mauny	Station UF des Varras	1 358 083,38 €	08/09/21	18/11/21	Oui	Conduite fuyarde;#Station prod	Renouvellement canalisation réseau NORD Ø 400 et SUD Ø 250 dans le périmètre de la station en Pn 25	400, 250 et 350 fonte	0	80	2019	108 646,67 €
2021	Routot	Rue du docteur collignon	391 171,75 €	08/11/21	21/01/21	Non	Autre	Renouvellement canalisation avant travaux d'aménagement de voirie	100 Fonte	4	40	2019	15 646,87 €
2021	Routot	Rue de la station	156 474,10 €	25/05/21	18/10/21	Non	Conduite en privé	Abandon cana et dévoiement sur domaine public	50 PEHD	3	100	2019	15 647,41 €
2021	Saint-Léger-du-Gennetey	RD124 Route de Bourgtheroulde	- €	03/09/21	06/09/21	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant		0	0	2019	3 896,20 €
2021	Saint-Pierre-du-Bosguérard	Chemin de la Boissière	83 234,03 €	17/05/21	20/05/22	Non	Conduite en privé	Dévoiement cana cause marnière	50 PEHD	0	290	2019	24 137,87 €
2021	Saint-Pierre-du-Bosguérard	Rue des aviateurs alliés	- €	08/11/21	08/11/21	Non	Débitmètre	Débitmètre 250/F		0	0	2019	10 445,33 €
2021	Saint-Pierre-du-Bosguérard	Rue des aviateurs alliés	- €	08/11/21	08/11/21	Non	Autre	équipements, regard, stab et clapet (yohann) 250/F		0	0	2019	9 160,05 €
2021	SERP	Destruction amiante	- €	24/06/21	24/06/21	Non	Autre	Centre d'incinération INERTAM		0	0	2019	1 901,00 €
2021	Vitot	Route de La Londe	75 273,77 €	27/09/21	03/03/22	Non	renforcement	Participation renforcement 100/F	100 Fonte	0	130	2019	9 785,59 €
Total 2021		29 chantiers								173	7 191		1 768 989,85 €
2022	Barneville-sur-Seine	Rue de l'Eglise et la Halboterie	187 844,40 €	04/03/22	12/05/23	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	150 Fonte	50	2 500	2019	469 611,01 €
2022	Barneville-sur-Seine	Rue de l'Eglise et la Halboterie	- €	04/03/22	04/03/22	Non	Redimensionnement cana	Augmentation diamètre de 80 à 150 fonte		0	0	2019	67 485,63 €
2022	Amfreville St Amand	Rue des marais	178 679,01 €	10/09/22	01/06/23	Non	Autre	Renouvellement canalisation	63 PEHD	3	81	2022	14 473,00 €
2022	Bernienville	Rue de l'école	382 612,04 €	21/11/22	29/03/23	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation sous RD avec remblaiement en béton	100 Fonte	21	450	2022	172 175,42 €
2022	Bosroumois	Rue du bas Boscherville	338 450,10 €	29/08/22	14/10/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	100 Fonte et 63 PEHD	53	620	2022	209 839,06 €
2022	Bouquetot	Le Bois Inger	264 300,56 €	11/01/22	08/03/22	Oui	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et déplacement sur le domaine public	100 Fonte	16	750	2019	198 225,42 €
2022	Bourg-Achard	Rue Nevelon	- €	01/01/22	17/03/22	Non	Autre	Abandon canalisation	0	7	0	2019	11 883,48 €
2022	Caumont	Rue du moulin à vent	303 754,21 €	02/11/22	17/02/23	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	80 Fonte	20	340	2022	103 276,43 €
2022	Caumont	Ancienne route d'Honfleur	- €	30/08/22	30/07/22	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant		0	0	2022	3 020,00 €
2022	Cesseyville	Route de Fouqueville	169 932,46 €	11/07/22	22/11/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	100 Fonte et 50 PEHD	10	900	2022	152 939,21 €
2022	Cesseyville	Route du Calvaire	104 400,00 €	05/09/22	30/07/22	Non	Autre	Participation 50% avec la commune pour travaux de bouclage	75 PEHD	0	36	2022	3 758,40 €
2022	Crestot	Hameau de Limare Rue du Pommier de Mai	205 907,66 €	26/09/22	16/06/23	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation et forage dirigé - 7 mètres pour passer sous réseaux très sensibles	150 Fonte et 180 PEHD	2	730	2022	150 312,59 €
2022	Crosville-la-Vieille	Rue du Prieuré	- €	28/07/22	30/09/22	Non	Débitmètre	Débitmètre 200		0	0	2022	16 714,45 €
2022	Écardenville-la-Campagne	Rue des petites forrières	204 841,25 €	28/09/22	08/11/22	Non	Conduite en privé	Déplacement canalisation sur domaine privé	75 PEHD	3	80	2022	16 387,30 €
2022	Fouqueville	Rue Léon Loubet	338 667,91 €	07/07/22	12/10/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	100 Fonte	47	1 055	2022	357 294,64 €

Types de chantiers :



 Prix au km + ou - important

Subventions Agence de l'eau Oui Non

Bilan 2020-2023 Travaux de réseau

Année réalisation	Commune	Localisation	Prix au km	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Type de chantier	Prescription technique	Diamètre conduite	Branchements repris	Linéaire renouvelé	Marché	Facturation (état)
2022	Fouqueville	Rue Léon Loubet	- €	12/10/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 100		0	0	2019	6 962,70 €
2022	Grand Bourgtheroulde	Rue Noire	214 886,26 €	29/03/22	12/05/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation		24	580	2019	124 634,03 €
2022	Grand Bourgtheroulde	Rue du Perrey	89 978,46 €	15/04/22	14/04/22	Non	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	40 PEHD	2	78	2019	7 018,32 €
2022	Harcourt	Rue St Sauveur	199 582,74 €	03/01/22	20/01/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	100 Fonte	14	430	2019	85 820,58 €
2022	La Harengère	Rue de la mairie	344 604,24 €	07/11/22	12/12/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	150 Fonte	11	370	2022	127 503,57 €
2022	La Haye-de-Routot	Rue du village	352 452,23 €	11/07/22	30/11/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	150 Fonte	63	1 885	2022	664 372,46 €
2022	Le Bec-Hellouin	Rue St Nicolas	- €	15/02/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 150		0	0	2019	6 494,47 €
2022	Le Bosc du Theil	Route du Neubourg	380 722,88 €	14/03/22	14/04/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation sous RD avec remblaiement en béton+ grave ciment et 2X6 cm d'enrobé	100 Fonte	15	670	2019	255 084,33 €
2022	Le Landin	Rue Verte	- €	30/09/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 150		0	0	2019	7 950,05 €
2022	Le Neubourg	Rue du Bosc Fichet	287 094,69 €	30/05/22	19/07/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation et renforcement	125 Fonte	12	360	2019	103 354,09 €
2022	Le Neubourg	Chemin de Pérouzette	119 460,79 €	03/03/22	05/04/22	Non	Conduite en privé	Déplacement canalisation sur domaine public en tranchée commune avec commune pour réseau EU	75 PEHD	5	152	2019	18 158,04 €
2022	Le Thuit de l'Oison	Rue de la mare Morel	- €	09/02/22	02/06/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 150		0	0	2019	11 456,78 €
2022	Le Thuit de l'Oison	Route de Thuit Simer	- €	14/02/22	02/06/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 80		0	0	2019	8 341,04 €
2022	Le Thuit de l'Oison	Route de la Saussaye	- €	09/03/22	02/06/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 150		0	0	2019	4 247,14 €
2022	Les Monts du Roumois	La Févrierie	146 682,50 €	31/10/22	14/11/22	Non	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	100 Fonte	4	368	2022	53 979,16 €
2022	Malleville-sur-le-Bec	RN 138	750 446,67 €	25/04/22	20/07/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement par éclatement avec 2 RV 100 et 2 vidanges	125 PEHD	1	18	2019	13 508,04 €
2022	Rougemontiers	Allée du Tremblay	- €	30/09/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 250		0	0	2019	6 981,07 €
2022	Rougemontiers	Impasse du Tremblay	- €	28/07/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 125		0	0	2019	7 527,79 €
2022	Routot	Rue du Clos	- €	27/09/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 100		0	0	2019	5 405,55 €
2022	Routot	Route de Hauville	- €	21/03/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 125		0	0	2019	6 542,29 €
2022	Routot	Route de Bourg Achard	- €	14/02/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 150		0	0	2019	5 147,57 €
2022	Saint-Aubin-d'Écrosville	Rue des chataigners	- €	12/10/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 100		0	0	2019	4 800,59 €
2022	SERPN	Destruction Amiante	- €	04/08/22	04/08/23	Non	Autre	destruction amiante par incinération		0	0	2022	4 848,04 €
2022	Villeze-sur-le-Neubourg	Rue du Puits	257 110,92 €	30/05/22	22/07/22	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	100 Fonte	19	360	2019	92 559,93 €
2022	Vraiville	Rue du Château d'eau	- €	12/10/22	12/10/22	Oui	Débitmètre	Débitmètre 200		0	0	2019	11 934,92 €
Total 2022		40 chantiers								402	12 813		3 592 028,59 €
2023	La Saussaye	Rue Guillaume d'Harcourt	318 619,00 €	09/02/23	08/02/23	Non	bouclage	Bouclage suite renforcement canalisation de la commune pour pose d'Hydrant	75 PEHD	1	10	2022	3 186,19 €
2023	Mauny	UF des Varras	- €	07/04/23	07/04/23	Non	Autre;#Station prod	regard	0	0	0	2022	6 147,33 €
2023	Rougemontiers	Station	- €	01/06/23	01/06/23	Non	Station prod	Station		0	0	2019	30 143,96 €
2023	Amfreville St Amand	4 rue des Ormes	- €	10/07/23	10/07/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	4 652,53 €
2023	Boissey-le-Châtel	Rue de la Pergantière	- €	24/07/23	24/07/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	4 652,53 €

Types de chantiers :



 Prix au km + ou - important

Subventions Agence de l'eau Oui Non

Bilan 2020-2023 Travaux de réseau

Année réalisation	Commune	Localisation	Prix au km	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Type de chantier	Prescription technique	Diamètre conduite	Branchements repris	Linéaire renouvelé	Marché	Facturation (état)
2023	Bonneville-Aptot	Le Village	190 442,48 €	31/07/23	16/02/24	Non	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	100 Fonte	6	448	2022	85 318,23 €
2023	Bonneville-Aptot	Aptot	- €	12/04/23	01/06/23	Non	Débitmètre	Débitmètre	0	0	0	2022	11 311,66 €
2023	Bosgouet	Rue du beau Soleil	- €	29/03/23	29/03/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	3 119,66 €
2023	Bosroumois	Rue des Canadiens	528 941,43 €	27/02/23	14/04/23	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation 7 regards et 7 bts long	100 Fonte	25	230	2022	121 656,53 €
2023	Bosroumois	Réservoir de bosnormand	- €	13/04/23	28/08/23	Non	Débitmètre		0	0	0	2022	12 645,99 €
2023	Bouquetot	Rue du Vallot	236 841,61 €	09/01/23	24/05/23	Non	Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public Forage dirigé sous RD	100 Fonte et 125 PEHD	1	112	2022	26 526,26 €
2023	Bouquetot	Rue de la Cavée	- €	13/10/23	13/10/23	Non	Autre	Complément travaux pose PI HY 0126 - Raccordement sur l'antenne existante en Ø 50 PEHD		0		2023	2 543,65 €
2023	Bouquetot	Route de Routot	- €	18/10/23	18/10/23	Non	Autre	Complément travaux pose PI HY 0121 - Raccordement sur l'antenne existante en Ø 63 PVC				2023	2 158,74 €
2023	Bourg-Achard	Rue Carlet	675 440,31 €	27/03/23	27/07/23	Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation sous RD avec remblaiement en béton	150 et 100 Fonte	45	720	2022	486 317,02 €
2023	Brestot	Rue de la cour carrée	221 248,43 €	11/09/23	12/10/23	Non	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	80 Fonte	21	610	2023	134 961,54 €
2023	Caumont	Ancienne route d' Honfleur	571 752,34 €	02/10/23	23/11/23	Non	Conduite en privé	abandon canalisation, reprise des branchements sur existante Ø 200 AMC et reprise de 3 branchements long par forage dirigé sur extension.	63 PEHD	10	137	2023	78 330,07 €
2023	Caumont	Route nationale	436 644,85 €	10/01/23	03/05/23	Non	Conduite fuyarde	Dévoiement canalisation pour aménagement voirie pour conseil départementale	200 Fonte	1	66	2022	28 818,56 €
2023	Écaquelon	Les Crottes	- €	14/02/23	05/05/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	4 060,00 €
2023	Grand Bourgtheroulde	Rue de grainville	326 697,31 €	23/05/23	14/06/23	Non	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	125 Fonte	9	245	2022	80 040,84 €
2023	Grand Bourgtheroulde	Route de Montfort	- €	29/03/23	29/03/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	4 567,70 €
2023	Hauville	Route de Saint Paul et Rue du Bourdonné	297 434,43 €	01/05/23	28/06/23	Oui	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	150 Fonte et 63 PEHD	25	1 728	2022	513 966,70 €
2023	Hauville	Rue de la mare Jouas	189 861,47 €	15/05/23	25/07/23	Oui	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	80 Fonte	13	1 100	2022	208 847,62 €
2023	Honguemare-Guenouville	Canalisation entre Honguemare Guenouville et Le Landin	331 974,80 €	13/02/23		Oui	Conduite fuyarde	Renouvellement canalisation	150 fonte, 100 Fonte, 63 PEHD, 50 PEHD	63	2 563	2022	850 851,42 €
2023	Illeville-sur-Montfort	Rue du Courant - Rue de l'Ourail	- €	06/11/23	06/11/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2023	4 064,06 €
2023	La Neuville-du-Bosc	Réservoir	- €	07/04/23	07/04/23	Non	Autre	Tranchée pour raccordement électrique	0	0	0	2023	5 210,16 €

Types de chantiers :

Conduites fuyardes
Branchements plomb
Conduites en privé
Bouclages
Débitmètres
Autres

Prix au km + ou - important

Subventions Agence de l'eau Oui Non

Bilan 2020-2023 Travaux de réseau

Année réalisation	Commune	Localisation	Prix au km	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Type de chantier	Prescription technique	Diamètre conduite	Branchements repris	Linéaire renouvelé	Marché	Facturation (état)
2023	Le Bosc du Theil	Route de Brionne	- €	29/03/23	29/03/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	4 567,70 €
2023	Le Neubourg	Rue du tour de ville Nord	476 239,43 €	11/09/23	18/12/23	Non	Conduite fuyarde;#branchement plomb	Renouvellement Canalisation avant	100 et 125 Fonte et 125 PEHD	46	560	2023	266 694,08 €
2023	Le Neubourg	Rue de Vitot	- €	05/04/23	05/04/23	Non	Autre	Remplacement d'une vanne + forage à la fusée pour un compteur de secto	0	0	0	2022	4 137,75 €
2023	Les Monts du Roumois	Place de la mairie (Berville)	777 173,00 €	20/03/23		Non	Abandon cana	Abandon canalisation avant aménagement de la place 4 RV 100 et 1 vidange	100 fonte	0	10	2022	7 771,73 €
2023	Les Monts du Roumois	Impasse du Bois Givard	375 902,05 €	01/03/23	30/06/23	Non	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public Forage sous RD, Raccordement en prise en charge sur 300 Fonte	150 Fonte et 63 PEHD	13	620	2022	233 059,27 €
2023	Les Monts du Roumois	636 Route de l'Epine	167 637,71 €	04/07/23	26/07/23	Non	Conduite en privé	dévoiement canalisation dur domaine public	40 PEHD	1	140	2022	23 469,28 €
2023	Pont-Authou	Rue de l'église	361 823,08 €	02/10/23	21/12/23	Non	Conduite en privé	Renouvellement canalisation sous RD avec remblaiement en béton	100 Fonte	0	130	2023	47 037,00 €
2023	Rougemontiers	Route de Bourg Achard	- €	28/08/23	28/08/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	3 149,86 €
2023	Routot	Branchements plomb	- €	02/10/23	21/04/24	Non	branchement plomb	Diverses rues	0	20		2023	122 513,07 €
2023	Saint-Aubin-d'Écrosville	Hameau Coquerel	- €	03/02/23	02/05/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant	0	0	0	2022	3 089,46 €
2023	Saint-Éloi-de-Fourques	Route du Mouchel	315 448,53 €	27/02/23	13/04/23	Oui	Conduite fuyarde	renouvellement canalisation	1560 Fonte	17	580	2022	182 960,15 €
2023	Saint-Philbert-sur-Boissey	Chemin du Tremblay	95 300,85 €	10/04/23	22/06/23	Non	Conduite en privé	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public et reprise de bts long	150 Fonte	7	550	2022	52 415,47 €
2023	SERPEN	Destruction Amiante	- €	30/05/23	30/05/23	Non	Autre	destruction amiante par incinération	0	0	0	2022	- €
2023	SERPEN	Destruction amiante	- €	04/08/23	04/08/23	Non	Autre	destruction amiante par incinération	0	0	0	2023	2 998,55 €
2023	Ste-Colombe-la-Commanderie	Rue des Fosses Raux	- €	27/09/23	27/09/23	Non	Autre	Complément travaux branchement oublié pendant le renouvellement de la canalisation		1	0	2023	2 755,71 €
2023	Ste-Opportune-du-Bosc	Route de Rouge Perriers	- €	02/10/23	02/10/23	Non	Autre	Prise en charge pour hydrant Renouvellement conduite A/100	0	0	0	2023	3 023,02 €
2023	Voiscreville	Route de Boissey	243 822,83 €	05/12/23	18/01/24	Non	Conduite en privé;#Conduite fuyarde	pour Dévoiement sur domaine public et reprise des branchements Sur profondeur au niveau du PI existant	100 fonte	6	230	2023	56 079,25 €
2023	Amfreville St Amand	Rue de Bosissemont	- €	01/06/23	01/06/23	Non	Autre	Pose de vannes		0	0	2022	4 734,19 €
Total 2023		43 chantiers								331	10 789		3 734 554,49 €

Types de chantiers :



Prix au km + ou - important

Subventions Agence de l'eau Oui Non

BILAN 2024 - Travaux en distribution (au 30/09/2024)

Prix sur le marché travaux 2023

Enveloppe totale 1 238 112,37 € 3,490 km

Renouvellement de réseau fuyard (conduites fuyardes + conduites en privé)

Commune	Localisation	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Prescription technique	Montant HT	Branchement s repris	Diamètre conduite	Linéaire renouvelé	Prix au km
Amfreville St Amand	Rue du prieuré et Saint Alexandre	29/01/24	01/03/24	Non	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	52 322,14 €	2	50 PEHD	330	158 551,94 €
Épreville-près-le-Neubourg	Rue de la Garenne	15/04/24	21/05/24	Non	Renouvellement canalisation	109 570,40 €	15	80 fonte	440	249 023,64 €
Routot	Rue du Stade et Rue de l'Orme	26/02/24	19/04/24	Non	Renouvellement canalisation	447 070,61 €	32	150 Fonte et 63 PEHD	1 550	288 432,65 €
Saint-Éloi-de-Fourques	Route de Saint Paul	18/04/24	04/06/24	Non	Renouvellement canalisation	126 690,94 €	10	80 fonte	560	226 233,82 €
Harcourt	la bergerie	26/02/24	03/04/24	Non	abandon canalisation et reprise des branchements sur existante	69 373,94 €	2	100 fonte et 63 PEHD	290	239 220,48 €
La Haye-Aubrée	Rue du Bois	25/03/24	24/06/24	Non	Renouvellement et renforcement et reprise de 2 Hydrants	96 337,86 €	8	125 fonte	320	301 055,81 €
Sous total renouvellement de réseau fuyard						901 365,89 €	69		3 490	

Branchements plomb

Chantiers en cours au 03/10/2024 (montant estimés, non encore facturés au total)

Commune	Localisation	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Prescription technique	Montant HT	Branchement s repris
Bourg-Achard	Branchements plomb Phase 1	01/04/24		Non	Renouvellement des branchements en plomb	67 186,00 €	22
Bourg-Achard	Branchements plomb Phase 2	01/06/24		Non	Renouvellement des branchements en plomb	86 285,50 €	23
Bourg-Achard	Branchements plomb Phase 3	10/06/24		Non	Renouvellement des branchements en plomb	51 036,00 €	14
sous total branchements plomb						204 507,50 €	59

Pose de débitmètres pour la sectorisation et lutte contre les fuites

Commune	Localisation	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Prescription technique	Montant HT
Bosroumois	Chemin du Clos Dufour	05/02/24	28/02/24	Non	Pose débitmètre en regard	12 094,34 €
Canappeville	réservoir	27/02/24	22/05/24	Non	Pose d'un débitmètre sur la 110 PVC, raccordement entre 110/PVC et la 80/A et pose d'un débitmètre sur le 150 Acier direction Venon	20 208,54 €
Écaquelon	Débitmètre Rue des Frétails	07/11/23		Non	Pose en regard stab et débitmètre 125	17 487 €
Hauville	Rue du Bourdonnée	15/01/24	28/02/24	Non	Pose débitmètre en regard	6 767,96 €
Sous total pose de débitmètres pour la sectorisation et lutte contre les fuites						56 557,34 €

Chantiers divers autres

Commune	Localisation	Date de démarrage	Date Fin	Subvention	Prescription technique	Facturation (état)
Calleville	Rue jules quatrenoix	12/02/24	17/05/24	Non	Abandon canalisation et reprise des branchements sur autre canalisation	23 036,18 €
Épégard	Route de La Neuville	26/04/24	26/04/24	Non	Poteau incendie en charge sur refoulement entre Réservoir de Crosville et Réservoir de La Neuville	11 673,91 €
Le Bec-Hellouin	Rue St Nicolas	31/01/24	17/05/54	Non	Abandon canalisation et reprise des branchements sur autre canalisation	31 331,58 €
Le Neubourg	Rue du Bois Cordieu - Rue des Bruyères	30/01/24	30/01/24	Non	Prise en charge pour hydrant	4 060,00 €
SERPNI	Destruction amiante par incinération	08/01/24	08/01/24	Non	Destruction amiante par incinération	2 937,21 €
SERPNI	Destruction amiante par incinération	28/03/24	26/03/24	Non	Destruction amiante par incinération	2 642,76 €
Sous total autres chantiers						75 681,64 €

Plan pluriannuel d'investissement 2025-2030

POUR LA DISTRIBUTION D'UNE EAU POTABLE DE QUALITE ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Estimation sur les prix de marché 2023. Si pas de chiffrage réalisé, estimation effectuée sur la base de 300 000 €/km à comparer avec le prix référence AESN

Le budget Conduites fuyardes + conduites CVM + conduites en privé et autres chantiers sera réparti annuellement selon la priorisation technique des chantiers CVM selon les résultats d'analyse, fuites, conduites en privé (chantiers inévitables)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Renouvellement des compteurs et sectorisation	800 000 €	800 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Conduites fuyardes						
Conduites CVM	1 930 000 €	3 000 000 €	4 200 000 €	4 500 000 €	4 500 000 €	4 500 000 €
Conduites en privé						
TOTAL	2 730 000 €	3 800 000 €	4 400 000 €	4 700 000 €	4 700 000 €	4 700 000 €
Hors hausses charges et indexations de marchés	6,43 km	10,00 km	14,00 km	15,00 km	15,00 km	15,00 km

Renouvellement de réseau fuyard (liste des chantiers à programmer, incrémenté continuellement)

Estimation des chantiers sur la base de 300 000 € par km

Commune	Localisation	Subvention	Prescription technique	Diamètre conduite	Etat au 31/08/2024	Priorité	Estimation	Engagé en 2024 pour 2025	Programmation	Branchements repris	Linéaire renouvelé
Bosroumois	Rue des Canadiens	Oui	Remplacement AMC/100 par F/100	F100	Demande chiffrage	priorité 1	99 000 €	attente budget 2025 pour dépôt dossier de subvention agence de l'eau (priorisation selon taux de gain sur les fuites et possibilité de réalisation annuelle)	2025-2030	15	330
Bourg-Achard	Route de Montfort	Oui	Remplacement AMC/100 par F/100+ 2 hydrants	F100	Chiffrage en cours	priorité 1	159 000 €		2025-2030	50	530
Crestot	Limare - Crestot	Oui	Remplacement AMC par F/150 + 3 hydrants	F150	Demande chiffrage	priorité 1	504 000 €		2025-2030	18	1 680
Crestot	Rue des libérateurs	Oui	Remplacement AMC par 150/F + 2 hydrants	F150	Demande chiffrage	priorité 1	378 000 €		2025-2030	15	1 260
Épreville-près-le-Neubourg	Rue du Tremblay	Oui	Remplacement F/100 par F/100 - Possibilité de délais / remblais (ZMU)	F100	Demande chiffrage	priorité 1	262 500 €		2025-2030		875
Éturqueraye	Rue des épivents / rue des baudoins	Oui	Remplacement AMC/80 par F/80	F80	Chiffrage en cours	priorité 1	289 500 €		2025-2030	35	965
Éturqueraye	Rue des drouets	Oui	Remplacement AMC/80 par F/80 + 1 hydrant	F80	Demande chiffrage	priorité 1	282 000 €		2025-2030	18	940
Fouqueville	Route de Londemare	Oui	Remplacement AMC/125 par 150/F + 1 hydrant	F150	Demande chiffrage	priorité 1	267 000 €		2025-2030	13	890
Grand Bourgtheroulde	Route de Rouen	Oui	Remplacement F/60 par F/60	F60	Chiffrage en cours	priorité 1	213 000 €		2025-2030	24	710
Grand Bourgtheroulde	Route de thuit hébert	Oui	Remplacement F/80 par F/80	F80	Chiffrage en cours	priorité 1	315 000 €		2025-2030		1 050
Grand Bourgtheroulde	Chemin du daim blanc	Oui	Remplacement AMC/60 par F/60	F60	Demande chiffrage	priorité 1	78 000 €		2025-2030	22	260
Grand Bourgtheroulde	Rue des essarts	Oui	Remplacement AMC/80 et AMC/60 par F/80	F80	Demande chiffrage	priorité 1	1 452 000 €		2025-2030	19	4 840
Hectomare	Hectomare - Crestot RD84	Oui	Remplacement 100/AMC par 100/F	F100	Demande chiffrage	priorité 1	522 000 €		2025-2030	50	1 740
Iville	Iville - Hectomare RD84	Oui	Remplacement 100/AMC par 100/F+ 2 hydrants Possibilité de déblais-remblais (ZMU)	F100	Demande chiffrage	priorité 1	610 500 €		2025-2030	13	2 035
La Haye-Aubrée	Rue des Quesneys	Oui	Remplacement AMC/80 par F/80 + 1 hydrant	F80	Demande chiffrage	priorité 1	387 000 €		2025-2030	24	1 290
Le Landin	Rue de la mare Ferrand	Oui	Remplacement AMC/60 par F/60+ 1 hydrant	F60	Demande chiffrage	priorité 1	174 000 €		2025-2030	12	580
Routot	Rue des tasseaux	Oui	Remplacement AMC/100 par F/100 + 28 branchements	F100	Demande chiffrage	priorité 1	343 500 €		2025-2030	28	1 145
Saint-Pierre-du-Bosguéard	Chemin jardiller	Oui	Remplacement PVC/100 par F/150	F150	Demande chiffrage	priorité 1	295 500 €		2025-2030	1	985
Ville-sur-le-Neubourg	Rue de l'école et rue du pont	Oui	Remplacement F/60 par F/100	F100	Demande chiffrage	priorité 1	174 000 €		2025-2030	19	580
Sous total conduites fuyardes								6 805 500 €		376	22 685

Conduites en privé avec ou sans bouclage

Commune	Localisation	Subvention	Prescription technique	Diamètre conduite	Etat au 31/08/2024	Priorité	Estimation	Engagé en 2024 pour 2025	Programmation	Branchements repris	Linéaire renouvelé
Bosroumois	Chemin du Vivier	Non	abandon cana en privée et bouclage sur domaine public		Chiffrage fait	priorité 3	33 044 €		2025-2030	3	100
Flancourt Crescy en Roumois	Rue des Bois de Fourges	Non	Dévoisement cana du privé au public	60 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	149 991 €	149 991 €	2024	14	170
Le Landin	Rue de l'Eglise	Non	Bouclage et abandon canalisation en privé	60 Fonte	Travaux programmés	priorité 3	22 485 €	22 485 €	2024	2	80
Les Monts du Roumois	Route des Thuits	Non	abandon canalisation et reprise des branchements sur existante		Chiffrage fait	priorité 1	14 958 €		2025-2030	5	0
Saint-Denis-des-Monts	Route de la Roussière	Non	Dévoisement et repise branchements		Chiffrage fait	priorité 1	64 003 €		2025-2030	5	190
Saint-Ouen-du-Tilleul	Rue Angot	Non	en complément du renforcement payé par la commune		Chiffrage fait	priorité 3	14 234 €		2025-2030	3	60
Saint-Paul-de-Fourques	Rue des bois	Non	Abandon cana en privé et bouclage si acceptation renforcement mairie		Chiffrage fait	priorité 3	19 411 €		2025-2030	2	50
Sous total conduites en privé								318 126 €	172 476 €	34	650

Plan pluriannuel d'investissement 2025-2030

Branchements plomb

Commune	Localisation	Subvention	Prescription technique	Diamètre conduite	Etat au 31/08/2024	Priorité	Estimation	Engagé en 2024 pour 2025	Programmation	Branchements repris	Linéaire renouvelé
Bourg-Achard	Branchements Plomb Phase 4	Non	Renouvellement des branchements en plomb		Chantier en cours	priorité 1	68 557 €	68 557 €	2025	22	0
Sous total conduites fuyardes		1 chantiers					68 557 €	68 557 €		22	-

Pose de débitmètres pour la sectorisation et lutte contre les fuites

Commune	Localisation	Subvention	Prescription technique	Diamètre conduite	Etat au 31/08/2024	Priorité	Estimation	Engagé en 2024 pour 2025	Programmation	Branchements repris	Linéaire renouvelé
Boissey-le-Châtel	Débitmètre Rte de Voiscreville	Oui	Débitmètre sur 100 Fonte	100 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	9 971 €	9 971 €	2025	0	0
Bourg-Achard	Débitmètre Bourg-Achard	Oui	Installation sur F/150 Rue de Montfort	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	10 904 €	10 904 €	2025	0	0
Écardenville-la-Campagne	Débitmètre Ecardenville la Campagne	Oui	Installation sur F/150 rue Quesney	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	20 176 €	20 176 €	2025	0	30
Épégard	Débitmètre Epegard	Oui	Installation sur F/100 rue de fosse marie	100 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	10 000 €	10 000 €	2025	0	0
Fouqueville	Débitmètre Fouqueville	Oui	Installation sur AMC/125 route de londemare	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	11 944 €	11 944 €	2025	0	0
Grand Bourgheroulde	Débitmètre Bourgheroulde	Oui	Installation Route du Neubourg sur PVC/160	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	14 463 €	14 463 €	2025	0	0
Grand Bourgheroulde	Débitmètre allée du Moulin des Hayes	Oui	Débitmètre devant le collège	200 PVC	Travaux programmés	priorité 1	11 463 €	11 463 €	2025	0	0
Honguemare-Guenouville	Débitmètre Honguemare-Guenouville	Oui	Installation sur F/150 rue du pavillon	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	8 969 €	8 969 €	2025	0	0
La Haye-Aubrée	Débitmètre La Haye Aubrée	Oui	Installation sur 90 PVC Rue de Brotonne		Travaux programmés	priorité 1	10 000 €	10 000 €	2025	0	0
Le Neubourg	Débitmètres face Aptar	Oui	Débitmètre sur 150 fonte rue de la fosse au loup et sur 200 fonte rte du Doyen Jussiaume	150 et 200 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	21 733 €	21 733 €	2025	0	6
Le Neubourg	Débitmètre Chemin Saint Ceterin	Oui	Débitmètre sur 150 Fonte	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	9 942 €	9 942 €	2025	0	0
Les Monts du Roumois	Impasse du bois Givard	Oui	Débitmètre sur 150 Fonte	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	6 552 €	6 552 €	2025	0	0
Les Monts du Roumois	Débitmètre Rue de la Tête d'Or	Oui	Débitmètre sur 100 Acier	100 Acier	Travaux programmés	priorité 1	8 050 €	8 050 €	2025	0	0
Saint-Denis-des-Monts	Débitmètre St Denis des Monts	Oui	Installation sur A/100 Chemin de l'église	100 Acier	Travaux programmés	priorité 1	9 707 €	9 707 €	2025	0	0
Saint-Denis-des-Monts	Débitmètres 2 Rond Point	Oui	Débitmètres X2 sur 200 Fonte	200 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	21 033 €	21 033 €	2025	0	0
Saint-Léger-du-Gennetey	Débitmètre RD 124	Oui	Débitmètre sur 150 Fonte	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	13 830 €	13 830 €	2025	0	6
Ste-Opportune-du-Bosc	Débitmètre Ste Opportune	Oui	Installation sur PVC/110 Clos du Colombier	110 PVC	Travaux programmés	priorité 1	10 430 €	10 430 €	2025	0	0
Tournedos-Bois-Hubert	Route de Claville	Non	Pose en regard stab et remplacement débitmètre 150		Travaux programmés	priorité 2	20 422 €	20 422 €	2025	0	0
Voiscreville	Débitmètre La Mare Pérée	Oui	Débitmètre sur 150 fonte	150 Fonte	Travaux programmés	priorité 1	10 735 €	10 735 €	2025	0	0
Sous total conduites fuyardes		19 chantiers					240 323 €	240 323 €		-	42

Plan pluriannuel d'investissement 2025-2030

Autres chantiers

Commune	Localisation	Subvention	Prescription technique	Diamètre conduite	Etat au 31/08/2024	Priorité	Estimation	Engagé en 2024 pour 2025	Programmation	Branchements repris	Linéaire renouvelé
Honguemare-Guenouville	Rue de la Mare Motte	Non	En complément du devis 2021-LOT-106 au nom de la mairie.	100 Fonte et 75 PEHD	Travaux programmés	priorité 3	81 769 €	81 769 €	2025	7	350
Le Neubourg	Rue Pierre Mendès France et Rte de Crosville	Non	renouvellement 60 fonte par 60 fonte		Chiffrage en cours	priorité 3	- €		2025-2030	0	
Mauny	Fourreaux FO station des Varras	Non	Mise en place fourreaux FO dans le chemin de la station		Chiffrage fait	priorité 3	87 825 €		2025-2030	0	0
Rougemontiers	Complément OS HY 0273	Non	Complément OS HY 0273		Travaux programmés	priorité 3	3 020 €	3 020 €	2025		
Sous total autres chantiers		4 chantiers					172 614 €	84 789 €		7	350

Renouvellement des compteurs

Opération lancée en 2020 qui permettra à terme de réduire la production d'eau potable en limitant les fuites chez les abonnés
Chaque année le volume dégrèvé par la loi Warsmann s'élève à plus ou moins 160 000 m3

Année	Renouvellements réalisés
2020	3 789
2021	6 070
2022	5 124
2023	4 827
2024	2 526
TOTAL	22 336

Secteur	Nb compteurs	Nb renouvelés	Nb restants	% réalisé	Budget restant	2025	2026
AMFREVILLE	2 442	178	2 264	7,3%	226 400 €	x	x
BUHOT	4 169	1 383	2 786	33,2%	278 600 €	x	x
EVREUX OUEST	981	88	893	9,0%	89 300 €	x	x
LE NEUBOURG	3 750	410	3 340	10,9%	334 000 €		x
ROUMOIS	4 649	4 091	558	88,0%	55 800 €	x	
ROUTOT	8 184	7 725	459	94,4%	45 900 €	x	
ST AUBIN	1 565	76	1 489	4,9%	148 900 €		x
ST DIDIER	828	56	772	6,8%	77 200 €	x	
THUITS	8 560	8 329	231	97,3%	23 100 €	x	
TOTAL	35 128	22 336	12 792	63,6%	1 279 200 €	639 600 €	639 600 €

Conduites CVM à risque

Commune	Localisation	Subvention	Prescription technique	Diamètre conduite	Etat au 31/08/2024	Priorité	Estimation	Engagé en 2024 pour 2025	Programmation	Branchements repris	Linéaire renouvelé
Hauville	rue des janviers	Oui	conduite CVM à risque		Chiffrage fait	priorité 1	116 872 €	selon résultat analyse	2025	11	700
La Haye-Aubrée	rue des bois rue de la lisière	Oui	remplacement conduite risque CVM		Chiffrage fait	priorité 1	170 329 €	selon résultat analyse	2025	17	972
Tournedos-Bois-Hubert	route de berniville	Oui	renouveler jusqu'au dernier branchement vers CC Conches et ajouter vanne + purge en bout pour purger si réalimentation depuis CC Conches		Chiffrage fait	priorité 1	269 582 €	selon résultat analyse	2025	14	700
TOTAL							556 783 €			42	2 372

Le CVM est classé comme substance cancérigène certain pour l'homme depuis 1987

En majorité sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC fabriquée avant 1980.

Les zones de conduites à risque ont été déterminées par un bureau d'études selon l'âge des conduites, le temps de contact de l'eau par modélisation hydraulique

Sur l'ensemble des zones à risque

des campagnes d'analyses sont

lancées et si le résultat révèle la

Plus le temps de contact de l'eau est long plus le risque de présence de CVM est élevé, par conséquent les zones > 72h ont commencé à être analysées en 2024.

Temps de contact	Nb zones	km réseau
24-48 h	96	46
48-72 h	28	15
> 72h	15	33

Le budget à consacrer pour le renouvellement potentiel de ces conduites est à ce jour très incertain car les matériaux et périodes de pose renseignés dans nos outils n'est pas toujours exact. Il y a donc un gros travail d'analyse terrain qui est lancé et qui continuera en 2025,

Plan pluriannuel d'investissement 2025-2030

POUR LA PRODUCTION D'UNE EAU POTABLE DE QUALITE ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE INVESTISSEMENTS GENERAUX, INFORMATIQUE, PROTECTION DE LA RESSOURCE ET VEHICULES

Dérogation sur 6 ans pour les traitements

Budget des stations réparti sur les 6 ans de dérogation (les estimations du schéma directeur seront affinés par l'étude en cours en 2024

3 châteaux d'eau à réaliser en 2025/2026 et ensuite un par an

Le budget annuel à prévoir pour les autres lignes est estimé sur la moyenne 2021-2023

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Stations de traitement	2 500 000 €	2 500 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Châteaux d'eau + travaux d'entretien production	1 030 000 €	880 000 €	880 000 €	730 000 €	730 000 €	730 000 €
industriel, métallerie, EPI, véhicules et leurs aménagements, ...	340 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €
Etudes et logiciels amortissables, R & D + foncier stations	310 000 €	310 000 €	310 000 €	310 000 €	310 000 €	310 000 €
TOTAL	4 180 000 €	4 030 000 €	4 530 000 €	4 380 000 €	4 380 000 €	4 380 000 €

Ces estimations ont été réalisés en prenant en compte :

- Les moyennes de dépenses en investissement 2021-2023 sur l'ensemble des investissements hors travaux de réseau
- Les chiffrages du bureau d'étude exposés ci-dessous
- Le fait que 3 châteaux d'eau nécessitent des investissements urgents dès 2025
- Les études supplémentaires nécessaires pour la réalisation des stations de traitement

Stations de production

Site	priorité 1	priorité 2	priorité 3	TOTAL	Programmation
Pompage Bois du Moulin	6 650 €		31 000 €	37 650 €	2025-2030
Pompage Doult Claireau	11 840 €	35 000 €	9 700 €	56 540 €	2025-2030
Pompage du Buhot	11 550 €	24 600 €	17 500 €	53 650 €	2025-2030
Pompage Ecaquelon	15 450 €		8 000 €	23 450 €	2025-2030
Pompage le Valangier	5 550 €		29 600 €	35 150 €	2025-2030
Pompage Moulin vorin	7 600 €		20 000 €	27 600 €	2025-2030
Pompage Neuville du Bosc	4 300 €		22 000 €	26 300 €	2025-2030
Pompage Rougemontier	19 650 €		6 500 €	26 150 €	2025-2030
Pompage Vacherie Le Hom	4 700 €		17 000 €	21 700 €	2025-2030
Pompage Val Galopin	14 650 €	72 000 €	39 500 €	126 150 €	2025-2030
Pompage St Amand	87 050 €		16 750 €	103 800 €	2025-2030
Traitement Tremblay	5 374 000 €			5 374 000 €	2025-2026
Traitement illeville	3 925 900 €			3 925 900 €	2025-2030
Traitement Buhot	3 886 000 €			3 886 000 €	2025-2030
Traitement Neuville	4 000 000 €			4 000 000 €	2025-2030
Traitement Varras	2 300 000 €			2 300 000 €	2025-2030
Traitement Rougemontiers	2 000 000 €			2 000 000 €	2025-2030
Suppression d'Houlbec	10 400 €		8 000 €	18 400 €	2025-2030
Suppression La Haye du Theil	7 950 €		2 500 €	10 450 €	2025-2030
Suppression le Fec	2 200 €			2 200 €	2025-2030
Total	21 695 440,0 €	131 600,0 €	228 050,0 €	22 055 090 €	

Châteaux d'eau

Site	priorité 1	priorité 2	priorité 3	TOTAL	Programmation
Réservoir Bosrobert	137 650 €	3 000 €		140 650 €	2025-2026
Réservoir de Barneville	21 850 €	15 000 €	600 €	37 450 €	2025-2033
Réservoir de Bosnormand (ajout d'une bache de stockage)	16 300 €	1 606 500 €		1 622 800 €	2025-2033
Réservoir de Calleville	34 450 €	13 000 €		47 450 €	2025-2033
Réservoir de Canappeville	9 650 €	33 250 €		42 900 €	2025-2033
Réservoir de Crosville	37 150 €	104 000 €	433 950 €	575 100 €	2025-2033
Réservoir de Fouqueville	408 350 €			408 350 €	2025
Réservoir de la Chouque	343 450 €			343 450 €	2025-2026
Réservoir de Rougemontier	89 200 €	146 000 €		235 200 €	2025-2033
réservoir de Thuit Signol	44 050 €	376 700 €		420 750 €	2025-2033
Réservoir de Vraiville	217 250 €			217 250 €	2025-2033
Réservoir des Forrières			37 150 €	37 150 €	2025-2033
Réservoir du Bec Hellouin	272 500 €			272 500 €	2025-2033
Réservoir de Venon	463 800 €			463 800 €	2025-2033
Réservoir Illeville	153 750 €	45 350 €		199 100 €	2025-2033
Réservoir Neuville du Bosc	141 100 €	44 150 €		185 250 €	2025-2033
Réservoir Villeze le Neubourg	23 750 €	45 000 €		68 750 €	2025-2033
Total	2 414 250,00 €	2 431 950,00 €	471 700,00 €	5 317 900,00 €	



SERPN

62 VOIE ROMAINE
27370 LE THUIT DE L'OISON

www.serpn.com

